LE DEUTÉRONOME

CHAPITRE PREMIER.

Récit abrégé de ce qui arriva aux Israélites depuis leur départ de Sinaï jusqu'à leur seconde arrivée à Cadès.

1. Voici les paroles que Moïse dit à tout Israël au delà du Jourdain au désert, dans la plaine, contre la mer Rouge, entre Pharan, Thophel, Laban et Haséroth, où il y a beaucoup d'or;

2. A onze journées d'Horeb, par la voie de la montagne de Séir jusqu'à Cadesbarné.

3. En la quarantième année, au onzième mois, au premier jour du mois, Moïse dit aux enfants d'Israël tout ce que le Seigneur lui avait ordonné de leur dire;

4. Après qu'il eut battu Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hésébon, et Og, roi de Basan, qui demeurait à Astaroth et à Edraï,

5. Au delà du Jourdain, dans la terre de Moab. Moïse commença donc à expliquer la loi et à dire :

6. Le Seigneur notre Dieu nous a parlé à Horeb disant : Vous avez suffisamment demeuré près de cette montagne;

7. Retournez, et venez à la montagne des Amorrhéens et dans tous les lieux qui l'avoisinent, les plaines, les montagnes et les vallées, contre le midi et sur le rivage de la mer, dans la terre des Chananéens et du Liban, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate.

8. Voilà, dit-il, que je vous l'ai livrée; entrez, et possédez cette terre, au sujet de laquelle le Seigneur a juré à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, qu'il la leur donnerait, à eux et à leur postérité après eux.

9. Et je vous ai dit en ce temps-là :

10. Je ne puis seul vous soutenir, parce que le Seigneur votre Dieu vous a multipliés, et que vous êtes aujourd'hui comme les étoiles du ciel, en très grand nombre.

Chap. I. 4. Nom., xxi, 24. — 10. Exode, xviii, 18.

1, 5. *Au delà du Jourdain.* Voy. sur cette expression, *Nombres*, xxxii, 32. —* *Pharan*, le désert de ce nom. — *Thophel*, peut-être le Tabyléh actuel. — *Laban*, sans doute le Lebna de *Nombres*, xxxiii, 22.

2. * *Horeb*, le mont Sinaï. — *Séir*, l'Idumée. — *Cadesbarné* ou Cadès. Voir *Nombres*, xx, 1.

4. * *Hésébon.* Voir plus haut la note sur *Nombres*, xxi, 25. — *Basan*, voir la note sur *Nombres*, xxi, 33. — *Astaroth*, à l'est du Jourdain, dans le pays de Basan, devint une ville lévitique dans la demi-tribu de Manassé transjordanique. — *Edraï.* Voir *Nombres*, xxi, 33.

6. * Ici commence le premier discours de Moïse qui finit au chapitre iv, 43.

7. * *D'Euphrate.* Voir *Genèse*, xv, 18.

11. (Que le Seigneur Dieu de vos pères ajoute à ce nombre beaucoup de milliers, et qu'il vous bénisse, comme il a dit.)

12. Je ne puis seul soutenir vos affaires, et leur poids, et vos querelles.

13. Présentez d'entre vous des hommes sages et habiles et d'une conduite éprouvée dans vos tribus, afin que je les établisse vos princes.

14. Alors vous m'avez répondu : C'est une bonne chose que tu veux faire.

15. Et je pris de vos tribus des hommes sages et nobles, et je les ai établis princes, tribuns, chefs de cent, de cinquante et de dix *hommes*, pour vous enseigner toutes ces choses.

16. Puis, je leur ordonnai, disant : Ecoutez-les, et jugez selon ce qui est juste, que ce soit un citoyen ou un étranger.

17. Il n'y aura aucune différence de personnes; vous écouterez le petit comme le grand; vous n'aurez égard à la personne de qui que ce soit, parce que c'est le jugement de Dieu. Que si quelque chose vous paraît difficile, rapportez-le-moi, et moi, je l'entendrai.

18. Et je vous ai ordonné tout ce que vous deviez faire.

19. Or, partis d'Horeb, nous passâmes par le désert terrible et très grand que vous avez vu, par la voie de la montagne de l'Amorrhéen, comme nous avait ordonné le Seigneur notre Dieu. Et lorsque nous fûmes venus à Cadesbarné,

20. Je vous dis : Vous êtes parvenus à la montagne de l'Amorrhéen que le Seigneur notre Dieu doit nous donner.

21. Vois la terre que le Seigneur ton Dieu te donne : monte, et possède-la, comme a dit le Seigneur notre Dieu à tes pères : ne crains point, et n'aie frayeur de rien.

22. Alors vous vous approchâtes tous de moi, et vous dites : Envoyons des hommes, qui considèrent la terre, et qu'ils nous disent par quel chemin nous devons monter, et vers quelles villes nous devons marcher.

23. Et comme ce discours me plut, j'envoyai d'entre vous douze hommes, un de chaque tribu;

24. Lesquels s'étant mis en chemin et ayant monté à travers les montagnes, ils vinrent jusqu'à la vallée de la Grappe de raisin; et, la terre considérée,

25. Prenant de ses fruits, pour montrer sa fertilité, ils nous les apportèrent, et dirent : Elle est bonne, la terre que le Seigneur notre Dieu doit nous donner.

26. Et vous ne voulûtes point monter, mais incrédules à la parole du Seigneur notre Dieu,

27. Vous murmurâtes dans vos tentes, et vous dites : Le Seigneur nous hait, et c'est pour cela qu'il nous a retirés de l'Egypte, afin de nous livrer à la main de l'Amorrhéen, et de nous détruire.

16. Jean, VII, 24. — 17. Lév., XIX, 15; Infra, XVI, 19, Prov., XXIV, 23; Eccli., XLII, 1; Jac., II, 1. — 22. Nomb., XIII, 3.

15. *Tribuns*, etc. Voy. *Exode*, XVIII, 21.

24. * *La vallée de la Grappe de raisin.* Voir *Nombres*, XIII, 24.

28. Où monterons-nous? les envoyés ont épouvanté nos cœurs, disant : C'est une très grande multitude, et leur stature est plus haute que la nôtre : les villes sont grandes et fortifiées jusqu'au ciel; nous avons vu là les enfants d'Enac.

29. Et je vous répondis : N'ayez pas peur, et ne les craignez point :

30. Le Seigneur Dieu qui est votre guide, combattra lui-même pour vous, comme il a fait en Egypte, tous le voyant.

31. Et dans le désert (toi-même tu l'as vu) le Seigneur ton Dieu t'a porté, comme un homme a coutume de porter son petit enfant, dans toute la voie par laquelle vous avez marché, jusqu'à ce que vous soyez venus en ce lieu.

32. Et même alors vous n'avez pas cru au Seigneur votre Dieu,

33. Qui vous a précédés dans la voie, et a mesuré le lieu dans lequel vous deviez planter vos tentes, la nuit, vous montrant le chemin par le feu, et le jour, par la colonne de nuée.

34. Et lorsque le Seigneur eut entendu la voix de vos discours, irrité, il jura et dit :

35. Nul des hommes de cette génération très méchante ne verra la terre bonne, que sous le serment, j'ai promis à vos pères,

36. Excepté Caleb, fils de Jéphoné; car lui la verra, et c'est à lui que je donnerai la terre qu'il a foulée, et à ses enfants, parce qu'il a suivi le Seigneur.

37. Et elle n'est pas étonnante, cette indignation contre le peuple, puisque irrité même contre moi, à cause de vous, le Seigneur a dit : Tu n'y entreras pas non plus.

38. Mais Josué, fils de Nun, ton serviteur, entrera lui-même au lieu de toi; exhorte-le et le fortifie, car lui-même partagera au sort la terre à Israël.

39. Vos petits enfants, dont vous avez dit qu'ils seraient emmenés captifs, et les enfants qui aujourd'hui ignorent la différence du bien et du mal, ceux là entreront; et c'est à eux que je donnerai la terre, et ils la posséderont.

40. Mais vous, retournez et allez au désert par la voie de la mer Rouge.

41. Et vous me répondîtes : Nous avons péché contre le Seigneur; nous monterons et nous combattrons, comme a ordonné le Seigneur notre Dieu. Et comme vous marchiez en armes vers la montagne,

42. Le Seigneur me dit : Dis-leur : Ne montez point, ni ne combattez, car je ne suis pas avec vous : ne tombez point devant vos ennemis.

43. Je vous parlai, et vous ne m'écoutâtes point; mais vous opposant au commandement du Seigneur, et enflés d'orgueil, vous montâtes sur la montagne.

44. C'est pourquoi l'Amorrhéen,

33. Ex., XIII, 21; Nomb., XIV, 14. — 35. Nomb., XIV, 23; Ps. XCIV, 11. — 41. Nomb., XIV, 40. — 42. Nomb., XIV, 42.

---

23. *Enacim* est en hébreu le plur. d'*Enac* et signifie les descendants d'Enac, géant redoutable. Comp. *Nombres*, XIII, 34.

33. *Par le feu;* c'est-à-dire par la colonne de feu.

44. * *Dans les montagnes* du sud de la Palestine. — *Horma*, voir *Nombres*, XIV, 45.

qui habitait dans les montagnes, étant sorti et venant au-devant de vous, vous poursuivit, comme les abeilles ont coutume de poursuivre, et il vous tailla en pièces depuis Séir jusqu'à Horma.

45. Et comme, étant retournés, vous pleuriez devant le Seigneur, il ne vous écouta point, et il ne voulut pas acquiescer à votre voix.

46. Vous demeurâtes donc à Cadesbarné durant un long temps.

CHAPITRE II.

Voyage des Israélites depuis Cadesbarné jusqu'au pays de Séhon. Dieu leur défend de combattre les Iduméens, les Moabites et les Amorrhéens. Défaite de Séhon, roi des Amorrhéens.

1. Or, partis de là, nous vînmes au désert qui conduit à la mer Rouge, comme m'avait dit le Seigneur, et nous tournâmes autour de la montagne de Séir, durant un long temps.

2. Et le Seigneur me dit :

3. Vous avez suffisamment tourné autour de cette montagne, allez contre l'aquilon :

4. Et ordonne au peuple, disant : Vous passerez par les frontières de vos frères, les enfants d'Esaü, qui habitent à Séir, et ils vous craindront.

5. Voyez avec soin à ne pas vous mettre en mouvement contre eux; car je ne vous donnerai pas de leur terre, et autant que la plante d'un seul pied peut en fouler, parce que j'ai donné en possession à Esaü la montagne de Séir.

6. Vous achèterez d'eux des vivres avec de l'argent, et vous mangerez; vous puiserez de l'eau achetée, et vous boirez.

7. Le Seigneur ton Dieu t'a béni en toute œuvre de tes mains; il connaît ton chemin : comment tu as passé ce grand désert; le Seigneur ton Dieu a habité avec toi pendant quarante ans, et rien ne t'a manqué.

8. Lorsque nous eûmes passé à travers nos frères, les enfants d'Esaü, qui habitaient à Séir, nous sommes venus par la voie de la plaine, d'Elath et d'Asiongaber au chemin qui conduit au désert de Moab.

9. Alors le Seigneur me dit : Ne combats point contre les Moabites, et ne leur livre point bataille; car je ne te donnerai rien de leur terre, parce que c'est aux enfants de Lot que j'ai livré Ar en possession.

10. Les Emim furent ses premiers habitants, peuple grand et fort, et d'une stature si haute,

11. que la race des Enacim était regardée comme leur souche, de même que celle des géants, et qu'ils étaient semblables aux enfants d'Enacim. Enfin les Moabites les appellent Emim.

12. Quant à Séir, les Horrhéens

---

4. * *A Séir*, l'Idumée.

8. * *Elath et Asiongaber*, villes situées à l'extrémité septentrionale du golfe Elanitique.

9. * *Ar*, capitale de Moab, au sud de l'Arnon.

11. *Enacim*. Voy. I, 28. — *Emim*, c'est-à-dire *terreurs*.

12. * *Les Horrhéens*, ou Chorréens, car l'orthographe seule est différente. Habitants des cavernes. Voir la note sur *Genèse*, XIV, 6.

y avaient jadis habité; lesquels chassés et détruits, les enfants d'Esaü y habitèrent, comme a fait Israël dans la terre de sa possession que lui a donnée le Seigneur.

13. Nous levant donc pour passer le torrent de Zared, nous vînmes auprès.

14. Or, le temps pendant lequel nous marchâmes de Cadesbarné jusqu'au passage du torrent de Zared, fut de trente-huit ans, jusqu'à ce que toute la génération des hommes combattants eut été exterminée du camp, comme l'avait juré le Seigneur,

15. Dont la main fut contre eux, pour qu'ils périssent du milieu du camp.

16. Or, après que tous les combattants furent tombés,

17. Le Seigneur me parla, disant :

18. Tu franchiras aujourd'hui les frontières de Moab, la ville du nom d'Ar :

19. Et t'approchant des lieux voisins des enfants d'Ammon, garde-toi de combattre contre eux, et de les provoquer au combat; car je ne te donnerai point de la terre des enfants d'Ammon, parce que c'est aux enfants de Lot que je l'ai donnée en possession.

20. Elle a été réputée terre des géants, et en elle autrefois ont habité des géants que les Ammonites appellent Zomzommim,

21. Peuple grand et nombreux, et d'une haute taille comme les Enacim, et que le Seigneur détruisit devant les Ammonites qu'il fit habiter en leur place,

22. Comme il avait fait pour les enfants d'Esaü qui habitent à Séir, détruisant les Horrhéens, et leur livrant leur terre qu'ils possèdent jusqu'à présent.

23. Les Hévéens aussi qui habitaient à Hasérim jusqu'à Gaza, furent chassés par les Cappadociens, qui, sortis de Cappadoce, les détruisirent et habitèrent en leur place.

24. Levez-vous et passez le torrent d'Arnon : voilà que j'ai livré en ta main Séhon, roi d'Hésébon, l'Amorrhéen, et commence à posséder sa terre, et engage un combat contre lui.

25. Aujourd'hui je commencerai à envoyer la terreur et l'effroi aux peuples qui sont sous le ciel entier, afin que, ton nom ouï, ils tremblent, et que, comme les

---

13. * *Zared.* Voir *Nombres*, XXI, 12.

14. * *Cadesbarné.* Voir *Nombres*, XX, 1.

18. * *Les frontières de Moab*, l'Arnon. Voir *Nombres*, XXI, 13

19. * *Des lieux voisins des enfants d'Ammon.* Les Ammonites, descendants de Loth, habitaient à l'est du Jourdain entre l'Arnon et le Jaboc. Ils paraissent avoir mené la vie nomade et s'être retirés plus à l'est où ils furent repoussés.

23. * *Hasérim* semble être un nom commun désignant un ensemble de villages. — *Gaza*, ville des Philistins, à l'extrémité sud-ouest de la plaine de la Séphéla. — *Les Cappadociens... sortis de Cappadoce.* Le texte hébreu porte les Caphtorim sortis de Caphtor, c'est-à-dire, probablement la Crète, et non la Cappadoce, comme le croyaient les anciens interprètes.

24. * *L'Arnon*, qui se jette dans la mer Morte, à l'est, séparait alors les Moabites des Amorrhéens. Son lit est très profond et très escarpé. — *Hésébon.* Voir *Nombres*, XXI, 25.

femmes qui enfantent, ils frémissent, et soient saisis par la douleur.

26. J'envoyai donc des messagers du désert de Cadémoth vers Séhon, roi d'Hésébon, avec des paroles de paix, disant :

27. Nous passerons à travers ta terre; nous marcherons par la voie publique; nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche.

28. Vends-nous des vivres selon le prix, afin que nous mangions : donne-nous de l'eau pour de l'argent, et ainsi nous boirons. Le tout est que tu nous accordes le passage,

29. Comme ont fait les enfants d'Esaü qui habitent à Séir, et les Moabites qui demeurent à Ar, jusqu'à ce que nous arrivions au Jourdain, et que nous passions dans la terre que le Seigneur notre Dieu doit nous accorder.

30. Mais Séhon, roi d'Hésébon, ne voulut point nous donner le passage, parce que le Seigneur ton Dieu avait endurci son esprit et fermé son cœur, afin qu'il fût livré en tes mains, comme tu vois maintenant.

31. Alors le Seigneur me dit : Voilà que j'ai commencé à te livrer Séhon et sa terre : commence à la posséder.

32. Et Séhon sortit au-devant de nous avec tout son peuple pour nous combattre à Jasa;

33. Et le Seigneur notre Dieu nous le livra, et nous le battîmes avec ses fils et tout son peuple.

34. Nous prîmes en ce temps-là toutes ses villes, nous tuâmes les habitants, hommes, femmes et petits enfants, et nous n'y laissâmes rien,

35. Excepté les bestiaux, qui devinrent la part de ceux qui les pillèrent, et les dépouilles des villes que nous prîmes.

36. Depuis Aroër, qui est sur le bord du torrent d'Arnon, ville qui est située dans la vallée, jusqu'à Galaad, il n'y eut point de bourg ni de ville qui échappât à nos mains; le Seigneur notre Dieu nous les livra toutes,

37. Excepté la terre des enfants d'Ammon, dont nous n'avons pas approché, et tout ce qui se trouve auprès du torrent de Jéboc, et les villes des montagnes, et tous les lieux que le Seigneur notre Dieu nous a interdits.

CHAPITRE III.

Défaite d'Og, roi de Basan. Partage des tribus de Ruben et de Gad, et de la demi-tribu de Manassé. Moïse ne peut obtenir d'entrer dans la terre promise.

1. C'est pourquoi, étant retournés, nous montâmes par le chemin de Basan; et Og, roi de Bazan, sortit à notre rencontre avec tout son peuple pour combattre à Edraï.

CHAP. II. 26. Nomb., XXI, 21. — 31. Amos, II, 9. — CHAP. III. 1. Nomb., XXI, 33; Infra, XXIX, 7.

30. *Le Seigneur ton Dieu*, etc. Voy. *Exode*, IV, 21.

36. * *Aroër*, sur l'*Arnon*, formait l'extrémité occidentale du royaume de Séhon, vis-à-vis d'Ar Moab.

1. * *Basan*. Voir la note sur *Nombres*, XXI, 33. — *Edraï*. Voir *Nombres*, XXI, 33.

2. Alors le Seigneur me dit : Ne le crains point, parce qu'il a été livré en ta main avec tout son peuple et sa terre; et tu lui feras comme tu as fait à Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hésébon.

3. Le Seigneur notre Dieu livra donc aussi en nos mains Og, roi de Basan, et tout son peuple ; nous les battîmes jusqu'à une entière extermination,

4. Dévastant toutes ses cités en un même temps (il n'y eut point de ville qui nous échappât): soixante villes, toute la contrée d'Argob, royaume d'Og en Basan.

5. Toutes les villes étaient fortifiées de murs très hauts, et de portes et de verrous, outre les villes innombrables qui n'avaient point de murs.

6. Et nous détruisîmes ces peuples, comme nous avions fait à Séhon, roi d'Hésébon, détruisant toute ville, les hommes, les femmes et les petits enfants.

7. Mais les bestiaux et les dépouilles des villes, nous les enlevâmes.

8. Nous prîmes donc en ce temps-là la terre des deux rois des Amorrhéens, qui étaient au delà du Jourdain, depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne d'Hermon,

9. Que les Sidoniens appellent Sarion, et les Amorrhéens Sanir ;

10. Toutes les villes qui sont situées dans la plaine, et toute la terre de Galaad et de Basan jusqu'à Selcha et Edraï, villes du royaume d'Og en Basan.

11. Car le seul Og, roi de Basan, était resté de la race des géants. On montre son lit de fer qui est à Rabbath des enfants d'Ammon, ayant neuf coudées de longueur, et quatre de largeur, selon la mesure de la coudée d'une main d'homme.

12. Ainsi, nous possédâmes en ce temps-là la terre, depuis Aroër qui est sur le bord du torrent d'Arnon, jusqu'au milieu de la montagne de Galaad, et j'en don-

2. Nomb., XXI, 33. — 3. Nomb., XXI, 34, 35. — 12. Nomb., XXXII, 29.

---

4. *Soixante villes,* se rapporte, comme explicatif, aux mots précédents *toutes ses cités ;* c'est pour cela que nous avons mis entre parenthèses la phrase qui l'en détache. — * *Toute la contrée d'Argob*, appelée du temps de Notre Seigneur Trachonitide. — Les *soixante villes* furent plus tard appelées Havoth-Jaïr, parce qu'elles appartinrent à Jaïr, de la tribu de Manassé. L'Argob est un pays volcanique, couvert de roches basaltiques.

8. * *Au delà du Jourdain.* Voir la note sur *Nombres*, XXXII, 32. — *Arnon*, rivière qui se jette dans la mer Morte, à l'est. — *Hermon*, chaîne de montagnes au nord de la Palestine, ramification de l'Anti-Liban.

11. *Rabbath des enfants d'Ammon.* Moïse ajoute les derniers mots, parce qu'il y avait une autre ville du même nom, située dans le pays de Moab. — La grande quantité d'insectes dans les pays orientaux rend les lits de métal presque indispensables. — *Selon la mesure,* c'est-à-dire, probablement, selon la grandeur de la coudée d'un homme ordinaire, et non selon la longueur prise à la mesure d'Og lui-même. — * *Rabbath Ammon*, capitale des Ammonites, à l'est du Jourdain, au sud-est de Ramoth-Galaad, sur la route de Bosra du Hauran à Hésébon. — * *Son lit de fer*, probablement le sarcophage dans lequel il avait été placé après sa mort. Par *fer*, il faut entendre vraisemblablement le basalte noir, commun dans le pays, et qui contient vingt pour cent de fer, d'où vient que les Arabes appellent encore aujourd'hui le basalte du fer.

nai les villes à Ruben et à Gad.

13. Mais le reste de Galaad et tout le Basan du royaume d'Og, je le livrai à la demi-tribu de Manassé, ainsi que toute la contrée d'Argob : or, tout le Basan est appelé terre de géants.

14. Jaïr, fils de Manassé, posséda toute la contrée d'Argob, jusqu'aux frontières de Gessuri et de Machati ; et il appela de son nom Basan, Havoth Jaïr, c'est-à-dire bourgs de Jaïr, *ce qui a été leur nom* jusqu'au présent jour.

15. Je donnai aussi Galaad à Machir.

16. Mais aux tribus de Ruben et de Gad, je donnai de la terre de Galaad jusqu'au torrent d'Arnon, la moitié du torrent et de ses confins jusqu'au torrent de Jéboc, qui est la frontière des enfants d'Ammon;

17. De plus, la plaine du désert, le Jourdain, et les frontières de Cénéreth jusqu'à la mer du désert, qui est la très salée, jusqu'au pied de la montagne de Phasga, contre l'orient.

18. Et je vous ordonnai en ce temps-là, disant : Le Seigneur votre Dieu vous donne cette terre en héritage ; tous prêts *au combat*, précédez vos frères, les enfants d'Israël, vous tous, hommes forts,

19. Sans vos femmes, vos petits enfants et vos bestiaux. Car je sais que vous avez de nombreux troupeaux ; or, ils devront demeurer dans les villes que je vous ai livrées,

20. Jusqu'à ce que le Seigneur accorde le repos à vos frères, comme il vous l'a accordé ; et qu'ils possèdent, eux-mêmes aussi, la terre qu'il doit leur donner au delà du Jourdain : alors chacun retournera en sa possession que je lui ai donnée.

21. A Josué aussi j'ai ordonné en ce temps-là, disant : Tes yeux ont vu ce qu'a fait le Seigneur votre Dieu à ces deux rois : c'est ainsi qu'il fera à tous les royaumes dans lesquels tu dois passer.

22. Ne les crains point; car le Seigneur votre Dieu combattra pour vous.

23. Et je priai le Seigneur en ce temps-là, disant :

24. Seigneur Dieu, vous avez commencé à montrer à votre serviteur votre grandeur, et votre main très puissante; car il n'est pas d'autre Dieu ou dans le ciel ou sur la terre, qui puisse faire vos œuvres, et être comparé à votre puissance.

25. Je passerai donc, et je verrai cette terre excellente au-delà du Jourdain, et cette belle montagne, et le Liban.

21. Nomb., XXVII, 18.

---

14. * *Argob, Gessuri, Machati.* Voir l'Introduction au livre de *Josué.* — *Havoth Jaïr.* Voir vers. 4.

17. * *La plaine du désert*, la plaine de Moab. — *Cénéreth* devint une ville de Nephtali. C'est elle qui donna son nom au lac de Cénéreth, Génésareth ou Tibériade. — *La mer très salée* est la mer Morte, sur laquelle on peut voir l'Introduction au livre de *Josué.* — *Phasga.* Voir *Nombres*, XXI, 20.

25. *Cette belle montagne ;* la montagne de Moria, sur laquelle Abraham offrit Isaac, et où devait être bâtie la ville de Sion et son temple, ou bien les montagnes de Béthel, plus hautes que la montagne de Moria, plus voisines du Jourdain et peu

26. Mais le Seigneur, irrité contre moi à cause de vous, ne m'exauça pas, mais il me dit : C'est assez pour toi, ne me parle plus de cela.

27. Monte au sommet de Phasga, et promène tes yeux vers l'occident, et vers l'aquilon, et le midi, et l'orient, et regarde ; car tu ne passeras pas le Jourdain.

28. Ordonne à Josué, affermis-le et le fortifie, parce que c'est lui-même qui précédera ce peuple, et qui leur divisera la terre que tu vas voir.

29. Et nous demeurâmes dans la vallée, contre le temple de Phogor.

CHAPITRE IV.

Exhortation à l'observation des divins commandements. Menaces contre ceux qui les violeraient. Trois villes de refuge établies en deçà du Jourdain.

1. Maintenant, Israël, écoute les préceptes et les ordonnances que moi je t'enseigne, afin que les pratiquant, tu vives, et que tu possèdes, en y entrant, la terre que le Seigneur Dieu de vos pères va vous donner.

2. Vous n'ajouterez point à la parole que je vous dis, et vous n'en retrancherez point : gardez les commandements du Seigneur votre Dieu que moi, je vous prescris.

3. Vos yeux ont vu tout ce qu'a fait le Seigneur contre Béelphégor, comment il a brisé tous ses adorateurs du milieu de vous.

4. Mais vous qui êtes attachés au Seigneur votre Dieu, vous vivez tous jusqu'au présent jour.

5. Vous savez que je vous ai enseigné les préceptes et les lois, comme m'a commandé le Seigneur mon Dieu : ainsi, vous les pratiquerez dans la terre que vous allez posséder ;

6. Vous les observerez et les accomplirez par vos œuvres. Car telles sont votre sagesse et votre intelligence devant les peuples, afin qu'entendant parler de tous ces préceptes, ils disent : Voici un peuple sage et intelligent, une grande nation.

7. Et il n'est point d'autre nation, si grande qu'elle soit, qui ait des dieux s'approchant d'elle, comme notre Dieu, qui est présent à toutes nos prières.

8. Quelle est, en effet, l'autre nation assez illustre pour qu'elle ait des cérémonies, des ordon-

27. Infra, XXXI, 2; XXXIV, 4. — CHAP. IV. 3. Nomb., XXV, 4.

éloignées de Jéricho. — * *Le Liban* devait former la frontière septentrionale de la Palestine. Sur cette montagne, voir l'Introduction au livre de *Josué*.

27. * *Phasga*. Voir *Nombres*, XXI, 20.

28. *La terre que tu vas voir*. Compar. XXXIV, 4.

2. Les hérétiques prétendent à tort que ce verset condamne toutes les traditions et les ordonnances de l'Eglise, comme étant des additions que l'on a faites à l'Ecriture. S'ils étaient conséquents, ils diraient la même chose de toutes les autres parties de la Bible, et même des autres livres du Pentateuque, où il se trouve des ordonnances qu'on n'était pas moins obligé de pratiquer. Le sens évident de ce passage est que personne ne pouvait rien faire des choses que Dieu avait défendues, et ne rien omettre de celles qu'il lui avait ordonnées ; c'est-à-dire que toute la loi devait être exactement observée par tout le peuple de Dieu.

3. * *Béelphégor*, Baal adoré à Phégor par un culte impur.

nances justes, et toute cette loi que j'exposerai aujourd'hui devant vos yeux?

9. Garde-toi donc toi-même et ton âme soigneusement. N'oublie point les paroles qu'ont vues tes yeux, et qu'elles ne sortent point de ton cœur tous les jours de ta vie. Tu les enseigneras à tes fils et à tes petits-fils,

10. Depuis le jour que tu t'es trouvé devant le Seigneur ton Dieu à Horeb, quand le Seigneur me parla, disant : Assemble auprès de moi le peuple, afin qu'ils entendent mes paroles, et qu'ils apprennent à me craindre tout le temps qu'ils vivront sur la terre, et qu'ils instruisent leurs enfants.

11. Et vous vous approchâtes du pied de la montagne, qui brûlait jusqu'au ciel; et il y avait sur elle des ténèbres, un nuage et une obscurité.

12. Et le Seigneur vous parla du milieu du feu. Vous entendîtes la voix de ses paroles, mais de forme, vous n'en vîtes absolument point.

13. Il vous fit connaître son alliance, qu'il vous ordonna d'accomplir, et les dix paroles qu'il écrivit sur deux tables de pierre.

14. Et à moi, il me commanda, en ce temps-là, de vous enseigner des cérémonies et des ordonnances que vous deviez accomplir dans la terre que vous allez posséder.

15. Gardez donc soigneusement vos âmes. Vous n'avez vu aucune représentation au jour que le Seigneur vous parla à Horeb, du milieu du feu;

16. De peur que, séduits, vous ne vous fassiez quelque représentation taillée au ciseau, ou bien quelque image d'homme ou de femme;

17. Quelque représentation de toutes les bêtes qui sont sur la terre, ou des oiseaux qui volent sous le ciel,

18. Et des reptiles qui se meuvent sur la terre, ou des poissons qui sous la terre demeurent dans les eaux;

19. De peur que, les yeux levés au ciel, tu ne voies le soleil, la lune et tous les astres du ciel, et que, séduit par l'erreur, tu ne les adores, et tu n'offres un culte à des choses que le Seigneur ton Dieu a créées pour servir à toutes les nations qui sont sous le ciel.

20. Pour vous, le Seigneur vous a tirés et ramenés de la fournaise de fer de l'Egypte, pour avoir un peuple héréditaire, comme il est au présent jour.

21. Et le Seigneur s'est irrité contre moi, à cause de vos discours, et il a juré que je ne passerai pas le Jourdain, et que je n'entrerai pas dans la terre excellente qu'il va vous donner.

22. Voici donc que je meurs en ce pays; je ne passerai point le Jourdain; vous, vous le passerez,

11. Exode, XIX, 18. — 21. Supra, I, 37.

---

10. * *Horeb*, le mont Sinaï.

12-15. Ces passages prouvent clairement, contre certains incrédules, que les Hébreux n'attribuaient pas de corps à Dieu.

16. *Vous ne vous fassiez*, etc. Voy. *Exode*, XX, 4.

16-19. * La défense de faire des statues fut si bien observée, sauf les cas d'idolâtrie, qu'il n'existe pas, à proprement parler, d'art judaïque.

et vous posséderez cette belle terre.

23. Prends garde d'oublier jamais l'alliance du Seigneur ton Dieu, qu'il a établie avec toi, et de te faire quelque représentation taillée au ciseau des choses dont le Seigneur a défendu d'en faire,

24. Parce que le Seigneur ton Dieu est un feu consumant, un Dieu jaloux.

25. Si vous engendrez des enfants et des petits-enfants, et que vous demeuriez dans cette terre, et que, séduits, vous fassiez quelque représentation, commettant le mal devant le Seigneur votre Dieu, en sorte que vous le provoquiez au courroux,

26. J'invoque à témoin aujourd'hui le ciel et la terre que bientôt vous serez exterminés de la terre, que, le Jourdain passé, vous allez posséder; vous n'y habiterez pas longtemps, mais le Seigneur vous détruira,

27. Et vous dispersera dans tous les peuples, et vous resterez en petit nombre parmi les nations, chez lesquelles le Seigneur doit vous conduire.

28. Et là vous servirez des dieux qui ont été fabriqués par la main des hommes, du bois et de la pierre, qui ne voient, ni n'entendent, ni ne mangent, ni ne flairent.

29. Mais, lorsque tu chercheras là le Seigneur ton Dieu, tu le trouveras, si cependant c'est de tout ton cœur que tu le cherches, et dans toute l'affliction de ton âme.

30. Après que te seront arrivées toutes les choses qui ont été prédites, tu reviendras, dans le dernier temps, au Seigneur ton Dieu, et tu écouteras sa voix,

31. Parce que c'est un Dieu miséricordieux, le Seigneur ton Dieu; il ne t'abandonnera point, et il ne te détruira pas entièrement, et il n'oubliera pas l'alliance qu'il a jurée à tes pères.

32. Demande aux jours anciens qui ont été avant toi, depuis le jour que Dieu a créé l'homme sur la terre, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre extrémité, s'il a été fait jamais une chose semblable, ou si jamais il a été connu

33. Qu'un peuple ait entendu la voix de Dieu, parlant du milieu du feu, comme tu l'as entendue, en conservant la vie;

34. Si Dieu a entrepris de venir et de prendre pour lui une nation au milieu des nations, par des épreuves, des signes et des prodiges, par la guerre, par une main forte, un bras étendu et d'horribles visions, selon tout ce qu'a fait pour vous le Seigneur votre Dieu dans l'Egypte, tes yeux le voyant,

35. Afin que tu susses que c'est le Seigneur lui-même qui est Dieu, et qu'il n'en est pas d'autre que lui.

36. Du haut du ciel il t'a fait

24. Hébr., XII, 29.

35. * *Le Seigneur lui-même est Dieu et il n'en est pas d'autre que lui.* Ce magnifique passage du Deutéronome est comme la profession de foi des Juifs. Les Israélites le copient encore aujourd'hui de leurs mains sur un morceau de parchemin avec celui de l'Exode, XIII, 2-10, 11-17, et l'attachent à leur front et au bras gauche pour réciter leur prière du matin. C'est la partie essentielle des *phylactères.* On appelle ce parchemin du mot hébreu par lequel il commence *schema.*

entendre sa voix pour t'instruire, et sur la terre il t'a montré son feu très ardent, et tu as entendu ses paroles qui sortaient du milieu du feu,

37. Parce qu'il a aimé tes pères, et qu'il a choisi leur postérité après eux; et il t'a retiré de l'Egypte, te précédant avec sa grande puissance,

38. Pour détruire à ton entrée des nations très grandes et plus fortes que toi, et pour t'introduire, et te donner leur terre en possession, comme tu vois au présent jour.

39. Sache donc aujourd'hui, et pense en ton cœur, que c'est le Seigneur lui-même qui est Dieu dans le ciel en haut, et sur la terre en bas, et qu'il n'en est pas d'autre.

40. Garde ses préceptes et ses commandements, que moi, je te prescris, afin que bien t'arrive, à toi et à tes fils après toi, et que tu demeures longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner.

41. Alors Moïse sépara trois villes au-delà du Jourdain vers la partie orientale,

42. Afin que s'y réfugie celui qui sans le vouloir aura tué son prochain, et qui n'aura pas été son ennemi un ou deux jours auparavant, et qu'il puisse se retirer dans une de ces villes :

43. Bosor dans le désert, qui est située dans la plate campagne de la tribu de Ruben; Ramoth en Galaad, qui est dans la tribu de Gad, et Golan en Basan, qui est dans la tribu de Manassé.

44. Telle est la loi que Moïse exposa devant les enfants d'Israël;

45. Et telles sont les lois, les cérémonies et les ordonnances qu'il annonça aux enfants d'Israël, quand ils furent sortis de l'Egypte,

46. Au delà du Jourdain dans la vallée, contre le temple de Phogor dans la terre de Séhon, roi de l'Amorrhéen, qui habita à Hésébon, et que battit Moïse. Les enfants d'Israël aussi, sortis de l'Egypte,

47. Possédèrent sa terre, et la terre d'Og, roi de Basan, deux rois des Amorrhéens qui étaient au-delà du Jourdain, vers le levant,

48. Depuis Aroër qui est sur le bord du torrent d'Arnon, jusqu'à la montagne de Sion, qui est *appelée* aussi Hermon,

49. Toute la plaine au-delà du Jourdain, vers la partie orientale, jusqu'à la mer du désert, et jusqu'au pied de la montagne de Phasga.

37. Exode, XIII, 21. — 41. Nomb., XXXV, 14. — 43. Jos., XX, 8.

41, 47, 49. *Au delà du Jourdain.* Voy. *Nombres*, XXXII, 32.

43. * *Bosor*, sur le plateau du pays des Amorrhéens, en Galaad, aujourd'hui Kesûr-el-Bescheir, au sud-ouest de Dibon, fut enlevée plus tard aux Rubénites par les Moabites. — *Ramoth Galaad*, dans une position très forte, sur une colline entourée de ravins profonds, couverte de vignes et d'oliviers, probablement l'es-Salt d'aujourd'hui. — *Golan*, site inconnu.

46. * *Le temple de Phogor*, en hébreu Beth Phogor, ville de Moab, puis de Ruben, près du Jourdain, en face de Jéricho. — *Hésébon.* Voir *Nombres*, XXI, 25.

49. * *Phasga.* Voir *Nombres*, XXI, 20.

CHAPITRE V.

Moïse rappelle au peuple les préceptes du Décalogue.

1. Or, Moïse appela tout Israël et lui dit : Ecoute, Israël, les cérémonies et les ordonnances que moi, je vous fais entendre aujourd'hui ; apprenez-les et les accomplissez par vos œuvres.

2. Le Seigneur notre Dieu a fait avec nous une alliance à Horeb.

3. Ce n'est pas avec nos pères qu'il a fait cette alliance, mais avec nous qui sommes maintenant et qui vivons.

4. Il nous a parlé face à face sur la montagne du milieu du feu.

5. C'est moi qui fus l'interprète et le médiateur entre le Seigneur et vous en ce temps-là, pour vous annoncer ses paroles; car vous craignîtes le feu, et vous ne montâtes pas sur la montagne, et il dit :

6. Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ai retiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude.

7. Tu n'auras point de dieux étrangers en ma présence.

8. Tu ne te feras point d'image taillée au ciseau, ni de représentation de tout ce qui est dans le ciel en haut, et de ce qui est sur la terre en bas, et de ce qui se trouve dans les eaux sous la terre.

9. Tu ne les adoreras pas et tu ne les serviras pas. Car c'est moi qui suis le Seigneur ton Dieu, Dieu jaloux, rejetant l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent,

10. Et faisant miséricorde dans plusieurs milliers *de générations*, à ceux qui m'aiment et gardent mes préceptes.

11. Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain : car il ne sera pas impuni, celui qui pour une chose vaine prendra son nom.

12. Observe le jour du sabbat, afin de le sanctifier, comme t'a ordonné le Seigneur ton Dieu.

13. Pendant six jours tu travailleras, et tu feras tous tes ouvrages.

14. Mais le septième jour est celui du sabbat, c'est-à-dire le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras en ce jour aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'étranger qui est au-dedans de tes portes ; afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi aussi.

15. Souviens-toi que toi-même aussi tu as servi en Egypte, et que le Seigneur ton Dieu t'en a retiré par une main puissante et un bras étendu. C'est pourquoi il t'a ordonné d'observer le jour du sabbat.

CHAP. V. 6. Exode, XX, 2; Lév., XXVI, 1; PS. LXXX, 11. — 7. Exode, XX, 3; PS. LXXX, 10. — 8. Exode, XX, 4; Lévit., XXVI, 1; PS. XCVI, 7. — 9. Exode, XXXIV, 14. — 11. Exode, XX, 7; Lév., XIX, 12; Matt., V, 33. — 14. Genèse, II, 2; Exode, XX, 10; Hébr., IV, 4.

1. * Ici commence le second discours de Moïse qui s'étend jusqu'au ch. XXVI et forme la partie principale du livre du *Deutéronome*.

14. *Tes portes;* hébraïsme, pour *les villes*.

16. Honore ton père et ta mère, comme t'a ordonné le Seigneur ton Dieu, afin que tu vives longtemps, et que bien t'arrive dans la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner.

17. Tu ne tueras point.

18. Tu ne commettras point d'adultère.

19. Et tu ne feras point de vol.

20. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

21. Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui sont à lui.

22. Ce sont là les paroles qu'a dites le Seigneur à toute votre multitude, sur la montagne, du milieu du feu, de la nuée et de l'obscurité, avec une voix forte, n'ajoutant rien de plus; et il les écrivit sur deux tables de pierre, qu'il me remit.

23. Mais vous, après que vous eûtes entendu sa voix du milieu des ténèbres et que vous eûtes vu la montagne embrasée, vous vous approchâtes de moi, tous les princes des tribus, et les anciens, et vous dites :

24. Voilà que le Seigneur notre Dieu nous a montré sa majesté et sa grandeur; nous avons entendu sa voix du milieu du feu, et nous avons éprouvé aujourd'hui, que Dieu ayant parlé avec l'homme, l'homme conserve la vie.

25. Pourquoi donc mourrons-nous, et ce très grand feu nous dévorera-t-il? Car si nous entendons encore la voix du Seigneur notre Dieu, nous mourrons.

26. Qu'est toute chair, pour qu'elle entende la voix du Dieu vivant, qui parle du milieu du feu, comme nous avons entendu, et qu'elle puisse vivre?

27. Approche plutôt, toi, et écoute tout ce que te dira le Seigneur notre Dieu; tu nous le rapporteras ensuite, et, l'ayant entendu, nous le ferons.

28. Ce qu'ayant entendu le Seigneur, il me dit : J'ai entendu la voix des paroles de ce peuple, lorsqu'ils t'ont parlé : ils ont bien dit toutes ces choses.

29. Qui leur donnera d'avoir un esprit tel, qu'ils me craignent, et qu'ils gardent tous mes commandements en tout temps, afin que bien leur arrive, à eux et à leurs enfants pour jamais.

30. Va, et dis-leur : Retournez en vos tentes.

31. Mais toi, demeure ici avec moi, et je te dirai tous mes commandements, les cérémonies et les ordonnances, que tu leur enseigneras, afin qu'ils les pratiquent dans la terre que je leur donnerai en possession.

32. Gardez donc et faites ce que vous a ordonné le Seigneur votre Dieu; vous ne vous détournerez ni à droite ni à gauche;

33. Mais c'est par la voie qu'a prescrite le Seigneur votre Dieu que vous marcherez, afin que vous viviez et que bien vous arrive, et que vos jours soient prolongés dans la terre de votre possession.

16. Exode, xx, 12; Eccli., III, 9; Matt., xv, 4; Marc, VII, 10; Eph., VI, 2. — 21. Matt., v, 28; Rom., VII, 7.

CHAPITRE VI.

Moïse exhorte les Israélites à aimer le Seigneur, et à ne jamais oublier ses préceptes et ses bienfaits.

1. Voici les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que le Seigneur votre Dieu a prescrites, afin que je vous les enseigne, et que vous les pratiquiez dans la terre dans laquelle vous allez passer pour la posséder,

2. Afin que tu craignes le Seigneur ton Dieu, et que tu gardes, tous les jours de ta vie, tous ses commandements et ses préceptes que moi, je te prescris, à toi, à tes fils et à tes petits-fils, pour que tes jours soient prolongés.

3. Ecoute, Israël, et aie grand soin de faire ce que t'a ordonné le Seigneur, afin que bien t'arrive, et que tu sois encore multiplié, puisque le Seigneur Dieu de tes pères t'a promis une terre, où coulent du lait et du miel.

4. Ecoute, Israël, le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur.

5. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force.

6. Et ces paroles que moi, je te prescris aujourd'hui seront dans ton cœur;

7. Tu les raconteras aussi à tes enfants, et tu les méditeras, assis en ta maison, et marchant dans le chemin, dormant et te levant.

8. De plus, tu les lieras comme un signe dans ta main; elles seront et se mouvront entre tes yeux;

9. Et tu les écriras sur le seuil et sur les portes de ta maison.

10. Et lorsque le Seigneur ton Dieu t'aura introduit dans la terre au sujet de laquelle il a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob, et qu'il t'aura donné des villes grandes et très bonnes que tu n'as pas bâties,

11. Des maisons pleines de toutes richesses, et que tu n'as pas construites, des citernes que tu n'as pas creusées, des vignobles et des plants d'oliviers que tu n'as point plantés,

12. Et que tu auras mangé et que tu te seras rassasié,

13. Prends bien garde d'oublier le Seigneur qui t'a retiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude. Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que lui, et c'est par son nom que tu jureras.

14. Vous n'irez point après les dieux étrangers de toutes les nations qui sont autour de vous,

15. Parce qu'un Dieu jaloux, le Seigneur ton Dieu, est au milieu de toi; de peur qu'un jour la fureur du Seigneur ton Dieu ne s'irrite contre toi, et qu'il ne t'enlève de la surface de la terre.

16. Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu, comme tu l'as tenté au lieu de la tentation.

17. Garde les préceptes du Seigneur ton Dieu, les lois et les cérémonies qu'il t'a prescrites,

18. Et fais ce qui est agréable et bon en la présence du Seigneur, afin que bien t'arrive, et que tu possèdes, y étant entré, la terre

CHAP. VI. 5. Infra, XI, 13; Matt., XXII, 37; Marc, XII, 30; Luc, X, 27. — 13. Infra, X, 20 Matt., IV, 10; Luc, IV, 8. — 16. Matt., IV, 7; Luc, IV, 12.

7. *Dormant*, etc.; c'est-à-dire en te couchant pour dormir, et en te réveillant.

excellente, touchant laquelle le Seigneur a juré à tes pères,

19. Qu'il détruirait tous tes ennemis devant toi, comme il a dit.

20. Et lorsque ton fils t'interrogera demain, disant : Que signifient ces lois, ces cérémonies et ces ordonnances que nous a prescrites le Seigneur notre Dieu?

21. Tu lui diras : Nous étions esclaves de Pharaon en Egypte, et le Seigneur nous a retirés de l'Egypte par une main puissante ;

22. Et il a fait des signes et des prodiges grands et terribles en Egypte contre Pharaon et toute sa maison en notre présence;

23. Puis, il nous a retirés de là pour nous donner, après nous y avoir introduits, la terre, au sujet de laquelle il a juré à nos pères.

24. Le Seigneur ensuite a ordonné que nous exécutions toutes ces lois, que nous craignions le Seigneur notre Dieu, afin que bien nous arrive tous les jours de notre vie, comme il en est aujourd'hui.

25. Car il nous sera miséricordieux, si nous gardons et nous pratiquons tous ses préceptes devant le Seigneur notre Dieu, comme il nous a commandé.

CHAPITRE VII.

Ordre de Dieu d'exterminer les Chananéens. Assurance de la protection du Seigneur.

1. Lorsque le Seigneur ton Dieu t'aura introduit dans la terre dans laquelle tu entres pour la posséder, et qu'il aura détruit beaucoup de nations devant toi, l'Héthéen, le Gergézéen, l'Amorrhéen, le Chananéen, le Phérézéen, l'Hévéen et le Jébuséen, sept nations beaucoup plus nombreuses que toi et beaucoup plus fortes que toi,

2. Et que le Seigneur ton Dieu te les aura livrées, tu les battras jusqu'à une entière extermination. Tu ne feras point d'alliance avec elles, et tu n'auras pas pitié d'elles ;

3. Tu ne contracteras pas non plus de mariages avec elles. Tu ne donneras point ta fille à son fils, et tu n'accepteras pas sa fille pour ton fils,

4. Parce qu'elle persuadera à ton fils de ne pas me suivre, et de servir plutôt des dieux étraugers ; ainsi s'irritera la fureur du Seigneur, et il te perdra soudain.

5. Mais au contraire, voici ce que vous leur ferez : Renversez leurs autels, brisez leurs statues, coupez leurs bois sacrés, et brûlez leurs images taillées au ciseau :

6. Parce que tu es un peuple consacré au Seigneur ton Dieu. C'est toi qu'a choisi le Seigneur ton Dieu, afin que tu sois son peuple particulier entre tous les peuples qui sont sur la terre.

7. Ce n'est pas parce que vous l'emportiez par le nombre sur toutes les nations, que le Sei-

CHAP. VII. 1. Exode, XXIII, 23; XXXIII, 2. — 2. Exode, XXIII, 32; XXXIV, 15, 16. — 3. Exode, XXXIV, 16. — 5. Exode, XXIII, 24; Infra, XII, 3; XVI, 21. — 6. Infra, XIV, 2; XXVI, 18.

20. *Demain;* hébraïsme, pour, *dans l'avenir, un jour.*

5. * *Coupez leurs bois sacrés.* Voir la note sur *Exode,* XXXIV, 13.

gneur s'est uni à vous, et vous a choisis, puisque vous êtes moins nombreux que tous les peuples;

8. Mais c'est parce que le Seigneur vous a aimés et qu'il a gardé le serment qu'il a juré à vos pères; c'est pour cela qu'il vous a retirés *de l'Egypte* par une main puissante, et qu'il vous a délivrés de la maison de servitude, de la main de Pharaon, roi d'Egypte.

9. Ainsi, tu sauras que le Seigneur ton Dieu est lui-même le Dieu fort et fidèle, gardant son alliance et sa miséricorde à ceux qui l'aiment, et à ceux qui gardent ses préceptes, jusqu'à mille générations;

10. Et rendant soudain à ceux qui le haïssent, en sorte qu'il les détruit, et ne diffère pas, leur rendant sur-le-champ ce qu'ils méritent.

11. Garde donc les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que moi, je te commande aujourd'hui de pratiquer.

12. Si, après avoir entendu ces ordonnances, tu les gardes et les pratiques, le Seigneur ton Dieu aussi te gardera l'alliance et la miséricorde qu'il a jurée à tes pères;

13. Il t'aimera, il te multipliera, il bénira tes enfants, et le fruit de ta terre, ton blé et tes vignes, ton huile et ton gros bétail, les troupeaux de tes brebis dans la terre, au sujet de laquelle il a juré à tes pères qu'il te la donnerait.

14. Car tu seras béni entre tous les peuples. Il n'y aura pas chez toi de stérile de l'un et de l'autre sexe, tant dans les hommes que dans tes troupeaux.

15. Le Seigneur éloignera de toi toute langueur; et les infirmités terribles de l'Egypte que tu connais, il ne te les apportera pas, à toi, mais à tous tes ennemis.

16. Tu dévoreras tous les peuples que le Seigneur ton Dieu doit te donner. Ton œil ne les ménagera pas, et tu ne serviras point leurs dieux, afin qu'ils ne soient pas pour toi une ruine.

17. Si tu dis en ton cœur : Ces nations sont plus nombreuses que moi; comment pourrai-je les détruire?

18. Ne crains point, mais rappelle-toi ce qu'a fait le Seigneur ton Dieu à Pharaon et à tous les Egyptiens,

19. Les très grandes plaies, qu'ont vues tes yeux, les signes et les prodiges, la main forte et le bras étendu, pour que le Seigneur ton Dieu te retirât *de l'Egypte* : ainsi fera-t-il à tous les peuples que tu redoutes.

20. De plus, le Seigneur ton Dieu enverra aussi les frelons contre eux, jusqu'à ce qu'il détruise et perde entièrement tous ceux qui t'auront échappé et qui auront pu se cacher.

21. Tu ne les craindras point, parce que le Seigneur ton Dieu est au milieu de toi, Dieu grand et terrible.

22. Lui-même, il exterminera

14. Exode, XXIII, 26. — 20. Exode, XXIII, 28; Jos., XXIV, 12.

22. Les *bêtes de la terre*, ou *des champs;* c'est-à-dire les bêtes sauvages.

ces nations en ta présence, peu à peu et par parties. Tu ne pourras pas les détruire toutes à la fois, de peur que les bêtes de la terre ne se multiplient contre toi.

23. Mais le Seigneur ton Dieu les mettra en ta présence, et il les fera mourir jusqu'à ce qu'ils soient entièrement détruits.

24. Et il livrera leurs rois en tes mains, et tu extermineras leurs noms de dessous le ciel; nul ne pourra te résister, jusqu'à ce que tu les aies brisés.

25. Tu brûleras au feu leurs images taillées au ciseau; tu ne convoiteras point l'argent et l'or dont elles ont été faites, et tu n'en prendras rien pour toi, de peur que tu ne tombes dans un piège, parce que c'est l'abomination du Seigneur ton Dieu.

26. Et tu ne porteras rien de l'idole dans ta maison, afin que tu ne deviennes pas anathème, comme elle-même l'est. Tu la détesteras comme de la fange, et tu l'auras en abomination comme de la souillure et des ordures, parce que c'est un anathème.

CHAPITRE VIII.

Exhortation à conserver le souvenir des bienfaits du Seigneur.

1. Prends bien garde de pratiquer tous les préceptes, que moi, je te prescris aujourd'hui, afin que vous puissiez vivre, que vous vous multipliiez, et, qu'après y être entrés, vous possédiez la terre au sujet de laquelle le Seigneur a juré à vos pères.

2. Et tu te souviendras de tout le chemin par lequel le Seigneur ton Dieu t'a conduit pendant quarante ans à travers le désert, pour t'affliger, t'éprouver et faire connaître ce qui se passait dans ton cœur : si tu garderais ses commandements, ou non.

3. Il t'a affligé par la faim, et il t'a donné pour nourriture la manne que tu ignorais, toi, et tes pères, afin de te montrer que ce n'est pas de pain seulement que l'homme vit, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.

4. Ton vêtement dont tu étais couvert, n'a pas manqué par la vétusté, et ton pied n'a pas été déchiré en dessous, et voici la quarantième année.

5. C'est afin que tu penses en ton cœur, que comme un homme instruit son fils, ainsi le Seigneur ton Dieu t'a instruit;

6. Afin que tu gardes les commandements du Seigneur ton Dieu, que tu marches dans ses voies, et que tu le craignes.

7. Car le Seigneur ton Dieu t'introduira dans une terre bonne, terre de ruisseaux, d'eaux, et de fontaines, dans les champs et les montagnes de laquelle jaillissent des sources de fleuves.

8. Terre de blé, d'orge et de vignes, dans laquelle naissent les figuiers, les grenadiers et les oliviers; terre d'huile et de miel,

25. II Mach., XII, 40. — CHAP. VIII. 3. Matt., IV, 4; Luc, IV, 4.

---

26. *Anathème*, est ici la même chose que *voué à la destruction.*

4. *N'a pas manqué par la vétusté;* ne s'est pas usé.

9. Où tu mangeras ton pain sans en manquer jamais, où tu jouiras de l'abondance de toutes choses, dont les pierres sont du fer; et de ses montagnes on exploite des mines d'airain;

10. Afin que, lorsque tu auras mangé, et que tu te seras rassasié, tu bénisses le Seigneur ton Dieu pour la terre excellente qu'il t'a donnée.

11. Aie soin, et prends garde de n'oublier jamais le Seigneur ton Dieu, et de ne point négliger ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies, que moi, je te prescris aujourd'hui;

12. De peur qu'après que tu auras mangé, et que tu seras rassasié, que tu auras bâti de belles maisons, et que tu t'y seras établi,

13. Et que tu auras eu des troupeaux de bœufs, et des troupeaux de brebis, et une abondance d'argent et d'or de toutes choses,

14. Ton cœur ne s'élève, et que tu ne te souviennes plus du Seigneur ton Dieu, qui t'a retiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude;

15. Qui a été ton guide dans le désert grand et terrible, dans lequel étaient des serpents au souffle brûlant, des scorpions et des dipsas, et où il n'y avait absolument aucune eau; qui a fait jaillir des ruisseaux de la pierre la plus dure,

16. Et qui t'a nourri dans le désert d'une manne que n'ont pas connue tes pères. Et après qu'il t'a eu affligé et éprouvé, il a eu enfin pitié de toi,

17. Afin que tu ne dises pas en ton cœur : C'est ma force, et la vigueur de ma main qui m'ont acquis toutes ces choses;

18. Mais que tu te souviennes que c'est le Seigneur ton Dieu lui-même qui t'a donné des forces, afin qu'il accomplît ainsi l'alliance au sujet de laquelle il a juré à tes pères, comme le montre le présent jour.

19. Mais si, oubliant le Seigneur ton Dieu, tu suis des dieux étrangers, et que tu les serves et les adores, voici maintenant que je te prédis que tu périras entièrement.

20. Comme les nations qu'a détruites le Seigneur à ton entrée, ainsi vous aussi, vous périrez, si vous êtes désobéissants à la voix du Seigneur votre Dieu.

CHAPITRE IX.

Moïse rappelle aux Israélites leurs murmures et leurs infidélités passées.

1. Ecoute Israël : Tu passeras aujourd'hui le Jourdain, afin que tu possèdes des nations très grandes et plus fortes que toi, des villes immenses et fortifiées jusqu'au ciel,

2. Un peuple grand et d'une très haute stature, les enfants d'Enac, que toi-même tu as vus et entendus, auxquels nul ne peut résister en face.

15. Nomb., xx, 9; xxi, 6; Exode, xvii, 6. — 16. Exode, xvi, 14.

15. Le *dipsas*, ou *dipsade*, est une espèce de serpent dont la blessure cause une soif mortelle.

1. * *Aujourd'hui*, dans le sens de bientôt.

3. Tu sauras donc aujourd'hui que le Seigneur ton Dieu lui-même passera devant toi, feu dévorant et consumant, qui les brisera, les détruira, et les exterminera soudain devant ta face, comme il t'a dit.

4. Ne dis point en ton cœur, lorsque le Seigneur ton Dieu les aura détruits en ta présence : C'est à cause de ma justice, que le Seigneur m'a introduit dans cette terre pour la posséder, puisque c'est à cause de leurs impiétés que ces nations ont été détruites.

5. Car ce n'est pas à cause de ta justice, et de l'équité de ton cœur, que tu entreras dans leurs terres pour les posséder; mais c'est parce que ces nations ont agi d'une manière impie, que, toi entrant, elles seront détruites, et afin que le Seigneur accomplît sa parole, qu'il donna avec serment à tes pères Abraham, Isaac et Jacob.

6. Sache donc que ce n'est pas à cause de ta justice, que le Seigneur ton Dieu t'a donné cette terre excellente en possession, puisque tu es un peuple d'un cou très roide.

7. Souviens-toi, et n'oublie pas comment tu as provoqué au courroux le Seigneur ton Dieu dans le désert. Depuis le jour que tu es sorti de l'Egypte jusqu'à ce lieu-ci, tu as toujours lutté contre le Seigneur.

8. Car à Horeb même, tu l'as provoqué; aussi, irrité, il a voulu te détruire,

9. Quand je montai sur la montagne, pour recevoir les tables de pierre, les tables de l'alliance que fît le Seigneur avec vous; et je demeurai constamment sur cette montagne pendant quarante jours et quarante nuits, ne mangeant point de pain et ne buvant point d'eau.

10. Le Seigneur me donna alors les deux tables de pierre, écrites du doigt de Dieu, et contenant toutes les paroles qu'il vous dit sur la montagne, du milieu du feu, quand l'assemblée du peuple fut réunie.

11. Et lorsque furent passés les quarante jours et autant de nuits, le Seigneur me donna les deux tables de pierre, les tables de l'alliance,

12. Et il me dit : Lève-toi, et descends vite d'ici, parce que ton peuple que tu as retiré de l'Egypte a abandonné aussitôt la voie que tu lui as montrée, et ils se sont fait une idole de fonte.

13. Et de nouveau le Seigneur me dit : Je vois que ce peuple est d'un cou roide;

14. Laisse-moi, que je le brise, et que j'efface son nom de dessous le ciel, et que je t'établisse sur une nation plus grande et plus forte que celle-ci.

15. Or, lorsque je descendis de la montagne ardente, tenant les deux tables de l'alliance dans l'une et l'autre main,

16. Et lorsque j'eus vu que vous aviez péché contre le Seigneur votre Dieu, que vous aviez fait

CHAP. IX. 8. Exode, XVII, 6. — 10. Exode, XXXI, 18. — 12. Exode, XXXII, 7.

6. *D'un cou très roide.* Voy. pour cette expression, *Exode*, XXXII, 9.
9. *Ne mangeant*, etc.; c'est-à-dire ne mangeant et ne buvant rien absolument.

pour vous un veau de fonte, et que vous aviez abandonné sitôt sa voie qu'il vous avait montrée,

17 Je jetai les tables de mes mains, et je les brisai en votre présence.

18. Puis, je me prosternai devant le Seigneur, comme auparavant, ne mangeant point de pain pendant quarante jours et quarante nuits, et ne buvant pas d'eau, à cause de tous vos péchés que vous aviez commis contre le Seigneur, et parce que vous l'aviez provoqué au courroux;

19. Car j'ai craint son indignation et sa colère, par laquelle, excité contre vous, il a voulu vous détruire. Mais le Seigneur m'exauça encore cette fois.

20. Contre Aaron aussi extrêmement irrité, il voulut le briser, mais je l'en détournai également par mes prières.

21. Quant au péché que vous aviez fait, c'est-à-dire le veau, le prenant, je le brûlai au feu, puis le brisant en morceaux, et le réduisant entièrement en poudre, je le jetai dans le torrent qui descend de la montagne.

22. A l'embrasement aussi, à la tentation et aux Sépulcres de la concupiscence, vous avez provoqué le Seigneur;

23. Et quand il vous envoya de Cadesbarné, disant: Montez et possédez la terre que je vous ai donnée, vous méprisâtes le commandement du Seigneur votre Dieu, vous ne crûtes pas en lui, et vous ne voulûtes pas écouter sa voix;

24. Mais vous avez été toujours rebelles, depuis le jour que j'ai commencé à vous connaître.

25. Je me tins donc prosterné devant le Seigneur quarante jours et quarante nuits, durant lesquels je le conjurais avec supplication de ne point vous détruire, comme il en avait menacé;

26. Et, priant, je dis : Seigneur Dieu, ne détruisez point votre peuple, et votre héritage, que vous avez racheté par votre grandeur, ceux que vous avez retirés de l'Égypte par une main puissante.

27. Souvenez-vous de vos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob; ne considérez point la dureté de ce peuple, ni son impiété, ni son péché;

28. De peur que les habitants de la terre, de laquelle vous nous avez retirés, ne disent : Le Seigneur ne pouvait les introduire dans la terre qu'il leur avait promise, et il les haïssait; c'est pour cela qu'il les a retirés *de l'Egypte*, afin de les faire mourir dans le désert.

29. Ils sont votre peuple et votre héritage; ce sont eux que vous avez retirés *de l'Egypte* par votre grande puissance et par votre bras étendu.

CHAPITRE X.

Secondes tables de la loi. Vocation des Lévites. Exhortation à observer la loi du Seigneur.

1. En ce temps-là le Seigneur me dit : Taille-toi deux tables de

22. Nomb., XI, 1; XVI, 2; XXI, 5. — CHAP. X. 1. Exode, XXXIV, 1.

21. * *Le veau* d'or. *Exode*, XXXII, 20.
23. * *Cadesbarné* ou Cadès. Voir *Nombres*, XX, 1.

pierre, comme les premières étaient, et monte vers moi sur la montagne, et tu feras une arche de bois,

2. Et j'écrirai sur ces tables les paroles qui étaient sur celles que tu as déjà brisées, et tu les placeras dans l'arche.

3. Je fis donc une arche de bois de sétim. Et lorsque j'eus taillé deux tables de pierre comme les premières, je montai sur la montagne, les ayant en mes mains.

4. Et *le Seigneur* écrivit sur ces tables, selon ce qu'il avait d'abord écrit, les dix paroles qu'il vous adressa sur la montagne, du milieu du feu, quand le peuple était assemblé, et il me les donna.

5. Et revenu de la montagne, je descendis, et je plaçai les tables dans l'arche que j'avais faite; et elles y sont demeurées jusqu'ici, comme le Seigneur m'a commandé.

6. Or les enfants d'Israël transportèrent leur camp de Béroth des enfants de Jacan à Moséra, où mourut et fut enseveli Aaron, à la place duquel Eléazar, son fils, exerça les fonctions du sacerdoce.

7. De là ils vinrent à Gadgad, et partis de ce lieu, ils campèrent à Jétébatha, terre d'eaux et de torrents.

8. En ce temps-là, *le Seigneur* sépara la tribu de Lévi, afin qu'elle portât l'arche d'alliance du Seigneur, qu'elle se tînt devant lui pour son ministère, et qu'elle bénît en son nom, *comme elle a fait* jusqu'au présent jour.

9. A cause de cela Lévi n'a pas eu de part, ni de possession avec ses frères, parce que le Seigneur lui-même est sa possession, comme lui a promis le Seigneur ton Dieu.

10. Pour moi, je me tins sur la montagne comme auparavant, quarante jours et quarante nuits; et le Seigneur m'exauça encore cette fois, et il ne voulut pas te perdre.

11. Il me dit ensuite : Va, et précède le peuple, afin qu'il entre, et qu'il possède la terre que j'ai juré à ses pères de leur donner.

12. Et maintenant, Israël, qu'est-ce que le Seigneur ton Dieu demande de toi, si ce n'est que tu craignes le Seigneur ton Dieu, que tu marches dans ses voies, que tu l'aimes, que tu serves le Seigneur ton Dieu en tout ton cœur et en toute ton âme;

13. Et que tu gardes les commandements du Seigneur et ses cérémonies, que moi, je te prescris aujourd'hui, afin que bien t'arrive?

14. Voici, au Seigneur ton Dieu est le ciel, et le ciel du ciel, et la terre et tout ce qui est sur elle.

15. Et cependant le Seigneur s'est uni étroitement à tes pères, il les a aimés, et il a choisi leur postérité après eux, c'est-à-dire,

6. Nomb., XXXIII, 31; Nom., XX, 28, 29.

2-3. * *L'arche* d'alliance. Sur l'arche, voir la note 11 à la fin du volume.
4. *Les dix paroles;* pour *les dix commandements.*
6. *Des enfants de Jacan;* c'est-à-dire qui appartenait aux enfants de Jacan.
7. * *Gadgad.* Voir *Nombres,* XXXIII, 32.

vous, d'entre toutes les nations, comme il est entièrement prouvé aujourd'hui.

16. Opérez donc la circoncision de votre cœur, et ne rendez plus votre cou inflexible,

17. Parce que le Seigneur votre Dieu est lui-même le Dieu des dieux et le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, puissant et terrible, qui n'a point égard à la personne, ni aux présents.

18. Il fait justice à l'orphelin et à la veuve, il aime l'étranger, et il lui donne la nourriture et le vêtement.

19. Vous donc aussi, aimez les étrangers, parce que vous-mêmes aussi, vous avez été étrangers dans la terre d'Egypte.

20. Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul ; tu t'attacheras à lui, et tu jureras par son nom.

21. C'est lui-même qui est ta gloire et ton Dieu ; lui qui a fait pour toi ces merveilles grandes et terribles qu'ont vues tes yeux.

22. C'est au nombre de soixante-dix âmes que tes pères sont descendus en Egypte, et voilà que maintenant le Seigneur ton Dieu t'a multiplié comme les astres du ciel.

CHAPITRE XI.

Moïse continue d'exhorter les Israélites à observer les préceptes du Seigneur. Bénédiction sur ceux qui les observeront. Malédiction sur ceux qui les violeront.

1. C'est pourquoi aime le Seigneur ton Dieu, observe ses préceptes et ses cérémonies, ses ordonnances et ses commandements en tout temps.

2. Reconnaissez aujourd'hui ce que vos fils ignorent, eux qui n'ont pas vu les châtiments du Seigneur votre Dieu, ses merveilles, sa main puissante et son bras étendu ;

3. Les signes et les œuvres qu'il a faits au milieu de l'Egypte au roi Pharaon et à toute sa terre ;

4. A toute l'armée des Egyptiens, à ses chevaux et à ses chariots : de quelle manière les eaux de la mer Rouge les ont couverts, lorsqu'ils vous poursuivaient, et comment le Seigneur les a détruits jusqu'au présent jour ;

5. Ce qu'il vous a fait à vous-mêmes dans le désert, jusqu'à ce que vous soyez venus en ce lieu ;

6. Et à Dathan et à Abiron, fils d'Eliab, qui fut fils de Ruben, que la terre, ayant ouvert sa bouche, engloutit avec leurs maisons, leurs tentes et tout leur bien qu'ils avaient au milieu d'Israël.

7. Vos yeux ont vu toutes les œuvres grandes que le Seigneur a faites,

8. Afin que vous gardiez tous ses commandements, que moi, je vous prescris aujourd'hui, que vous puissiez entrer et posséder la terre vers laquelle vous marchez,

9. Et que vous viviez longtemps en cette terre, que le Seigneur a promise avec serment à vos pères, et à leur postérité, et où coulent du lait et du miel

10. Car la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder, n'est

17. II Par., XIX, 7; Job, XXXIV, 19; Sag., VI, 8; Eccli., XXXV, 15; Actes, X, 34; Rom., II, 11; Gal., II, 6. — 20. Supra, VI, 13; Matt., IV, 10; Luc, IV, 8. — 22. Genèse, XLVI, 27; Exode, I, 5. — CHAP. XI. 6. Nomb., XVI, 1; XVI, 32.

pas comme la terre d'Égypte dont tu es sorti, où, la semence jetée, on conduit comme dans les jardins, des eaux qui servent à arroser;

11. Mais c'est une terre de montagnes et de plaines, qui attend du ciel de la pluie;

12. Que le Seigneur ton Dieu regarde toujours; et ses yeux sont sur elle depuis le commencement de l'année jusqu'à sa fin.

13. Si donc vous obéissez à mes commandements, que moi, je vous prescris aujourd'hui, d'aimer le Seigneur votre Dieu, et de le servir en tout votre cœur et en toute votre âme,

14. Il donnera à votre terre les premières et les dernières pluies, afin que vous recueilliez le blé, le vin et l'huile,

15. Et du foin des champs pour nourrir vos bestiaux, et pour que vous-mêmes, vous mangiez et soyez rassasiés.

16. Prenez garde que votre cœur ne soit séduit, que vous ne vous éloigniez du Seigneur, que vous ne serviez des dieux étrangers, et que vous ne les adoriez:

17. Et, qu'irrité, le Seigneur ne ferme le ciel, que les pluies ne descendent pas, que la terre ne donne pas sa végétation, que vous ne soyez exterminés en peu de temps de la terre excellente que le Seigneur va vous donner.

18. Déposez ces paroles que je dis dans vos cœurs et dans vos esprits, et suspendez-les comme un signe à vos mains, et placez-les entre vos yeux.

19. Apprenez-les à vos enfants, pour qu'ils les méditent; lorsque tu seras assis en ta maison, lorsque tu marcheras dans la voie, que tu te coucheras et que tu te lèveras,

20. Tu les écriras sur les poteaux et sur les portes de ta maison;

21. Afin que se multiplient tes jours et ceux de tes enfants dans la terre que le Seigneur a juré à tes pères de leur donner, tant que le ciel sera suspendu au-dessus de la terre.

22. Car si vous gardez et si vous pratiquez les commandements que moi, je vous prescris, d'aimer le Seigneur votre Dieu, et de marcher dans toutes ses voies, vous attachant à lui,

23. Le Seigneur détruira toutes ces nations devant votre face et vous les posséderez, *ces nations* qui sont plus grandes et et plus fortes que vous.

24. Tout lieu que foulera votre pied sera à vous. Depuis le désert et depuis le Liban, depuis le grand fleuve d'Euphrate jusqu'à la mer occidentale, ce seront vos limites.

25. Nul ne tiendra contre vous:

13. Supra, x, 12. — 18. Supra, vi, 6. — 24. Josué, i, 3.

---

14. Dans la Palestine, il ne pleut ordinairement que dans deux saisons : au printemps, avant la moisson, et en automne, après les semailles. — * *Les premières pluies* désignent les pluies d'automne, qui tombent en octobre et novembre, à l'époque des semailles, et les *dernières pluies*, les pluies du printemps, qui tombent en mars et avril. Le reste de l'année, la pluie est tout à fait exceptionnelle en Palestine.

24. * *Liban*. Voir l'Introduction au livre de *Josué*. — *Euphrate*. Voir *Genèse*, xv, 18.

le Seigneur votre Dieu jettera la terreur et l'effroi sur toute la terre que vous devez fouler, comme il vous a dit.

26. Voici que je mets aujourd'hui en votre présence la bénédiction et la malédiction :

27. La bénédiction, si vous obéissez aux commandements du Seigneur votre Dieu, que moi, je vous prescris aujourd'hui :

28. La malédiction, si vous n'obéissez pas aux commandements du Seigneur votre Dieu, mais si vous vous écartez de la voie que moi, je vous montre maintenant, et que vous marchiez après des dieux étrangers que vous ne connaissez pas.

29. Mais lorsque le Seigneur ton Dieu t'aura introduit dans la terre vers laquelle tu chemines pour l'habiter, tu mettras la bénédiction sur la montagne de Garizim, et la malédiction sur la montagne d'Hébal,

30. Qui sont au-delà du Jourdain, derrière la voie qui tourne à l'occident, dans la terre du Chananéen, qui habite dans les plaines contre Galgala, qui est près d'une vallée qui s'étend et s'avance au loin.

31. Car vous, vous passerez le Jourdain, pour posséder la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, afin que vous l'ayez et que vous la possédiez.

32. Voyez donc à ce que vous accomplissiez les cérémonies et les ordonnances que moi, je mettrai en votre présence aujourd'hui.

CHAPITRE XII.

Dieu ordonne de ruiner l'idolâtrie dans le pays de Chanaan, de payer les dîmes et les prémices, et de ne pas imiter les Chananéens.

1. Voici les préceptes et les ordonnances que vous devez pratiquer dans le pays que le Seigneur Dieu de tes pères va te donner, afin que tu le possèdes durant tous les jours que tu marcheras sur la terre.

2. Renversez tous les lieux dans lesquels les nations que vous allez posséder ont adoré leurs dieux sur les hautes montagnes et sur les collines, et sous les arbres couverts de feuillage.

3. Détruisez leurs autels, et brisez leurs statues, brûlez au feu leurs lieux sacrés et réduisez en poudre leurs idoles : effacez leurs noms de ces lieux.

4. Vous ne ferez pas ainsi envers le Seigneur votre Dieu ;

5. Mais vous viendrez au lieu

CHAP. XII. 3. Supra, VII, 25 ; II Mach., XII, 40.

29. * *Garizim, Hébal,* deux montagnes d'Ephraïm séparées l'une de l'autre par une vallée très fertile et bien arrosée dans laquelle est bâtie la ville de Sichem, aujourd'hui Naplouse.

30. * *Au delà du Jourdain* signifie ici à l'ouest du Jourdain. — *Galgala* n'est pas celui des bords du Jourdain, mais un autre Galgala à vingt kilomètres environ au sud du mont Garizim.

2. * *Sur les hautes montagnes.* Voir la note sur *Nombres,* XXII, 41.

5. Le *nom du Seigneur* se prend quelquefois, dans l'Ecriture, pour Dieu lui-même, sa majesté, sa présence; les mots *pour y habiter,* qui suivent immédiatement, semblent indiquer qu'il en est de même ici.

que le Seigneur votre Dieu aura choisi d'entre toutes vos tribus, pour y établir son nom, et pour y habiter;

6. Et vous offrirez en ce lieu vos holocaustes et vos victimes, les dîmes et les prémices de vos mains, vos vœux et vos dons, les premiers-nés de vos bœufs et de vos brebis.

7. Et vous mangerez là en la présence du Seigneur votre Dieu, et vous vous réjouirez en toutes les choses auxquelles vous aurez mis la main vous et vos maisons, et dans lesquelles vous aura bénis le Seigneur votre Dieu.

8. Vous ne ferez point là ce que nous faisons ici aujourd'hui, chacun ce qui lui paraît juste.

9. Car jusqu'au présent temps vous n'êtes pas venus dans le repos et la possession que le Seigneur votre Dieu va vous donner.

10. Vous passerez le Jourdain et vous habiterez dans la terre que le Seigneur votre Dieu va vous donner, afin que vous y soyez en repos du côté de tous les ennemis d'alentour, et que vous habitiez sans aucune crainte,

11. Dans le lieu qu'aura choisi le Seigneur votre Dieu, pour que son nom y soit : c'est là que vous apporterez tout ce que je vous prescris, vos holocaustes, vos hosties, vos dîmes et les prémices de vos mains, et tout ce qu'il y a de meilleur dans les présents que vous vouerez au Seigneur.

12. Là, vous ferez des festins devant le Seigneur votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, et le Lévite qui demeure dans vos villes; car il n'a pas d'autre part et d'autre possession parmi vous.

13. Prends garde de ne point offrir tes holocaustes en tout lieu que tu verras;

14. Mais tu offriras tes hosties dans celui qu'aura choisi le Seigneur en l'une de tes tribus, et tu feras tout ce que je t'ordonne.

15. Mais si tu veux manger, et que l'aliment de la chair te plaise, tue et mange, selon la bénédiction que le Seigneur ton Dieu t'aura donnée dans tes villes : que l'*animal*, soit impur, c'est-à-dire, ayant quelque tache ou étant mutilé, soit pur, c'est-à-dire entier et sans tache, et qui peut être offert, tu en mangeras, comme de la chèvre sauvage ou du cerf;

16. Seulement, sans manger le sang, que tu répandras sur la terre comme l'eau.

17. Tu ne pourras manger dans tes villes la dîme de ton blé, de ton vin et de ton huile, ni les premiers-nés des troupeaux de gros et de menu bétail, ni rien de ce que tu auras voué et de ce que tu auras voulu offrir spontanément, ni les prémices de tes mains;

18. Mais tu les mangeras devant le Seigneur ton Dieu, dans le lieu

---

11, 17. *Les prémices de vos mains;* les prémices des ouvrages de vos mains.

15. * *Soit impur, soit pur.* La Vulgate applique ici ces deux mots aux animaux, mais au ℣. 22, elle applique et avec raison les mêmes mots à ceux qui se nourrissent de la chair des victimes et à qui il est permis d'en manger, alors même qu'ils seraient légalement impurs.

16. On répandait le sang des animaux comme l'eau, c'est-à-dire comme une chose commune et ordinaire.

que le Seigneur ton Dieu aura choisi, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui demeure dans tes villes; et tu te réjouiras et tu te réconforteras devant le Seigneur ton Dieu, en toutes les choses auxquelles tu auras mis ta main.

19. Prends garde de ne pas abandonner le Lévite pendant tout le temps que tu seras sur la terre.

20. Quand le Seigneur ton Dieu aura étendu tes limites, comme il t'a dit, et que tu voudras te nourrir de la chair que désire ton âme :

21. Si le lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi, pour que son nom y soit, se trouve éloigné, tu tueras du gros et du menu bétail, que tu auras, comme je t'ai ordonné, et tu en mangeras dans tes villes, comme il te plaira.

22. Comme on mange de la chèvre sauvage et du cerf, ainsi tu t'en nourriras; et le pur et l'impur en mangeront en commun.

23. Garde-toi seulement de manger le sang; car le sang tient lieu d'âme; et c'est pour cela que tu ne dois pas manger l'âme avec la chair,

24. Mais tu le répandras sur la terre comme l'eau,

25. Afin que bien t'arrive, à toi, et à tes enfants après toi, lorsque tu auras fait ce qui plaît en la présence du Seigneur.

26. Quant à ce que tu auras sanctifié et voué au Seigneur, tu le prendras, puis tu viendras au lieu qu'aura choisi le Seigneur.

27. Et tu offriras pour tes oblations la chair et le sang sur l'autel du Seigneur ton Dieu; tu répandras le sang des hosties sur l'autel; mais toi, tu te nourriras de la chair.

28. Observe et écoute tout ce que moi, je t'ordonne ici, afin que bien t'arrive, à toi et à tes enfants après toi pour toujours, lorsque tu auras fait ce qui est bon et agréable en présence du Seigneur ton Dieu.

29. Quand le Seigneur ton Dieu aura détruit devant ta face les nations, chez lesquelles tu entreras, pour les posséder, et que tu les posséderas, et que tu habiteras en leur terre,

30. Prends garde de ne pas les imiter, après que, toi y entrant, elles auront été renversées, et de ne pas rechercher leurs cérémonies, disant : Comme ces nations ont adoré leurs dieux, ainsi moi aussi, je les adorerai.

31. Tu ne feras point semblablement envers le Seigneur ton Dieu; car toutes les abominations qu'abhorre le Seigneur, elles les ont faites pour leurs dieux, offrant leurs fils et leurs filles, et les brûlant au feu.

32. Fais seulement pour le Seigneur, ce que je t'ordonne; n'ajoute et ne diminue rien.

CHAPITRE XIII.

Des faux prophètes et de la séduction pour entraîner à l'idolâtrie.

1. S'il s'élève au milieu de toi un prophète, ou quelqu'un qui dise qu'il a vu un songe, qui

20. Genèse, XXVIII, 14; Exode, XXXIV, 24; Infra, XIX, 8. — 29. Infra, XIX, 1.

prédise un signe ou un prodige,

2. Qu'arrive ce qu'il a annoncé, et qu'il te dise : Allons, et suivons des dieux étrangers, que tu ne connais pas, et servons-les :

3. Tu n'écouteras point les paroles de ce prophète ou de ce songeur, parce que le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il soit démontré, si vous l'aimez ou non, en tout votre cœur et en toute votre âme.

4. Ne suivez que le Seigneur votre Dieu, ne craignez que lui, ne gardez que ses commandements, et n'écoutez que sa voix; ne servez que lui, et ne vous attachez qu'à lui.

5. Mais ce prophète ou cet inventeur de songes sera tué, parce qu'il a parlé pour vous détourner du Seigneur votre Dieu, qui vous a retirés de la terre d'Egypte, et vous a rachetés de la maison de servitude, pour te faire écarter de la voie que t'a prescrite le Seigneur ton Dieu : tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

6. Si ton frère, le fils de ta mère, ou ton fils ou ta fille, ou ta femme qui repose sur ton sein, ou ton ami, que tu aimes comme ton âme, veut te persuader, te disant en secret : Allons, et servons des dieux étrangers que tu n'as pas connus, ni toi ni tes pères,

7. *Les dieux* de toutes les nations qui sont autour de vous, loin ou près, depuis le commencement jusqu'à la fin de la terre :

8. N'aie point de déférence pour lui, ne l'écoute pas, et que ton œil ne le ménage point, en sorte que tu aies pitié de lui et que tu le caches;

9. Mais tue-le aussitôt. Que ta main d'abord soit sur lui, et qu'ensuite tout le peuple y porte la main.

10. Accablé de pierres, il périra, parce qu'il a voulu t'arracher au Seigneur ton Dieu, qui t'a retiré de la terre d'Egypte, de la maison de servitude;

11. Afin que tout Israël entendant, craigne, et qu'à l'avenir, il ne fasse nullement rien de semblable à cela.

12. Si dans une de tes villes que le Seigneur ton Dieu te donnera à habiter, tu entends quelques-uns disant :

13. Des fils de Bélial sont sortis du milieu de toi, ils ont détourné les habitants de leur ville, et ont

CHAP. XIII. 9. Infra, XVII, 7.

---

4. La construction de tout ce verset, soit dans la Vulgate, soit dans le texte hébreu, construction qu'il est impossible de reproduire en français, ne permet pas de traduction différente de la nôtre.

7. *Les dieux*. Ce mot est dans le texte original.

9. Chez la plupart des anciens peuples, c'était la famille même du coupable qui était chargée de punir le crime, et cet usage subsiste encore parmi plusieurs nations. — *Mais tue-le;* non de ton autorité privée, mais après l'avoir déféré au juge qui, sur la déposition de deux ou trois témoins, le condamnera à être lapidé (XVII, 6, 7). — *Aussitôt* n'est pas dans l'hébreu, qui porte littéralement, *en le tuant, tu le tueras,* genre de répétition, qui n'a pour but que de renforcer la signification du verbe.

13. * *Bélial*, signifie étymologiquement « sans valeur » et par extension, malice, mal. Dans le Nouveau Testament, il est devenu synonyme de Satan. Voir la note sur II *Corinthiens*, VI, 15.

dit : Allons, et servons des dieux étrangers que vous ne connaissez pas :

14. Fais des recherches avec sollicitude et un grand soin; la vérité de la chose bien examinée, si tu trouves, que ce qu'on dit est certain, et que cette abomination a été réellement commise,

15. Tu frapperas aussitôt les habitants de cette ville du tranchant du glaive, et tu la détruiras, ainsi que tout ce qui est en elle, jusqu'aux animaux.

16. De plus, tout ce qu'il y aura de meubles, tu le rassembleras au milieu de ses rues, et tu le brûleras avec la ville elle-même, de manière à ce que tu consumes tout en l'honneur du Seigneur ton Dieu, et que ce soit un monceau *de ruines* perpétuel : ainsi elle ne sera plus rebâtie,

17. Et il ne s'attachera rien de cet anathème à ta main, afin que le Seigneur soit détourné de la colère de sa fureur, qu'il ait pitié de toi, et qu'il te multiplie, comme il a juré à tes pères,

18. Quand tu écouteras la voix du Seigneur ton Dieu, gardant tous ses préceptes que moi, je te prescris aujourd'hui, afin que tu fasses ce qui est agréable en la présence du Seigneur ton Dieu.

CHAPITRE XIV.

Défense de se faire des incisions, et de se couper les cheveux dans le deuil. Animaux purs et impurs. Dîmes. Repas devant le Seigneur.

1. Soyez les enfants du Seigneur votre Dieu : vous ne vous ferez point d'incisions; et vous ne couperez point vos cheveux à cause d'un mort,

2. Parce que tu es un peuple consacré au Seigneur ton Dieu; et il t'a choisi, afin que tu sois son peuple particulier entre toutes les nations qui sont sur la terre.

3. Ne mangez pas ce qui est impur.

4. Voici les animaux que vous devez manger : le bœuf, la brebis, la chèvre,

5. Le cerf, et la chèvre sauvage, le bubale, le tragélaphe, le pygargue, l'oryx, la girafe.

6. Tout animal qui a l'ongle fendu en deux et qui rumine, vous en mangerez.

7. Mais pour ceux qui ruminent, et qui n'ont pas l'ongle fendu, comme le chameau, le lièvre, le chœrogrylle, vous ne devez pas

CHAP. XIV. 2. Supra, VII, 6; Infra, XXVI, 18. — 3. Lév., XI, 4.

---

1. * Voyez Lévitique, XIX, 27; XXI, 5.

3. Ce verset n'est nullement en opposition avec le 15e du chap. XII, où il est permis expressément de tuer et de manger des animaux purs et impurs sans distinction, parce que les mots *pur* et *impur* se prennent dans des sens différents. Ainsi il y avait des animaux *absolument impurs*, c'est-à-dire qu'il n'était permis ni de manger, ni d'offrir en sacrifice, tels que les lièvres, les cochons, etc., et des animaux *impurs* sous un rapport seulement, comme les cerfs, les chèvres, etc., qu'on pouvait manger, sans qu'il fût permis de les offrir en sacrifice. On voit par cette explication, qu'au chap. XII, ver. 15, il s'agit de ces derniers animaux, tandis qu'ici il est question des premiers.

5. Le mot *pygargue* doit s'entendre ici, non point d'une sorte d'aigle, mais d'une espèce de gazelle.

7. * *Le lièvre.* Voir *Lévitique*, XI, 6.

en manger : parce que ces animaux ruminent, mais qu'ils n'ont pas l'ongle fendu, ils seront impurs pour vous.

8. Le pourceau aussi, puisqu'il a l'ongle fendu, mais qu'il ne rumine point, sera impur; vous ne mangerez point de leur chair, et vous ne toucherez point leurs corps morts.

9. Voici les bêtes que vous mangerez entre toutes celles qui vivent dans les eaux : celles qui ont des nageoires et des écailles, mangez-les;

10. Celles qui sont sans nageoires et sans écailles, ne les mangez point, parce qu'elles sont impures.

11. Mangez tous les oiseaux purs.

12. Ne mangez point les impurs : c'est-à-dire l'aigle, le griffon et l'aigle de mer,

13. L'ixion, le vautour et le milan, selon son espèce;

14. Tout ce qui est de l'espèce du corbeau;

15. L'autruche, le hibou, le larus et l'épervier, selon son espèce;

16. Le héron, le cygne, l'ibis,

17. Le plongeon, le porphyrion, la chouette,

18. L'onocrotale et le pluvier, chacun dans son espèce; la huppe aussi et la chauve-souris.

19. Et tout ce qui rampe sur la terre et qui a des ailes, sera impur, et ne se mangera pas.

20. Mangez tout ce qui est pur.

21. Quant à tout animal qui est crevé, n'en mangez point; donne-le à l'étranger qui est au-dedans de tes portes, afin qu'il en mange, ou vends-lui, parce que toi, tu es le peuple saint du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.

22. Tu sépareras la dixième partie de tous les fruits qui naissent dans la terre tous les ans;

23. Et tu en mangeras en la présence du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, afin que son nom y soit invoqué, le dixième de ton blé, de ton vin, de ton huile, et les premiers-nés de ton gros bétail et de tes brebis; afin que tu apprennes à craindre le Seigneur ton Dieu en tout temps.

24. Mais lorsque le chemin sera trop long jusqu'au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu, et lorsqu'il t'aura béni, et que tu ne pourras pas lui apporter toutes ces offrandes,

25. Tu vendras tout, tu en feras de l'argent, puis tu le porteras en ta main, et tu partiras pour le lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu;

26. Tu achèteras avec ce même argent tout ce qui te plaira, soit en gros bétail, soit en brebis, du vin aussi et de la cervoise, et tout ce que désire ton âme; et tu mangeras devant le Seigneur ton Dieu, et tu feras un festin, toi et ta maison;

27. Et le Lévite qui est au-dedans de tes portes, garde-toi de l'abandonner, parce qu'il n'a pas

21. Exode, XXIII, 19; XXXIV, 26.

21, 27, 29. *Tes portes;* hébraïsme, pour *les villes.*

d'autre part dans ta possession.

28. A la troisième année, tu sépareras une autre dîme de tout ce qui te vient en ce temps, et tu la réserveras au-dedans de tes portes.

29. Et il viendra, le Lévite qui n'a point de part ni de possession avec toi, ainsi que l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont au dedans de tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans tous les ouvrages de tes mains que tu feras.

CHAPITRE XV.

Année sabbatique. Affranchissement des esclaves. Usure tolérée envers les étrangers. Soin des pauvres. Premiers-nés qu'on doit offrir au Seigneur.

1. A la septième année, tu feras la rémission,

2. Qui sera célébrée de cette manière : Celui à qui il est dû quelque chose par son ami ou son prochain et son frère, ne pourra le redemander, parce que c'est l'année de la rémission du Seigneur.

3. Tu l'exigeras du voyageur et de l'étranger : tu n'auras pas le pouvoir de le redemander à ton concitoyen et à un de tes proches.

4. Et il n'y aura aucun indigent et aucun mendiant parmi vous, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans la terre qu'il va te livrer en possession.

5. Si cependant tu écoutes la voix du Seigneur ton Dieu, et que tu observes tout ce qu'il a commandé, et que moi aujourd'hui, je te prescris, il te bénira comme il a promis.

6. Tu prêteras à beaucoup de nations, mais toi-même, tu ne recevras de prêt de personne. Tu domineras sur plusieurs nations, et personne ne te dominera.

7. Si un de tes frères qui demeurera au dedans des portes de ta ville, dans la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner, tombe dans la pauvreté, tu n'endurciras point ton cœur, et tu ne resserreras point ta main,

8. Mais tu l'ouvriras au pauvre, et tu lui prêteras ce dont tu verras qu'il aura besoin.

9. Prends garde qu'une pensée impie ne s'insinue en toi, et que tu ne dises en ton cœur : La septième année de la rémission approche ; et que tu ne détournes ainsi les yeux de ton frère pauvre, ne voulant pas lui faire le prêt qu'il demande, de peur qu'il ne crie contre toi au Seigneur, et que cela ne devienne pour toi un péché.

10. Mais tu lui donneras, et tu ne feras rien avec ruse en soulageant ses besoins pressants, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse en tout temps et en toutes les choses auxquelles tu auras mis la main.

11. Les pauvres ne manqueront pas dans la terre de ton habitation ; c'est pour cela que moi, je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton

CHAP. XV. 8. Matt., v, 42; Luc, vi, 34. — 11. Matt., xxvi, 11.

28. *A la troisième année;* c'est-à-dire tous les trois ans. — *De tes portes;* hébraïsme, pour *de tes maisons.*

frère indigent et pauvre, qui demeure avec toi dans ta terre.

12. Lorsque ton frère t'aura été vendu, un hébreu ou une hébreue, et qu'il t'aura servi pendant six ans, tu le renverras libre à la septième année;

13. Et celui que tu gratifieras de la liberté, tu ne souffriras nullement qu'il s'en aille les mains vides;

14. Mais tu lui donneras un viatique pris de tes troupeaux, de ton aire, de ton pressoir, dont t'a béni le Seigneur ton Dieu.

15. Souviens-toi que toi-même, tu as servi dans la terre d'Égypte, et que le Seigneur ton Dieu t'a délivré; c'est pour cela que moi je t'ordonne maintenant ces choses.

16. Mais s'il dit : Je ne veux pas sortir, parce qu'il t'aime, toi et ta maison, et qu'il sent qu'il est bon pour lui d'être chez toi,

17. Tu prendras une alène, tu perceras son oreille à la porte de ta maison, et il te servira jusqu'à jamais; pour ta servante aussi, tu feras pareillement.

18. Ne détourne point tes yeux d'eux, quand tu les auras renvoyés libres, parce qu'il t'a servi pendant six ans, avec le salaire d'un mercenaire, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans tous les ouvrages que tu feras.

19. Quant aux premiers-nés, qui naissent dans ton gros bétail et parmi tes brebis, tu consacreras au Seigneur ton Dieu tout ce qui est mâle. Tu n'emploieras point au travail le premier-né du bœuf, et tu ne tondras point les premiers-nés des brebis.

20. Tu les mangeras chaque année, toi et ta maison, en la présence du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'aura choisi le Seigneur.

21. Mais *si le premier-né* a une tache, s'il est boiteux, ou aveugle, ou difforme en quelque endroit, ou mutilé, il ne sera point immolé au Seigneur ton Dieu;

22. Mais tu le mangeras au dedans des portes de ta ville : tant le pur que l'impur en mangeront également, comme de la chèvre sauvage et du cerf.

23. Tu prendras garde seulement de ne pas manger leur sang, mais tu le répandras sur la terre comme l'eau.

CHAPITRE XVI.

Des fêtes de Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles. Des juges et des magistrats dans les villes. De la fuite de l'idolâtrie.

1. Observe le mois des nouveaux grains, qui est le premier du printemps, afin que tu fasses la Pâque du Seigneur ton Dieu, parce que c'est en ce mois que le

12. Exode, XXI, 2; Jér., XXXIV, 14. — 21. Lév., XXII, 20, 21; Eccli., XXXV, 14.

---

12. *Hébreue.* Nous avons cru devoir conserver ce mot, qui se trouve dans toutes les anciennes versions françaises, et qui n'est pas sans analogue dans notre langue.

14. *Dont t'a béni;* c'est-à-dire qu'il t'a accordés par l'effet de sa bénédiction.

17. * *Tu perceras son oreille.* Voir la note sur *Exode*, XXI, 6.

23. *Comme l'eau.* Voy. XII, 16.

1. *Qui est;* littér. *et il est.* En hébreu *et* est souvent purement explicatif. — Les préparatifs ont été faits pendant la nuit; mais le départ a eu lieu le lendemain de grand matin.

Seigneur ton Dieu t'a retiré de l'Egypte pendant la nuit.

2. Ainsi, tu immoleras pour la Pâque du Seigneur ton Dieu, des brebis et des bœufs, au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu pour que son nom y habite.

3. Tu n'y mangeras point de pain fermenté : pendant sept jours tu mangeras sans levain du pain d'affliction, parce que c'est dans la frayeur que tu es sorti de l'Egypte, afin que tu te souviennes du jour de ta sortie de l'Egypte, tous les jours de ta vie.

4. Il ne paraîtra point de levain dans tous tes confins, pendant sept jours, et il ne restera point de la chair de la victime qui aura été immolée le soir, au premier jour, jusqu'au matin.

5. Tu ne pourras immoler la Pâque dans toutes les villes que le Seigneur ton Dieu doit te donner;

6. Mais dans le lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi pour que son nom y habite, tu immoleras la Pâque, le soir, au coucher du soleil, temps où tu es sorti de l'Egypte.

7. Et tu feras cuire et tu mangeras *la victime* au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu, et le matin, te levant, tu iras dans tes tabernacles.

8. Durant six jours tu mangeras des azymes, et au septième jour, parce que c'est la réunion du Seigneur ton Dieu, tu ne feras point d'ouvrage.

9. Tu compteras sept semaines depuis le jour que tu auras mis la faux dans la moisson.

10. Et tu célébreras la fête des semaines en l'honneur du Seigneur ton Dieu, oblation spontanée de ta main, que tu offriras selon la bénédiction du Seigneur ton Dieu;

11. Et tu feras des festins devant le Seigneur ton Dieu, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui est au dedans de tes portes, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui demeurent avec vous, au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu, pour que son nom y habite;

12. Et tu te souviendras que tu as été esclave en Egypte, et tu garderas et tu pratiqueras ce qui a été ordonné.

13. Et aussi la solennité des tabernacles, tu la célébreras pendant sept jours, quand tu auras recueilli de l'aire et du pressoir tes fruits des champs.

14. Et tu feras des festins en ta solennité, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, le Lévite aussi et l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont au dedans de tes portes.

15. Pendant sept jours tu célébreras des fêtes en l'honneur du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'aura choisi le Seigneur; et le Seigneur ton Dieu te bénira dans tous tes fruits des champs, et en toute œuvre de tes mains, et tu seras dans la joie.

---

7. *Dans tes tabernacles;* c'est-à-dire *dans tes tentes.* C'est le même mot en hébreu.

8. *La réunion du Seigneur;* l'assemblée solennelle instituée en l'honneur du Seigneur.

11. *Son nom;* sa majesté, sa divinité. Dans l'Ecriture, le nom de Dieu se prend souvent pour Dieu lui-même.

16. Trois fois par an tous tes enfants mâles paraîtront en la présence du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi : à la solennité des azymes, à la solennité des semaines, et à la solennité des tabernacles. Ils ne paraîtront point devant le Seigneur, les mains vides;

17. Mais chacun offrira suivant ce qu'il aura, selon la bénédiction que le Seigneur son Dieu lui aura donnée.

18. Tu établiras des juges et des magistrats à toutes tes portes, que le Seigneur ton Dieu t'aura données, dans chacune de tes tribus, afin qu'ils jugent le peuple par un juste jugement,

19. Et qu'ils n'inclinent point vers un côté. Tu ne feras point acception de personne, tu ne recevras point de présents, parce que les présents aveuglent les yeux des sages, et changent les paroles des justes.

20. Tu rechercheras justement ce qui est juste, afin que tu vives et que tu possèdes la terre que le Seigneur ton Dieu t'aura donnée.

21. Tu ne planteras point de bois, ni aucun arbre près de l'autel du Seigneur ton Dieu.

22. Tu ne te feras point et tu ne dresseras point de statue : choses que hait le Seigneur ton Dieu.

CHAPITRE XVII.

Hébreux idolâtres punis de mort. Consulter les prêtres dans les causes difficiles. Election d'un roi.

1. Tu n'immoleras pas au Seigneur ton Dieu une brebis, ni un bœuf dans lequel est une tache, ou quelque défaut, parce que c'est une abomination pour le Seigneur ton Dieu.

2. Lorsqu'on aura trouvé chez toi, au dedans d'une de tes portes que le Seigneur ton Dieu te donnera, un homme ou une femme, qui font le mal en la présence du Seigneur ton Dieu, et qui transgressent son alliance,

3. De manière à ce qu'ils aillent, et servent des dieux étrangers et les adorent : le soleil, la lune et toute la milice du ciel, choses que je n'ai point ordonnées·

4. Et lorsque cela t'aura été annoncé, et que l'ayant appris tu t'en seras informé exactement, et que tu auras trouvé que la chose est vraie, et que cette abomination a été faite en Israël,

5. Tu amèneras l'homme et la femme qui ont fait cette chose très criminelle, aux portes de ta ville, et ils seront lapidés.

6. C'est sur la parole de deux ou trois témoins que périra celui qui sera mis à mort. Que nul ne

CHAP. XVI. 16. Exode, XXIII, 15; XXXIV, 20; Eccli., XXXV, 6. — 19. Exode, XXIII, 8; Lév., XIX, 15; Supra, I, 17; Eccli., XX, 31. — CHAP. XVII. 6. Infra, XIX, 15; Matt., XVIII, 16; II Cor., XIII, 1.

---

18. *A toutes tes portes;* aux portes de toutes tes villes. — * Sur les portes auprès desquelles on rend la justice, voir *Juges*, XVI, 3.

21. Cette défense avait pour but de distinguer les Israélites des païens, qui ordinairement n'érigeaient point d'autel et ne bâtissaient point de temple sans planter auprès des arbres et des bois. — * Au lieu de *bois*, le texte original porte *Aschéra*, c'est-à-dire, le cippe représentant la déesse Astarté.

soit tué, un seul homme rendant témoignage contre lui.

7. La main des témoins le tuera la première, et la main du reste du peuple se lèvera la dernière, afin que tu ôtes le mal d'au milieu de toi.

8. Si tu aperçois qu'un jugement que tu as à porter entre sang et sang, cause et cause, lèpre et lèpre, est difficile et douteux, et et que tu voies à tes portes que les avis des juges sont partagés, lève-toi, et monte au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu.

9. Et tu viendras vers les prêtres de la race Lévitique, et vers le juge qu'il y aura en ce temps-là; tu les interrogeras, et ils te découvriront la vérité du jugement.

10. Or, tu feras tout ce qu'auront dit ceux qui président au lieu qu'aura choisi le Seigneur, et ce qu'ils t'auront enseigné,

11. Selon sa loi; et tu suivras leur avis, et tu ne te détourneras point à droite ni à gauche.

12. Mais celui qui s'enorgueillira, ne voulant pas obéir au commandement du prêtre qui, en ce temps-là, sera ministre du Seigneur ton Dieu, ni à l'arrêt du juge, cet homme-là mourra, et tu ôteras le mal d'Israël;

13. Et tout le peuple entendant craindra, en sorte que nul désormais ne s'enflera d'orgueil.

14. Lorsque tu seras entré dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, que tu la posséderas, que tu habiteras en elle, et que tu diras : J'établirai sur moi un roi, comme en ont toutes les nations d'alentour :

15. Tu établiras celui que le Seigneur ton Dieu aura choisi du nombre de tes frères. Tu ne pourras faire roi un homme d'une autre nation, et qui ne soit pas ton frère.

16. Et lorsqu'il aura été établi, il ne multipliera point pour lui des chevaux, et il ne ramènera point le peuple en Egypte, soutenu par une nombreuse cavalerie, surtout puisque le Seigneur vous a commandé de ne jamais plus retourner par la même voie.

17. Il n'aura pas un grand nombre de femmes qui entraînent son esprit, ni une immense quantité d'argent et d'or.

18. Après qu'il se sera assis sur le trône de son royaume, il écrira pour lui le Deutéronome de cette loi dans un livre, recevant une copie des prêtres de la tribu Lévitique;

19. Et il l'aura avec lui, et il le lira tous les jours de sa vie, afin d'apprendre à craindre le Seigneur son Dieu et à garder ses paroles et ses cérémonies, qui sont prescrites dans la loi.

20. Que son cœur ne s'élève point par l'orgueil au-dessus de ses frères, et qu'il ne se détourne point vers le côté droit ou le gauche, afin qu'il règne longtemps, lui-même et ses fils, sur Israël.

7. Supra, XIII, 9. — 9. II Par., XIX, 8.

---

7. *La main des témoins*, etc. Les témoins devaient jeter les premières pierres de leur propre main, et le reste du peuple continuait la lapidation.

9. *La vérité du jugement;* le vrai jugement que tu dois en porter.

18. *Le Deutéronome;* c'est-à-dire le double, une copie, un exemplaire.

CHAPITRE XVIII.

Partage des prêtres et des Lévites. Défense de consulter les devins. Prophète que Dieu doit susciter. Marques pour distinguer les faux prophètes.

1. Les prêtres, les Lévites, et tous ceux qui sont de la même tribu n'auront point de part et d'héritage avec le reste d'Israël, parce qu'ils mangeront des sacrifices du Seigneur et de ses oblations;

2. Et ils ne recevront rien autre chose de la possession de leurs frères ; car le Seigneur lui-même est leur héritage, comme il leur a dit.

3. Voici le droit des prêtres sur le peuple, et sur ceux qui offrent les victimes ; soit qu'ils immolent un bœuf ou une brebis, ils donneront au prêtre l'épaule et la poitrine;

4. Les prémices du blé, du vin, de l'huile et une partie de la tonte des brebis ;

5. Car c'est lui que le Seigneur ton Dieu a choisi d'entre toutes les tribus, afin qu'il assiste devant le Seigneur, et qu'il exerce le ministère en son nom, lui et ses enfants pour toujours.

6. Si un Lévite sort d'une de vos villes de tout Israël, dans laquelle il habite, et qu'il veuille et désire venir au lieu qu'aura choisi le Seigneur,

7. Il exercera le ministère au nom du Seigneur son Dieu, comme tous ses frères les Lévites, qui assisteront en ce temps-là devant le Seigneur.

8. Il recevra la même part d'aliments que tous les autres, outre ce qu'il lui est dû dans sa ville de la succession paternelle.

9. Quand tu seras entré dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, prends garde de vouloir imiter les abominations de ces nations ;

10. Et qu'il ne se trouve au milieu de toi personne qui purifie son fils ou sa fille, les faisant passer par le feu, ou qui interroge des devins, et qui observe les songes et les augures, ni qui use de maléfices,

11. Ni qui soit enchanteur, ni qui consulte ceux qui ont l'esprit de python et les devins, ou qui demande aux morts la vérité ;

12. Car le Seigneur a toutes ces choses en abomination, et c'est à cause de ces sortes de crimes qu'il détruira ces nations à ton entrée.

13. Tu seras parfait et sans tache avec le Seigneur ton Dieu.

14. Ces nations dont tu posséderas la terre, écoutent les augures et les devins; mais toi, tu as été instruit autrement par le Seigneur ton Dieu.

15. Le Seigneur ton Dieu te sus-

CHAP. XVIII. 1. Nomb., XVIII, 20, 23 ; Supra, X, 9 ; I Cor., IX, 13. — 4. Nomb., XVIII, 21. — 10. Lév., XX, 27. — 11. I Rois, XXVIII, 7. — 15. Jean, I, 45 ; Actes, III, 22.

11. * *Python.* Voir *Lévitique*, XX, 27.

15. Ce verset contient une prophétie qui ne doit s'entendre que du Messie; car c'est à Jésus-Christ que l'Ecriture elle-même l'a appliquée (*Act.*, III, 22, etc.; VII, 37). En second lieu, les Pères de l'Eglise en ont fait la même application. Enfin on ne peut appliquer cette prophétie à aucun autre personnage que Jésus-Christ sans faire violence au texte.

citera un PROPHÈTE de ta nation et d'entre tes frères, comme moi ; c'est lui que tu écouteras ;

16. Comme tu as demandé au Seigneur ton Dieu à Horeb, quand l'assemblée fut réunie, et comme tu as dit : Que je n'entende plus la voix du Seigneur mon Dieu, et que je ne voie plus ce très grand feu, afin que je ne meure pas.

17. Et le Seigneur me répondit : Ils ont bien dit toutes choses.

18. Je leur susciterai un prophète du milieu de leurs frères, semblable à toi, et je mettrai mes paroles en sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui aurai ordonné.

19. Or, celui qui ne voudra pas écouter ses paroles, qu'il dira en mon nom, c'est moi qui m'en vengerai.

20. Mais le prophète qui, corrompu par orgueil, voudra dire en mon nom des choses que je ne lui ai pas ordonné de dire, ou qui parlera au nom de dieux étrangers, sera mis à mort.

21. Que si tu réponds secrètement par la pensée : Comment puis-je discerner la parole que le Seigneur n'a pas dite ?

22. Tu auras ce signe : Ce que ce prophète aura prédit au nom du Seigneur, n'arrivant pas, le Seigneur ne l'a pas dit, mais c'est par l'enflure de son esprit que le prophète l'a inventé : et c'est pourquoi tu ne le craindras pas.

CHAPITRE XIX.

Villes de refuge. Homicide. Défense de changer les bornes. Châtiment des faux témoins. Peine du talion.

1. Lorsque le Seigneur ton Dieu aura détruit les nations dont il va te livrer la terre, et que tu la posséderas, et que tu habiteras dans les villes et dans les maisons,

2. Tu sépareras trois villes au milieu de la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera en possession,

3. Aplanissant soigneusement la voie ; et tu partageras en trois parties égales toute l'étendue de ta terre, afin que le fugitif pour cause d'homicide ait dans le voisinage où pouvoir se réfugier.

4. Voici la loi de l'homicide fuyant, dont la vie doit être conservée : Celui qui a frappé son prochain, sans s'en apercevoir, et qui est reconnu pour n'avoir eu hier et avant-hier aucune haine contre lui,

5. Mais pour être allé simplement avec lui dans la forêt couper du bois, si en coupant le bois la cognée est échappée de sa main, et que le fer sortant du manche ait frappé son ami et l'ait tué, celui-là se réfugiera dans une des susdites villes, et vivra ;

6. De peur que le plus proche parent de celui dont le sang a été versé, excité par sa douleur, ne le poursuive et ne l'atteigne, si le chemin est trop long, et ne frappe

16. Exode, XX, 21. — 18. Jean, I, 45. — CHAP. XIX. 2. Nomb., XXXV, 11 ; Jos., XX, 2.

---

20. *Qui parlera.* Ces deux mots se trouvent dans l'hébreu ; ils sont d'ailleurs nécessaires à l'intelligence de ce passage.

4. *Hier et avant-hier ;* hébraïsme, pour, depuis quelque temps.

l'âme de celui qui ne mérite point la mort, parce qu'il est démontré qu'il n'a eu auparavant aucune haine contre celui qui a été tué.

7. C'est pourquoi je t'ordonne de placer les trois villes dans une égale distance entre elles.

8. Mais lorsque le Seigneur ton Dieu aura étendu tes limites, comme il l'a juré à tes pères, et qu'il t'aura donné toute la terre qu'il leur a promise,

9. (Si cependant tu gardes ses commandements, et que tu fasses ce qu'aujourd'hui je te prescris : que tu aimes le Seigneur ton Dieu et que tu marches dans ses voies en tout temps) tu ajouteras trois autres villes, et tu doubleras ainsi le nombre des trois susdites villes,

10. Afin qu'un sang innocent ne soit pas versé au milieu de la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera pour la posséder, afin que tu ne sois pas coupable de sang.

11. Mais si quelqu'un, haïssant son prochain, tend des pièges à sa vie, et que, se levant, il le frappe, et que, celui-ci étant mort, il s'enfuie dans une des susdites villes,

12. Les anciens de sa ville enverront, et l'enlèveront du lieu de refuge et le livreront à la main du parent de celui dont le sang a été versé, et il mourra.

13. Tu n'auras pas pitié de lui, et tu ôteras d'Israël le sang innocent, afin que bien t'arrive.

14. Tu n'enlèveras, et tu ne déplaceras point les bornes de ton prochain, que des prédécesseurs ont posées dans ta possession que le Seigneur ton Dieu te donnera dans la terre que tu recevras pour la posséder.

15. Il ne se présentera point un seul témoin contre quelqu'un, quel que soit son péché et son crime; mais c'est sur la parole de deux ou trois témoins que tout sera avéré.

16. S'il s'élève un témoin menteur contre un homme, l'accusant de prévarication,

17. Les deux qui sont en cause viendront devant le Seigneur en la présence des prêtres et des juges qu'il y aura en ces jours-là.

18. Et lorsqu'après avoir fait la plus exacte perquisition, ils auront trouvé que le faux témoin a dit contre son frère un mensonge,

19. Ils lui rendront ce qu'il avait eu dessein de faire à son frère, et tu ôteras le mal d'au milieu de toi,

20. Afin que tous les autres entendant, éprouvent de la crainte,

8. Genèse, XXVIII, 14; Exode, XXXIV, 24; Supra, XII, 20. — 11. Nomb., XXXV, 20. — 15. Supra, XVII, 6; Matt., XVIII, 16; II Cor., XIII, 1. — 18. Dan., XIII, 62.

---

12. *De sa ville;* de la ville natale du fugitif. La Vulgate est amphibologique, mais le texte hébreu ne l'est nullement. Compar. d'ailleurs, *Nombres,* XXXV, 24, 25.

13. *Tu ôteras d'Israël le sang innocent;* c'est-à-dire le crime commis par l'effusion du sang innocent.

14. * Les bornes étaient considérées chez les peuples païens, Assyriens, Grecs, Romains, comme une sorte d'objet sacré, afin de les faire respecter. Moïse se contenta de défendre de les changer. Celui qui viole cette loi est maudit plus loin, XXVII, 17.

et qu'ils n'osent nullement faire de telles choses.

21. Tu n'auras point pitié de lui; mais tu exigeras âme pour âme, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

CHAPITRE XX.

Loi pour la guerre. Ordonnance pour les sièges des villes. Traitement envers les Chananéens.

1. Lorsque tu sortiras pour la guerre contre tes ennemis, et que tu verras une cavalerie, des chars, et un corps d'armée ennemie plus considérable que celui que tu auras, tu ne les craindras point, parce que le Seigneur ton Dieu est avec toi, lui qui t'a retiré de l'Egypte.

2. Or, le combat approchant, le prêtre se tiendra devant l'armée, et c'est ainsi qu'il parlera, au peuple :

3. Ecoute, Israël : c'est vous qui aujourd'hui engagez le combat contre vos ennemis; que votre cœur ne s'épouvante point, ne craignez point, ne reculez point, ne les redoutez point;

4. Parce que le Seigneur votre Dieu est au milieu de vous, et il combattra pour vous contre vos adversaires, pour vous délivrer du péril.

5. Les chefs aussi crieront chacun à la tête de son corps, l'armée entendant : Quel est l'homme qui a bâti une maison neuve, et qui ne l'ait pas encore dédiée? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure à la guerre, et qu'un autre ne la dédie.

6. Quel est l'homme qui a planté une vigne, et qui n'a pas fait encore qu'elle fût commune, pour qu'il soit permis à tous d'en manger? qu'il s'en aille, et qu'il retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure à la guerre, et qu'un autre homme ne fasse ce qu'il devait faire.

7. Quel est l'homme qui a été fiancé à une fille et qui ne l'a pas épousée? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure à la guerre, et qu'un autre homme ne l'épouse.

8. Ces choses dites, ils ajouteront le reste, et ils diront au peuple : Quel est l'homme craintif et d'un cœur timide? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne jette la frayeur dans le cœur de ses frères, comme il est lui-même frappé de crainte.

9. Et lorsque les chefs de l'armée auront cessé de parler, chacun préparera ses bataillons à combattre.

10. Si quelquefois tu t'approches pour assiéger une ville, tu lui offriras d'abord la paix.

21. Exode, XXI, 23, 24; Lévit., XXIV, 20; Matt., V, 38. — CHAP. XX. 5. I Mach., III, 56. — 8. Judic., VII, 3.

---

5. Avant de prendre possession d'une maison nouvellement bâtie, les Hébreux faisaient une espèce de dédicace. Les païens et les Romains en particulier, ne bâtissaient rien sans le consacrer par des rites qui variaient selon les temps et les lieux.

6. Les fruits des trois premières années passaient pour impurs; ceux de la quatrième étaient consacrés au Seigneur; et après cela, la vigne et ses fruits étaient mis au rang des choses communes et ordinaires.

11. Si elle l'accepte et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui est en elle sera sauvé, et te servira en te payant le tribut.

12. Mais si elle ne veut point faire alliance, et qu'elle commence contre toi la guerre, tu l'assiégeras.

13. Et lorsque le Seigneur ton Dieu l'aura livrée en ta main, tu frapperas tout ce qui est en elle du sexe masculin, du tranchant du glaive,

14. Hormis les femmes, les enfants, les bestiaux, et tout le reste qui sera dans la ville. Tu partageras tout le butin à l'armée, et tu mangeras les dépouilles de tes ennemis que le Seigneur ton Dieu t'aura données.

15. C'est ainsi que tu feras à toutes les cités qui sont très éloignées de toi, et qui ne sont pas de ces villes que tu vas posséder.

16. Mais quant à ces villes qui te seront données, tu ne laisseras vivre absolument personne,

17. Mais tu tueras par le tranchant du glaive, savoir : l'Héthéen, l'Amorréhen, le Chananéen, le Phéréséen, l'Hévéen, et le Jébuséen, comme t'a ordonné le Seigneur ton Dieu;

18. Afin qu'il ne vous apprennent pas à faire toutes ces abominations qu'ils ont commises eux-mêmes pour leurs dieux, et que vous ne péchiez pas contre le Seigneur votre Dieu.

19. Quand tu assiégeras une ville longtemps et que tu l'entoureras de circonvallations, afin de la réduire, tu ne couperas point les arbres *du fruit* desquels on peut se nourrir, et tu ne dois point ravager avec des cognées la contrée d'alentour; parce que c'est du bois et non pas des hommes, et qu'il ne peut accroître le nombre de ceux qui combattent contre toi.

20. Mais si quelques-uns de ces arbres ne sont pas fruitiers, mais sauvages et propres à tous les autres usages, coupe-les, et construis-en des machines, jusqu'à ce que tu aies pris la ville qui combat contre toi.

CHAPITRE XXI.

Expiation d'un meurtre dont on ignore l'auteur. Mariage avec une captive. Droit des premiers-nés. Fils désobéissant. Corps détaché de la potence.

1. Quand on trouvera dans la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner, le cadavre d'un homme tué, et que le coupable du meurtre sera inconnu,

2. Les anciens sortiront, et tes juges aussi, et ils mesureront la distance du lieu du cadavre à chacune des villes d'alentour;

3. Puis, ayant reconnu celle qui est plus proche que toutes les autres, les anciens de cette ville-là prendront une génisse d'un troupeau, qui n'aura point porté le joug, ni labouré la terre,

4. Ils la conduiront dans une vallée âpre et pierreuse, qui n'a jamais été labourée, et n'a jamais reçu de semence, et ils couperont dans cette vallée le cou à la génisse;

5. Alors s'approcheront les prêtres, enfants de Lévi, que le Seigneur ton Dieu aura choisis, pour qu'ils le servent, qu'ils bénissent en son nom, et que toute affaire,

et tout ce qui est pur ou impur soit jugé par leurs avis.

6. Et les anciens de cette ville viendront près de celui qui aura été tué; ils laveront leurs mains sur la génisse, qui aura été frappée dans la vallée,

7. Et ils diront : Nos mains n'ont pas versé ce sang, et nos yeux ne l'ont pas vu;

8. Soyez propice à votre peuple d'Israël, que vous avez racheté, ô Seigneur, et n'imputez point un sang innocent *versé* au milieu de votre peuple d'Israël. Et l'imputation du sang sera écartée d'eux.

9. Pour toi, tu seras étranger au sang de l'innocent, qui a été versé, lorsque tu auras fait ce qu'a ordonné le Seigneur.

10. Si tu sors pour le combat contre tes ennemis, et que le Seigneur ton Dieu les livre en ta main; que tu les emmènes captifs,

11. Que tu voies dans le nombre des captifs une femme belle, que tu l'aimes, et que tu veuilles l'avoir pour femme,

12. Tu l'introduiras en ta maison; elle rasera sa chevelure, et coupera ses ongles;

13. Elle quittera le vêtement avec lequel elle a été prise; et assise en ta maison, elle pleurera son père et sa mère pendant un mois; et après cela, tu viendras vers elle, tu dormiras avec elle, et elle sera ta femme.

14. Mais si dans la suite elle ne se fixe point dans ton cœur, tu la renverras libre, et tu ne pourras pas la vendre pour de l'argent, ni l'opprimer par ta puissance, parce que tu l'as humiliée.

15. Si un homme a deux femmes, l'une chérie, l'autre odieuse, et qu'elles aient eu des enfants de lui; que le fils de la femme odieuse soit le premier-né,

16. Et que l'homme veuille partager son bien entre ses enfants, il ne pourra pas faire le fils de la femme chérie, son premier-né, et le préférer au fils de la femme odieuse;

17. Mais il reconnaîtra le fils de la femme odieuse pour le premier-né, et lui donnera le double de tout ce qu'il a; celui-là, en effet, est le premier de ses enfants, et c'est à lui qu'est dû le droit d'aînesse.

18. Si un homme engendre un fils rebelle et insolent, qui n'écoute point le commandement de son père ou de sa mère, et qui, ayant été repris, dédaigne d'obéir,

19. Ils le prendront et le conduiront aux anciens de la ville et à la porte du jugement,

20. Et ils leur diront : Notre fils est insolent et rebelle, il dédaigne d'écouter nos avertissements; il passe sa vie dans la débauche, dans la dissolution et dans les festins.

21. Le peuple de la ville le lapidera, et il mourra, afin que vous ôtiez le mal d'au milieu de vous, et que tout Israël entendant, soit épouvanté.

---

8. *Et l'imputation*, etc.; c'est-à-dire il ne sera pas demandé compte aux enfants d'Israël du sang innocent qui a été versé au milieu d'eux.

19. *La porte du jugement;* la porte où se rendent les jugements.

22. Quand un homme aura commis un péché, qui doit être puni de mort, et que condamné à mort, il aura été pendu à une potence,

23. Son cadavre ne demeurera point sur le bois, mais, dans le même jour, il sera enseveli, parce qu'il est maudit de Dieu, celui qui est pendu au bois, et tu ne souilleras en aucune manière la terre que le Seigneur ton Dieu t'aura donnée en possession.

CHAPITRE XXII.

Charité envers le prochain. Femme accusée de n'avoir pas été trouvée vierge. Peine contre ceux qui auront violé une fille.

1. Tu ne verras point le bœuf de ton frère ou sa brebis égarés, en passant outre, mais tu les ramèneras à ton frère,

2. Quand ce frère ne serait pas ton parent, et que tu ne le connaîtrais pas; tu les conduiras dans ta maison, et ils seront chez toi, jusqu'à ce que ton frère les cherche et les reçoive *de toi*.

3. Tu feras pareillement pour l'âne, pour le vêtement et pour toute chose que ton frère aura perdue; si tu la trouves, tu ne la négligeras point, comme étrangère.

4. Si tu vois que l'âne de ton frère, ou son bœuf est tombé dans le chemin, tu ne détourneras point les yeux, mais tu les relèveras avec lui.

5. Une femme ne mettra point un vêtement d'homme, et un homme ne se servira point d'un vêtement de femme; car il est abominable devant Dieu, celui qui fait cela.

6. Si marchant dans le chemin, tu trouves sur un arbre ou à terre un nid d'oiseau, et la mère couchée sur les petits ou sur les œufs, tu ne retiendras point la mère avec ses petits;

7. Mais tu la laisseras aller en tenant les petits captifs, afin que bien t'arrive, et que tu vives longtemps.

8. Lorsque tu auras bâti une maison nouvelle, tu feras un mur au toit tout autour, pour ne pas qu'il y ait du sang versé en ta maison, et que tu sois coupable, quelqu'un tombant et roulant de haut en bas.

9. Tu ne sèmeras point dans ta vigne d'autre semence, de peur que la semence que tu auras semée et ce qui naît de la vigne ne soient pareillement sanctifiés.

10. Tu ne laboureras point avec un bœuf et un âne ensemble.

11. Tu ne te revêtiras point d'un vêtement qui soit tissu de laine et de lin.

12. Tu feras des cordons aux franges, aux quatre coins du manteau dont tu te couvriras.

CHAP. XXI. 23. Gal., III, 13. — CHAP. XXII. 1. Exode, XXIII, 4. — 12. Nomb., XV, 38.

---

2. *De toi.* Ces mots, qui complètent le sens de la phrase, sont virtuellement renfermés dans le texte original.

9. Le sens de ce verset, qui paraît le plus simple et le plus naturel, est celui-ci : Ne sème rien dans ta vigne, pour ne pas que cette semence et le fruit de cette même vigne soient sanctifiés, c'est-à-dire consacrés à Dieu l'un et l'autre, et qu'ainsi ils soient perdus pour toi. D'ailleurs un pareil mélange n'était pas agréable au Seigneur. Compar. *Lévit.*, XIX, 19.

13. Si un homme prend une femme, et l'a ensuite en haine :

14. Qu'il cherche des occasions pour la renvoyer, lui reprochant une réputation très mauvaise, et qu'il dise : J'ai pris cette femme, et m'étant approché d'elle, je ne l'ai pas trouvée vierge,

15. Son père et sa mère la prendront, et ils porteront avec eux les signes de sa virginité aux anciens de la ville qui sont à la porte;

16. Et le père dira : J'ai donné ma fille à cet homme pour être sa femme ; et, parce qu'il la hait,

17. Il lui reproche une réputation très mauvaise, en sorte qu'il dit : Je n'ai pas trouvé ta fille vierge; or, voici les signes de la virginité de ma fille. Ils déploiront le vêtement devant les anciens de la ville ;

18. Et les anciens de la ville prendront cet homme et le flagelleront,

19. Le condamnant de plus à cent sicles d'argent qu'il donnera au père de la jeune fille, parce qu'il a répandu un bruit très mauvais sur une vierge d'Israël : il l'aura pour femme, et il ne pourra la renvoyer durant tous les jours de sa vie.

20. Que si ce qu'il reproche est véritable, et si la virginité n'a pas été trouvée dans la jeune fille,

21. Ils la chasseront hors des portes de la maison de son père, et les hommes de cette ville la lapideront, et elle mourra, parce qu'elle a fait une action horrible en Israël, en forniquant dans la maison de son père : et tu ôteras le mal d'au milieu de toi.

22. Si un homme dort avec la femme d'un autre, l'un et l'autre mourront, c'est-à-dire l'homme adultère et la femme adultère; et tu ôteras le mal d'Israël.

23. Si un homme a fiancé une jeune fille vierge, et que quelqu'un la trouve dans la ville, et qu'il dorme avec elle,

24. Tu les conduiras l'un et l'autre à la porte de cette ville, et ils seront lapidés : la jeune fille, parce qu'elle n'a pas crié, lorsqu'elle était dans la ville; et l'homme, parce qu'il a humilié la femme de son prochain : et tu ôteras le mal d'au milieu de toi.

25. Mais si un homme trouve dans la campagne une jeune fille qui est fiancée, et que la prenant de force il dorme avec elle, il mourra lui seul.

26. La jeune fille ne devra rien souffrir, et elle n'est pas digne de mort, parce que, comme un voleur s'élève contre son frère et le tue, ainsi a enduré aussi cette jeune fille.

27. Elle était seule dans la campagne, elle a crié et personne ne s'est trouvé là, qui la délivrât.

28. Si un homme trouve une jeune fille, qui n'a pas de fiancé, et que la prenant de force, il dorme avec elle, et que la chose vienne en jugement,

29. Celui qui a dormi avec elle donnera cinquante sicles d'argent, et il l'aura pour femme

22. Lév., XX, 10. — 29. Exode, XXII, 16.

19, 29. Le sicle d'argent pur valait environ 1 fr. 60.

parce qu'il l'a humiliée; il ne pourra la renvoyer durant tous les jours de sa vie.

30. Un homme n'épousera point la femme de son père, et il ne révèlera point ce qui est caché en elle.

CHAPITRE XXIII.

Personnes qu'on ne devait point admettre dans l'assemblée du Seigneur. Pureté du camp. Usure. Vœux.

1. Un eunuque dont les parties génératrices auront été froissées, ou amputées, ou arrachées, n'entrera point dans l'assemblée du Seigneur.

2. Un bâtard, c'est-à-dire, un homme né d'une prostituée, n'entrera point dans l'assemblée du Seigneur, jusqu'à la dixième génération.

3. L'Ammonite et le Moabite n'entreront point dans l'assemblée du Seigneur, même après la dixième génération, à jamais,

4. Parce qu'ils n'ont pas voulu venir au-devant de vous avec le pain et l'eau, dans le chemin, lorsque vous êtes sortis de l'Egypte; et parce qu'ils ont gagné contre toi Balaam, fils de Béor, de la Mésopotamie de Syrie, afin qu'il te maudît;

5. Mais le Seigneur ton Dieu ne voulut point écouter Balaam, et il changea sa malédiction en bénédiction pour toi, parce qu'il t'aimait.

6. Tu ne feras point de paix avec eux, et tu ne rechercheras aucun bien pour eux durant tous les jours de ta vie, à jamais.

7. Tu n'auras point l'Iduméen en abomination, parce qu'il est ton frère; ni l'Egyptien, parce que tu as été étranger dans sa terre.

8. Ceux qui seront nés d'eux, à la troisième génération, entreront dans l'assemblée du Seigneur.

9. Quand tu sortiras contre tes ennemis pour un combat, tu te garderas de toute chose mauvaise.

10. S'il se trouve parmi vous un homme qui a été souillé dans un songe nocturne, il sortira hors du camp,

11. Et il n'y reviendra point, avant qu'il ne se soit lavé vers le soir, dans l'eau; et après le coucher du soleil, il reviendra dans le camp.

12. Tu auras un lieu hors du camp, où tu iras pour les besoins de la nature,

13. Portant un pieu à la ceinture; et lorsque tu voudras t'asseoir, tu feras un trou en rond, et tu couvriras de terre ce qui est sorti de toi,

14. Après que tu te seras relevé de là (car le Seigneur ton Dieu marche au milieu de ton camp, pour te délivrer, et te livrer tes ennemis); ainsi, que ton camp soit saint, et qu'il n'y paraisse

CHAP. XXIII. 3. Néh., XIII, 1. — 4. Nomb., XXII, 5; Jos., XXIV, 9.

---

1. *N'entrera point*, etc.; c'est-à-dire ne fera point partie du peuple d'Israël, en ce sens qu'il ne jouira point des privilèges et des avantages extérieurs dont jouit ce peuple.

13. *De ce qui est sorti de toi;* de tes excréments. C'est ce que porte l'Hébreu, et c'est le vrai sens de la Vulgate.

aucune saleté, de peur qu'il ne t'abandonne.

15. Tu ne livreras point à son maître l'esclave qui se sera réfugié près de toi;

16. Il habitera avec toi dans le lieu qui lui plaira, et il se reposera dans une de tes villes; ne le contriste pas.

17. Il n'y aura point de femme publique d'entre les filles d'Israël, ni de prostitué d'entre les enfants d'Israël.

18. Tu n'offriras point la récompense de la prostitution, ni le prix d'un chien, dans la maison du Seigneur ton Dieu, quoi que ce soit que tu aies voué, parce que l'un et l'autre est une abomination auprès du Seigneur ton Dieu.

19. Tu ne prêteras à usure à ton frère, ni argent, ni grains, ni quelque autre chose que ce soit;

20. Mais à l'étranger. Quant à ton frère, ce sera sans usure, que tu lui prêteras ce dont il aura besoin, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse en toutes tes œuvres, dans la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder.

21. Lorsque tu auras voué un vœu au Seigneur ton Dieu, tu ne tarderas point à l'acquitter, parce que le Seigneur ton Dieu te le redemandera; et si tu diffères il te sera imputé à péché.

22. Si tu ne veux point promettre, tu seras sans péché.

23. Mais ce qui une fois est sorti de tes lèvres, tu l'observeras, et tu feras comme tu as promis au Seigneur ton Dieu; car tu as parlé par ta propre volonté et par ta bouche.

24. Entré dans la vigne de ton prochain, mange des raisins autant qu'il te plaira; mais n'en emporte point dehors avec toi.

25. Si tu entres dans les blés de ton ami, tu cueilleras des épis et tu les broieras avec la main; mais tu n'en couperas pas avec la faux.

CHAPITRE XXIV.

Lois touchant le divorce. Gages. Lèpre. Abandonner aux pauvres ce qui reste après la moisson et les vendanges.

1. Si un homme a pris une femme, et qu'il l'ait eue, et qu'elle n'ait pas trouvé grâce à ses yeux à cause de quelque défaut honteux, il écrira un acte de répudiation; il le mettra dans la main de cette femme, et il la renverra de sa maison.

2. Et lorsque, sortie, elle aura épousé un autre mari,

3. Et que celui-ci aussi conçoive de l'aversion pour elle, lui donne un acte de répudiation, et la renvoie de sa maison, ou bien meure,

4. Le premier mari ne pourra pas la reprendre pour femme, parce qu'elle a été souillée, et qu'elle est devenue abominable devant le Seigneur : ne fais pas pécher la terre que le Seigneur ton Dieu t'a livrée pour la posséder.

5. Lorsqu'un homme aura pris une femme depuis peu, il n'ira point à la guerre, et aucune char-

CHAP. XXIV. 1. Matt., v, 31; XIX, 7; Marc, X, 4.

18. *Le prix d'un chien;* c'est-à-dire d'un prostitué (Comp. le vers. 17), selon les meilleurs interprètes.

ge publique ne lui sera imposée, mais il s'occupera sans aucune faute dans sa maison, à se réjouir pendant une année avec sa femme.

6. Tu ne recevras point pour gage la meule de dessous et de dessus; parce que c'est l'âme de celui qui te l'offre.

7. Si un homme est surpris embauchant son frère d'entre les enfants d'Israël, et que, celui-ci vendu, il ait reçu le prix, il sera mis à mort, et tu ôteras le mal d'au milieu de toi.

8. Evite soigneusement de contracter la plaie de la lèpre; mais tu feras tout ce que t'enseigneront les prêtres de la race lévitique, selon que je leur ai prescrit, et accomplis-le exactement.

9. Souvenez-vous de ce qu'a fait le Seigneur votre Dieu à Marie dans le chemin, lorsque vous sortiez de l'Egypte.

10. Lorsque tu redemanderas à ton prochain quelque chose, qu'il te doit, tu n'entreras point dans sa maison, pour emporter un gage,

11. Mais tu te tiendras dehors, et c'est lui qui t'apportera ce qu'il aura.

12. Que s'il est pauvre, le gage ne passera pas la nuit chez toi;

13. Mais tu le lui rendras aussitôt avant le coucher du soleil, afin que dormant dans son vêtement, il te bénisse, et que tu aies pour toi la justice devant le Seigneur ton Dieu.

14. Tu ne nieras point le salaire

9. Nomb., XII, 10. — 11. Exode, XXII, 26. — 14. Lév., XIX, 13; Tobie, IV, 15.

---

6. *L'âme;* le moyen d'existence. Littér. : *Parce que c'est son âme, sa vie qu'il t'a présentée.* Selon cette construction de la Vulgate, il faut nécessairement sous-entendre : *Celui qui t'a offert en gage la meule,* etc. Nous avons déjà fait remarquer plus d'une fois les diverses acceptions du mot *âme* en hébreu. — * *La meule de dessous et de dessus.* Les Hébreux, en quittant l'Egypte, avaient emporté avec eux dans le désert, comme un objet indispensable, des moulins à bras, dont ils se servaient en même temps que de mortiers. *Nombres,* XI, 8. Comme il n'existait pas chez les Orientaux de moulins publics ni de boulangers, chaque famille devait avoir un moulin à bras, et comme ou faisait cuire chaque jour le pain de la journée, il fallait moudre ainsi chaque jour le grain nécessaire. Aussi le Deutéronome avait-il défendu de prendre les moulins en gage, de peur que ceux qui seraient privés de cet objet de première nécessité ne fussent exposés à mourir de faim. Le moulin à bras se compose de deux meules superposées, dont la meule supérieure est mise en mouvement, par une ou deux femmes, au moyen d'une poignée. Cette poignée est droite. Elle est placée à un bord de la pierre supérieure qu'elle sert à faire tourner sur la meule inférieure. La meule supérieure est appelée en arabe *rekkab,* « le cavalier, » comme l'appelaient autrefois les Hébreux. Elle est percée au milieu d'un trou, dans lequel entre une tige de fer, fixée solidement à la pierre qui repose sur le sol. On jette le grain par le trou, à mesure qu'il est nécessaire. La meule supérieure est concave dans la partie qui s'adapte à la meule inférieure, laquelle, au contraire, est convexe. Celle-ci est posée sur le sol. Toutes les deux sont de forme ronde. Aujourd'hui, en Palestine, elles sont ordinairement l'une et l'autre en lave poreuse du Hauran. Cette pierre est préférée, à cause de sa légèreté qui rend le travail moins pénible. Quelquefois la meule inférieure est en matière plus dure. Le blé, grossièrement moulu, sort d'entre les deux pierres et tombe sur la toile au-dessus de laquelle le moulin est placé.

13. * *Son vêtement.* Ce vêtement est le manteau dont les Orientaux se servent la nuit comme de couverture.

14. *De tes portes;* hébraïsme, pour *de ta ville.*

de l'indigent et du pauvre, qu'il soit ton frère, ou un étranger qui demeure avec toi dans ta terre et au dedans de tes portes;

15. Mais tu lui rendras le jour même le prix de son travail avant le coucher du soleil, parce qu'il est pauvre, et que c'est par là qu'il sustente son âme, afin qu'il ne crie pas contre toi au Seigneur, et qu'il ne te soit pas imputé à péché.

16. Des pères ne seront pas mis à mort pour des enfants, ni des enfants pour des pères; mais chacun mourra pour son péché.

17. Tu ne pervertiras point le jugement d'un étranger et d'un orphelin; et tu n'ôteras point, pour gage, à la veuve son vêtement.

18. Souviens-toi que tu as servi en Egypte, et que le Seigneur ton Dieu t'a retiré de là. C'est pourquoi voici ce que je t'ordonne de faire :

19. Quand tu moissonneras les grains dans ton champ, et que par oubli tu auras laissé une gerbe, tu ne retourneras point pour la prendre; mais tu la laisseras emporter par l'étranger, l'orphelin et la veuve, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains.

20. Si tu recueilles les fruits des oliviers, tu ne retourneras point pour recueillir tout ce qui sera resté sur les arbres; mais tu le laisseras à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve.

21. Si tu vendanges ta vigne, tu ne recueilleras point les grappes de raisins restantes; mais qu'elles soient laissées pour l'usage de l'étranger, de l'orphelin et de la veuve.

22. Souviens-toi que toi aussi, tu as servi en Egypte, et c'est pour cela que je t'ordonne de faire ces choses.

CHAPITRE XXV.

Peine du fouet. Frère obligé d'épouser la veuve de son frère. Ordre de détruire les Amalécites.

1. S'il survient un débat entre quelques hommes, et qu'ils en appellent aux juges, celui qu'ils reconnaîtront pour juste, ils lui donneront la palme de la justice, et celui qu'ils reconnaîtront pour impie, ils le condamneront d'impiété.

2. Que s'ils jugent celui qui a péché, digne de coups, ils le renverseront, et le feront battre devant eux. C'est selon la mesure du péché, que sera la mesure des coups;

3. En sorte seulement, qu'elle n'excède pas le nombre de quarante, de peur que ton frère ne s'en aille ayant été horriblement déchiré devant tes yeux.

4. Tu ne lieras point la bouche

16. IV Rois, XIV, 6; II Par., XXV, 4; Ezéch., XVIII, 20. — CHAP. XXV. 3. II Cor., XI, 24. — 4. I Cor., IX, 9; I Tim., V, 18.

2. * *Ils le renverseront.* Les monuments figurés nous montrent ceux qui reçoivent la bastonnade renversés et étendus par terre.

3. L'historien Josèphe rapporte que l'usage s'était introduit de ne donner que trente-neuf coups, pour qu'on ne s'exposât pas à passer le nombre de quarante. Saint Paul confirme le dire de Josèphe, quand il nous apprend (II *Corinth.*, XI, 24) qu'en cinq occasions il a *reçu quarante coups de fouet, moins un.*

d'un bœuf qui foule tes grains dans l'aire.

5. Quand deux frères habitent ensemble, et que l'un d'eux meurt sans enfants, que la femme du défunt n'en épouse point un autre; mais le frère de son mari la prendra, et il suscitera des enfants à son frère;

6. Et il appellera le fils premier-né d'elle du nom de son frère, afin que le nom de son frère ne soit pas effacé d'Israël.

7. Mais s'il ne veut pas prendre la femme de son frère qui lui est due en vertu de la loi, cette femme ira à la porte de la ville, elle s'adressera aux anciens et dira : Le frère de mon mari ne veut pas ressusciter le nom de son frère en Israël, ni me prendre pour femme.

8. Et aussitôt ils le feront appeler, et ils l'interrogeront. S'il répond : Je ne veux pas la prendre pour femme,

9. La femme s'approchera de lui devant les anciens, et lui ôtera la chaussure de son pied, elle crachera sur sa face, et dira : C'est ainsi qu'il sera fait à l'homme qui n'édifie pas la maison de son frère.

10. Et il sera appelé en Israël du nom de Maison du déchaussé.

11. Si deux hommes ont une dispute entre eux, et que l'un commence à quereller l'autre, et que la femme de l'un voulant arracher son mari de la main du plus fort, étende la main et saisisse ses parties secrètes,

12. Tu couperas sa main, et tu ne te laisseras fléchir par aucune compassion pour elle.

13. Tu n'auras point dans ton sachet deux poids, l'un plus gros et l'autre plus petit;

14. Et il n'y aura point dans ta maison un boisseau plus grand et un plus petit.

15. Tu auras un poids juste et véritable, et il y aura chez toi un boisseau égal et véritable, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu t'aura donnée;

16. Car le Seigneur ton Dieu a en abomination celui qui fait ces choses, et il déteste toute injustice.

17. Souviens-toi de ce que t'a fait Amalec dans le chemin, quand tu sortais de l'Egypte.

18. Comment il marcha contre toi, et tailla en pièces les derniers de ton armée, qui, fatigués, s'étaient arrêtés, quand toi-même tu étais épuisé de faim et de fatigue, et il ne craignit pas Dieu.

19. Lors donc que le Seigneur ton Dieu t'aura donné le repos, et qu'il t'aura assujetti toutes les nations d'alentour, dans la terre qu'il t'a promise, tu effaceras son nom de dessous le ciel. Prends garde que tu ne l'oublies.

CHAPITRE XXVI.

Cérémonies qui devaient s'observer, lorsqu'on offrait les prémices des fruits.

1. Lorsque tu seras entré dans la terre que le Seigneur ton Dieu

5. Matt., XXII, 24; Marc, XII, 19; Luc, XX, 28. — 7. Ruth, IV, 5. — 17. Exode, XVII, 8.

16. Les mots *ces choses* se rapportent aux vers. 13, 14.
17-18. * Voir note sur *Exode*, XVII, 8.

va te donner pour la posséder, que tu l'auras conquise et que tu auras habité en elle,

2. Tu prendras les prémices de tous tes fruits, tu les mettras dans la corbeille, et tu iras au lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi, afin que son nom y soit invoqué,

3. Et tu t'approcheras du prêtre qu'il y aura en ces jours-là, et tu lui diras : Je déclare hautement aujourd'hui, en présence du Seigneur ton Dieu, que je suis entré dans la terre, au sujet de laquelle il a juré à nos pères qu'il nous la donnerait.

4. Alors le prêtre prenant la corbeille de ta main, la déposera devant l'autel du Seigneur ton Dieu,

5. Et tu diras en présence du Seigneur ton Dieu : Un Syrien poursuivait mon père, qui descendit en Egypte, et là, il séjourna avec un très petit nombre *d'hommes;* mais il forma une nation grande, forte et nombreuse à l'infini.

6. Mais les Egyptiens nous affligèrent et nous persécutèrent, nous imposant des fardeaux très lourds,

7. Alors nous criâmes au Seigneur le Dieu de nos pères, qui nous exauça, et regarda notre humiliation, notre labeur, et notre angoisse;

8. Et il nous retira de l'Egypte par une main forte et un bras étendu, par une grande terreur, des signes et des prodiges;

9. Puis il nous a introduits en ce lieu et nous a livré cette terre, où coulent du lait et du miel.

10. Et c'est pour cela que maintenant j'offre les prémices des fruits de la terre, que le Seigneur m'a donnée. Et tu les laisseras en la présence du Seigneur ton Dieu, et adore le Seigneur ton Dieu.

11. Et tu feras un festin de tous les biens que le Seigneur ton Dieu t'aura donnés, à toi et à ta maison, toi et le Lévite et l'étranger qui est avec toi.

12. Quand tu auras accompli la dîme de tous tes fruits, à la troisième année des décimes, tu les donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin qu'ils les mangent au dedans de tes portes, et qu'ils soient rassasiés;

13. Et tu diras en la présence du Seigneur ton Dieu : J'ai ôté de ma maison ce qui était consacré, et je l'ai donné au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, comme vous m'avez ordonné; je n'ai pas négligé vos commandements, et n'ai pas oublié votre ordre.

14. Je n'ai pas mangé de ces choses pendant mon deuil, je ne les ai mises à part pour aucun usage profane, et je n'en ai rien employé dans les funérailles. J'ai obéi à la voix du Seigneur mon Dieu et j'ai fait toutes choses, comme vous m'avez ordonné.

15. Regardez de votre sanctuaire, du haut des cieux, votre demeure, et bénissez votre peuple

CHAP. XXVI. 13. Supra, XIV, 29. — 15. Is., LXIII, 15; Bar., II, 16.

2. *Dans la corbeille;* destinée, consacrée à cet usage.

5. * *Un Syrien poursuivant mon pere.* Hébreu : *Mon père était un Syrien nomade.*

d'Israël, et la terre que vous nous avez donnée, comme vous avez juré à nos pères, terre où coulent du lait et du miel.

16. Aujourd'hui le Seigneur ton Dieu t'a ordonné d'exécuter ces commandements et ces ordonnances, de les garder et de les accomplir de tout ton cœur et de toute ton âme.

17. Tu as choisi aujourd'hui le Seigneur, afin qu'il soit ton Dieu, afin que tu marches dans ses voies, et que tu gardes ses cérémonies, ses commandements et ses ordonnances, et que tu obéisses à son ordre ;

18. Et le Seigneur t'a choisi aujourd'hui, afin que tu sois son peuple particulier, comme il t'a dit, et que tu gardes tous ses préceptes,

19. Et qu'il t'élève au-dessus de toutes les nations qu'il a créées pour sa louange, son nom et sa gloire ; afin que tu sois le peuple saint du Seigneur ton Dieu, comme il a dit.

CHAPITRE XXVII.

Ordre de dresser un monument au delà du Jourdain. Cérémonies qu'on devait observer en prononçant les bénédictions et les malédictions sur les monts Garizim et Hébal.

1. Or Moïse ordonna, et les anciens d'Israël, disant au peuple : Gardez tous les commandements que je vous prescris aujourd'hui.

2. Et lorsque vous aurez passé du Jourdain dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, tu érigeras de grandes pierres, et tu les enduiras de chaux,

3. Afin que tu puisses y écrire toutes les paroles de cette loi, le Jourdain passé, pour que tu entres dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, terre où coulent du lait et du miel, comme il a juré à tes pères.

4. Quand donc vous aurez passé le Jourdain, érigez les pierres que moi, je vous prescris aujourd'hui, sur le mont Hébal, et tu les enduiras de chaux ;

5. Et tu bâtiras là un autel au Seigneur ton Dieu, avec des pierres que le fer n'aura pas touchées,

6. Des pierres informes et non polies ; et tu offriras sur cet autel des holocaustes au Seigneur ton Dieu.

7. Et tu immoleras des hosties pacifiques, et tu mangeras là, et tu feras des festins devant le Seigneur ton Dieu.

8. Et tu écriras sur les pierres toutes les paroles de cette loi nettement et clairement.

9. Alors Moïse et les prêtres de la race lévitique dirent à tout Israël : Sois attentif, et écoute, ô Israël : tu as été fait aujourd'hui le peuple du Seigneur ton Dieu ;

10. Tu écouteras sa voix, et tu pratiqueras les commandements et les lois que moi, je te prescris,

18. Supra, VII, 6. — CHAP. XXVII. 4. Exode, XX, 25; Jos., VIII, 31.

1. * Les chapitres XXVII-XXX renferment le troisième et dernier grand discours du Deutéronome.

4. * *Hébal*, montagne en face du Garizim, au pied de laquelle était Sichem, aujourd'hui Naplouse.

11. Or, Moïse ordonna au peuple, en ce jour-là, disant :

12. Ceux-ci se tiendront pour bénir le peuple, sur le mont Garizim, le Jourdain passé : Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin.

13. Et vis-à-vis, ceux-ci se tiendront pour maudire sur le mont Hébal : Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan et Nephthali.

14. Et les Lévites prononceront, et diront à tous les hommes d'Israël, à haute voix :

15. Maudit l'homme qui fait une image taillée au ciseau, et une idole de fonte, l'abomination du Seigneur, l'œuvre des mains des artisans, et qui la mettra dans un lieu secret! et tout le peuple répondra, et dira : Amen.

16. Maudit celui qui n'honore point son père et sa mère! et tout le peuple dira : Amen.

17. Maudit celui qui déplace les bornes de son prochain! et tout le peuple dira : Amen.

18. Maudit celui qui fait égarer un aveugle dans le chemin! et tout le peuple dira : Amen.

19. Maudit celui qui pervertit le jugement d'un étranger, d'un orphelin et d'une veuve! et tout le peuple dira : Amen.

20. Maudit celui qui dort avec la femme de son père, et découvre la couverture de son lit! et tout le peuple dira : Amen.

21. Maudit celui qui dort avec une bête quelconque! et tout le peuple dira : Amen.

22. Maudit celui qui dort avec sa sœur, fille de son père ou de sa mère! et tout le peuple dira : Amen.

23. Maudit celui qui dort avec sa belle-mère! et tout le peuple dira : Amen.

24. Maudit celui qui frappe en secret son prochain! et tout le peuple dira : Amen.

25. Maudit celui qui reçoit des présents pour verser un sang innocent! et tout le peuple dira : Amen.

26. Maudit celui qui ne persévère pas dans les paroles de cette loi, et ne les accomplit point par ses œuvres! et tout le peuple dira : Amen.

CHAPITRE XXVIII.

Biens promis à ceux qui observeront la loi du Seigneur. Maux dont seront punis ceux qui la violeront.

1. Mais si tu écoutes la voix du Seigneur ton Dieu, en sorte que tu pratiques et que tu gardes tous ses commandements que moi, je te prescris aujourd'hui, le Seigneur ton Dieu t'élèvera au-dessus de toutes les nations qui sont sur la terre.

2. Et toutes ces bénédictions

14. Dan., IX, 11.

12. * *Garizim.* Voir plus haut, XI, 29.

17. * *Les bornes.* Voir plus haut, XIX, 14.

25. *Pour verser un sang innocent.* Littér. et par hébraïsme : *Pour frapper l'âme d'un sang innocent.* Nous avons déjà fait remarquer les différents sens du mot âme dans l'Ecriture.

1. L'histoire atteste l'accomplissement des promesses et des menaces faites aux Juifs dans ce chapitre.

viendront sur toi, et elles te saisiront, si cependant tu écoutes ses préceptes.

3. Béni tu seras dans la ville et béni dans la campagne;

4. Béni sera le fruit de ton ventre, le fruit de ta terre et le fruit de tes bestiaux; tes troupeaux de gros bétail, et les parcs de tes brebis;

5. Bénis tes greniers, bénie ta surabondance.

6. Béni tu seras entrant et sortant.

7. Le Seigneur fera que tes ennemis qui s'élèvent contre toi, tomberont en ta présence : ils viendront par une seule voie contre toi, et c'est par sept qu'ils s'enfuiront devant ta face.

8. Le Seigneur enverra la bénédiction sur tes celliers et sur toutes les œuvres de tes mains, et il te bénira dans la terre que tu auras reçue.

9. Il se suscitera en toi un peuple saint, comme il t'a juré, si tu gardes les commandements du Seigneur ton Dieu, et si tu marches dans ses voies.

10. Et tous les peuples de la terre verront que le nom du Seigneur est invoqué sur toi, et ils te craindront.

11. Le Seigneur te fera abonder en tous biens, en fruit de ton sein, en fruit de tes bestiaux, et en fruit de la terre, que le Seigneur a juré à tes pères qu'il te donnerait.

12. Le Seigneur ouvrira son excellent trésor, le ciel, pour qu'il donne la pluie à ta terre en son temps; et il bénira toutes les œuvres de tes mains. Et tu prêteras à un grand nombre de nations, et toi-même tu ne recevras de prêt de personne.

13. Le Seigneur t'établira la tête, et non la queue; et tu seras toujours au-dessus, et non au-dessous, si cependant tu écoutes les commandements du Seigneur ton Dieu, que moi, je te prescris aujourd'hui; si tu les gardes et les pratiques,

14. Et si tu ne t'en détournes ni à droite ni à gauche, et que tu ne suives pas des dieux étrangers, et que tu ne les serves point.

15. Que si tu ne veux point écouter la voix du Seigneur ton Dieu, afin de garder et de pratiquer tous ses commandements et toutes ses cérémonies, que moi, je te prescris aujourd'hui, toutes ces malédictions viendront sur toi et te saisiront.

16. Maudit tu seras dans la ville, maudit dans la campagne;

17. Maudit ton grenier, et maudite ta surabondance;

18. Maudit le fruit de ton ventre, et le fruit de ta terre, les troupeaux de tes bœufs et les troupeaux de tes brebis.

19. Maudit tu seras entrant, et maudit sortant.

CHAP. XXVIII. 15. Lév., XXVI, 14; Lament., II, 17; Bar., I, 20; Mal., II, 2.

---

6. *Entrant et sortant.* Dans la langue des Hébreux, *entrer et sortir* signifie ordinairement l'ensemble de la conduite, toutes les actions de la vie.

10. *Le nom du Seigneur*, etc.; ou bien : *Tu portes le nom du Seigneur; tu l'appelles le peuple du Seigneur.*

13. *T'établira la tête*, etc. Locution proverbiale dont le sens se trouve expliqué par les paroles suivantes.

20. Le Seigneur enverra sur toi la famine et la faim, et le blâme sur toutes tes œuvres, que tu feras, jusqu'à ce qu'il te brise et te perde soudain, à cause de tes inventions détestables, par lesquelles tu m'auras abandonné.

21. Que le Seigneur ajoute contre toi la peste, jusqu'à ce qu'il t'ait entièrement exterminé de la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder.

22. Que le Seigneur te frappe de l'indigence, de la fièvre et du froid, de la chaleur brûlante, de l'air corrompu, et de la nielle, et qu'il te poursuive, jusqu'à ce que tu périsses.

23. Que le ciel qui est au-dessus de toi, soit d'airain, et la terre que tu foules, de fer.

24. Que le Seigneur donne pour pluie à ta terre de la poussière, et que du ciel descende sur toi de la cendre, jusqu'à ce que tu sois brisé.

25. Que le Seigneur fasse que tu tombes devant tes ennemis; que tu sortes par une seule voie contre eux, et que ce soit par sept que tu fuies, et que tu sois dispersé dans tous les royaumes de la terre;

26. Et que ton cadavre serve de pâture à tous les oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre, et qu'il n'y ait personne qui les chasse.

27. Que le Seigneur te frappe de l'ulcère de l'Égypte, et *qu'il frappe* la partie du corps par laquelle sortent les excréments, de la gale aussi bien que de la demangeaison; en sorte que tu ne puisses être guéri.

28. Que le Seigneur te frappe de démence, d'aveuglement, et de la fureur d'esprit,

29. Et que tu tâtonnes à midi, comme a coutume de tâtonner l'aveugle dans les ténèbres, et que tu ne diriges point tes voies. Qu'en tout temps, tu sois en butte à la calomnie, que tu sois opprimé par la violence, et que tu n'aies personne qui te délivre.

30. Que tu prennes une femme, et qu'un autre dorme avec elle. Que tu bâtisses une maison, et que tu n'habites point en elle. Que tu plantes une vigne, et que tu ne la vendanges point.

31. Que ton bœuf soit immolé devant toi, et que tu n'en manges point. Que ton âne soit enlevé en ta présence, et qu'il ne te soit point rendu. Que tes brebis soient données à tes ennemis, et qu'il n'y ait personne qui te secoure.

32. Que tes fils et tes filles soient livrés à un autre peuple, tes yeux le voyant, et se desséchant tout le jour à leur aspect; et qu'il n'y ait point de force en ta main.

33. Qu'un peuple que tu ignores mange les fruits de ta terre et tous tes travaux; et que tu sois toujours en butte à la calomnie, et opprimé tous les jours,

34. Et interdit par la frayeur des choses que verront tes yeux.

35. Que le Seigneur te frappe d'un ulcère très malin aux ge-

---

20. *Tes inventions détestables;* hébr. *la malice de tes actions.*
26. *Aux bêtes de la terre,* c'est-à-dire, aux bêtes sauvages.
27. *De l'ulcère de l'Egypte.* Compar. *Exod.,* IX, 9.

noux et aux jambes; et que tu ne puisses être guéri depuis la plante du pied jusqu'au haut de ta tête.

36. Le Seigneur t'emmènera, toi et ton roi que tu auras établi sur toi, dans une nation que tu auras ignorée, toi et tes pères; et tu serviras là des dieux étrangers, du bois et de la pierre.

37. Et tu seras perdu, devenant le brocard et la fable de tous les peuples chez lesquels t'aura introduit le Seigneur.

38. Tu jetteras beaucoup de semence dans la terre, et tu en recueilleras peu, parce que les sauterelles dévoreront tout.

39. Tu planteras une vigne et tu la laboureras; mais tu ne boiras pas de vin, et tu n'en recueilleras rien, parce qu'elle sera ravagée par les vers.

40. Tu auras des oliviers dans tous tes confins, et tu ne t'oindras pas d'huile, parce qu'ils couleront et périront.

41. Tu engendreras des fils et des filles, et tu n'en jouiras pas, parce qu'ils seront emmenés en captivité.

42. La rouille consumera tous tes arbres et les fruits de ta terre.

43. L'étranger qui est avec toi dans ta terre s'élèvera au-dessus de toi, et sera plus puissant; mais toi, tu descendras et tu seras au-dessous.

44. Lui, te prêtera à usure, et toi, tu ne lui prêteras point. Lui sera la tête, et toi, tu seras la queue.

45. Et toutes ces malédictions viendront sur toi, elles te poursuivront et te saisiront, jusqu'à ce que tu périsses, parce que tu n'as pas écouté la voix du Seigneur ton Dieu, ni observé ses commandements et les cérémonies qu'il t'a prescrites,

46. Et elles seront pour toujours en toi et en ta postérité des signes et des prodiges,

47. Parce que tu n'auras pas servi le Seigneur ton Dieu dans le contentement et la joie du cœur, dans l'abondance de toutes choses.

48. Tu serviras ton ennemi que t'enverra le Seigneur, dans la faim et la soif, dans la nudité et une pénurie absolue; et il mettra un joug de fer sur ton cou, jusqu'à ce qu'il te brise.

49. Le Seigneur amènera sur toi d'un pays lointain, des dernières limites de la terre, une nation semblable à l'aigle qui vole avec impétuosité, et dont tu ne puisses entendre la langue;

50. Une nation très insolente, qui n'ait point de déférence pour un vieillard, ni de pitié pour un enfant;

51. Qui dévore le fruit de tes bestiaux, et les fruits de ta terre, jusqu'à ce que tu périsses; qui ne te laisse pas de blé, de vin ni d'huile, de troupeaux de bœufs, ni de troupeaux de brebis, jusqu'à ce qu'il te détruise,

52. Et qu'il te brise dans toutes tes villes, et que soient détruites tes murailles fortes et élevées en

38. Mich., VI, 15; Aggée, I, 6.

44. *Lui sera la tête*, etc. Compar. vers. 13.

lesquelles tu avais confiance dans toute ta terre. Tu seras assiégé au dedans de tes portes, dans toute ta terre que te donnera le Seigneur ton Dieu ;

53. Et tu mangeras le fruit de ton sein, la chair de tes fils et de tes filles que t'aura donnés le Seigneur ton Dieu, à cause de la détresse et de la ruine dont t'affligera ton ennemi.

54. L'homme chez toi le plus délicat et le plus voluptueux refusera à son frère et à sa femme qui repose sur son sein,

55. De leur donner de la chair de ses fils dont il mangera, parce qu'il n'aura rien autre chose pendant le siège, et dans la pénurie dont t'affligeront tes ennemis au dedans de toutes tes portes.

56. La femme molle et délicate, qui ne pouvait pas marcher sur la terre, ni y poser la plante de son pied, à cause de sa mollesse et de sa délicatesse excessive, refusera à son mari qui repose sur son sein, la chair de son fils et de sa fille,

57. Et l'amas des souillures qui sortent de son sein, et les enfants qui sont nés à cette même heure; car ils les mangeront en cachette, à cause de la pénurie de toutes choses pendant le siège et la dévastation dont t'affligera ton ennemi au dedans de tes portes.

58. Si tu ne gardes et ne pratiques toutes les paroles de cette loi qui sont écrites dans ce livre, et si tu ne crains pas son nom glorieux et terrible, c'est-à-dire le Seigneur ton Dieu,

59. Le Seigneur augmentera tes plaies, et les plaies de ta postérité, plaies grandes et persévérantes, infirmités très cruelles, et perpétuelles,

60. Et il fera retourner sur toi toutes les afflictions de l'Egypte, que tu as redoutées, et elles s'attacheront à toi ;

61. De plus, toutes les langueurs et les plaies qui ne sont point écrites dans le livre de cette loi, le Seigneur les amènera sur toi, jusqu'à ce qu'il te brise ;

62. Et vous demeurerez en petit nombre, vous qui auparavant étiez comme les astres du ciel par votre multitude, parce que tu n'auras pas écouté la voix du Seigneur ton Dieu.

63. Et comme auparavant le Seigneur s'était réjoui de vous, vous faisant du bien, et vous multipliant, ainsi il se réjouira, vous perdant et vous détruisant, afin que vous soyez enlevés de la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder.

64. Le Seigneur te dispersera dans toutes les nations depuis une extrémité de la terre jusqu'à l'autre extrémité ; et tu serviras là des dieux étrangers que tu auras ignorés, toi et tes pères, du bois et des pierres.

65. Parmi ces nations mêmes tu ne te reposeras pas, et il n'y aura pas pour la plante de ton pied où se poser. Car le Seigneur te donnera là un cœur tremblant,

53. Lament., IV, 10; Baruch., II, 2.

55. *Toutes tes portes;* hébraïsme, pour *toutes tes villes.*

des yeux languissants et une âme consumée de douleur ;

66. Et ta vie sera comme en suspens devant toi. Tu craindras nuit et jour, et tu ne croiras pas à ta vie.

67. Le matin, tu diras : Qui me donnera le soir? et le soir : Qui me donnera le matin? à cause de l'effroi de ton cœur, dont tu seras épouvanté, et à cause de ce que tu verras de tes yeux.

68. Le Seigneur te ramènera sur des vaisseaux en Egypte, par la voie dont il t'a dit que tu ne la reverrais jamais. Là, vous serez vendus à vos ennemis comme esclaves et comme servantes, et il n'y aura personne qui vous achète.

CHAPITRE XXIX.

Alliance confirmée de nouveau entre Dieu et Israël. Menaces contre les violateurs de cette alliance.

1. Voici les paroles de l'alliance que le Seigneur ordonna à Moïse de faire avec les enfants d'Israël dans la terre de Moab, outre l'autre alliance qu'il fit avec eux à Horeb.

2. Moïse donc appela tout Israël et leur dit : Vous, vous avez vu tout ce qu'a fait le Seigneur devant vous dans la terre d'Egypte, à Pharaon, à tous ses serviteurs et à toute sa terre,

3. Les grandes épreuves qu'ont vues vos yeux, ces signes et ces prodiges considérables,

4. Et le Seigneur ne vous a pas donné jusqu'au présent jour un cœur intelligent, des yeux voyants et des oreilles qui peuvent entendre.

5. Il vous a conduits durant quarante ans à travers le désert : vos vêtements ne se sont pas usés, et la chaussure de vos pieds n'a pas été détruite de vétusté.

6. Vous n'avez pas mangé de pain, vous n'avez pas bu de vin et de cervoise, afin que vous sussiez que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu.

7. Et vous êtes venu en ce lieu, et Séhon, roi d'Hésébon, est sorti, ainsi que Og, roi de Basan, venant au-devant de nous pour le combat. Et nous les avons battus,

8. Et nous avons pris leur terre, et nous l'avons remise, pour la posséder, à Ruben, à Gad et à la demi-tribu de Manassé.

9. Gardez donc les paroles de cette alliance, et accomplissez-les, afin que vous compreniez tout ce que vous faites.

10. Vous êtes tous aujourd'hui devant le Seigneur votre Dieu, vos princes, vos tribus, les anciens et les docteurs, tout le peuple d'Israël,

11. Vos enfants et vos femmes, et l'étranger qui demeure avec vous dans le camp, excepté ceux

CHAP. XXIX. 2. Exode, XIX, 4. — 5. Supra, VIII, 2. — 7. Supra, III, 1. — 8. Nomb., XXXII, 19; Jos., XXII, 4.

---

68. * Titus vendit beaucoup de Juifs en Egypte comme esclaves après la prise de Jérusalem. Josèphe dit qu'il périt de faim douze mille Juifs, pendant qu'on faisait le triage pour les vendre comme esclaves. On ne vendit que ceux qui étaient âgés de moins de dix-sept ans.

7. * *Hésébon.* Voir plus haut *Nombres*, XXI, 25. — *Basan.* Voir *Nombres*, XXI, 33.

qui coupent le bois, et ceux qui portent l'eau,

12. Afin que tu entres dans l'alliance du Seigneur ton Dieu, et dans le serment que te fait aujourd'hui le Seigneur ton Dieu,

13. Afin qu'il se suscite en toi un peuple, et que lui-même soit ton Dieu, comme il t'a dit, et comme il a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob.

14. Et ce n'est pas pour vous seuls que moi, je fais cette alliance et je confirme ces serments,

15. Mais c'est pour tous ceux qui sont présents, et pour tous ceux qui sont absents.

16. Car vous, vous savez de quelle manière nous avons habité dans la terre d'Egypte, et de quelle manière nous avons passé au milieu des nations, et qu'en les traversant,

17. Vous avez vu leurs abominations et leurs ordures, c'est-à-dire leurs idoles, du bois, de la pierre, de l'argent et de l'or, qu'ils adoraient.

18. Que s'il y avait parmi vous un homme ou une femme, une famille ou une tribu dont le cœur est aujourd'hui détourné du Seigneur notre Dieu, en sorte qu'il aille et qu'il serve les nations, et qui soit parmi vous une racine produisant du fiel et de l'amertume;

19. Et que quand il aura entendu les paroles de ce serment, il se flatte en lui-même, disant : La paix sera avec moi, et je marcherai dans la perversité de mon cœur : alors que la *racine* bien abreuvée consume celle qui a soif,

20. Et que le Seigneur ne lui pardonne point; mais que sa fureur et son zèle contre cet homme jettent la fumée la plus épaisse; que toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre s'arrêtent sur lui; que le Seigneur efface son nom de dessous le ciel.

21. Et qu'il l'extermine pour jamais de toutes les tribus d'Israël, selon les malédictions, qui sont contenues dans le livre de cette loi et de l'alliance.

22. Et la génération suivante et les enfants qui naîtront successivement, et les étrangers qui seront venus de loin, voyant les plaies de cette terre et les infirmités dont l'aura affligée le Seigneur,

23. En la brûlant par le soufre et par l'ardeur du sel, de sorte qu'elle ne soit plus semée, et qu'elle ne pousse plus aucune verdure, à l'exemple de la ruine de Sodome et de Gomorrhe, d'Adama et de Séboïm, que le Seigneur renversa dans sa colère et sa fureur,

24. Et toutes les nations diront : Pourquoi le Seigneur a-t-il fait ainsi à cette terre? qu'est-ce que cette immense colère de sa fureur?

25. Et on leur répondra : Parce qu'ils ont abandonné l'alliance

23. Genèse, XIX, 24. — 24. III Rois, IX, 8; Jér., XXII, 8.

---

15. *Pour tous ceux*, etc.; c'est-à-dire pour tous ceux qui existent aujourd'hui, et pour tous ceux qui viendront après nous.

23. * *De Sodome.* Voir la note sur *Genèse*, XIII, 10.

du Seigneur, qu'il a faite avec leurs pères, quand il les a retirés de la terre d'Égypte;

26. Et qu'ils ont servi des dieux étrangers, qu'ils les ont adorés, des dieux qu'ils ne connaissaient pas et auxquels ils n'appartenaient pas;

27. C'est pour cela que la fureur du Seigneur s'est irritée contre cette terre, afin qu'il amenât sur elle toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre;

28. Et il les a chassés de leur terre dans sa colère, dans sa fureur et dans sa plus grande indignation, et il les a jetés dans une terre étrangère, comme il est entièrement prouvé aujourd'hui.

29. Les choses cachées sont au Seigneur notre Dieu, celles qui sont manifestes, à nous et à nos enfants à jamais, afin que nous accomplissions toutes les paroles de cette loi.

CHAPITRE XXX.

Les Juifs retourneront au Seigneur, et il aura pitié d'eux. Les commandements de Dieu ne sont pas impossibles. Les biens et les maux proposés de sa part.

1. Lors donc que seront venues sur toi toutes ces paroles, la bénédiction ou la malédiction, que j'ai exposées en ta présence, et que conduit par le repentir de ton cœur, parmi les nations, chez lesquelles t'aura dispersé le Seigneur ton Dieu,

2. Tu seras revenu à lui avec tes enfants, et que tu obéiras à ses ordres en tout ton cœur et en toute ton âme, comme moi, je te prescris aujourd'hui,

3. Le Seigneur ton Dieu ramènera tes captifs, il aura pitié de toi, et il te rassemblera encore du milieu de tous les peuples chez lesquels il t'avait auparavant dispersé.

4. Quand tu aurais été dispersé jusqu'aux pôles du ciel, le Seigneur ton Dieu t'en retirera,

5. Et il te prendra, et t'introduira dans la terre qu'ont possédée tes pères et tu en seras maître; et te bénissant il te rendra plus nombreux que furent tes pères.

6. Le Seigneur ton Dieu circoncira ton cœur et le cœur de ta postérité, afin que tu aimes le Seigneur ton Dieu en tout ton cœur et en toute ton âme, afin que tu puisses vivre.

7. Mais toutes ces malédictions, il les fera retourner sur tes ennemis et sur ceux qui te haïssent et te persécutent.

8. Pour toi, tu reviendras, et tu écouteras la voix du Seigneur ton Dieu, et tu pratiqueras tous ses commandements que moi, je te prescris aujourd'hui;

CHAP. XXX. 5. II Machab., I, 29.

---

26. *Auxquels ils n'appartenaient pas.* Littér. : *Auxquels ils n'avaient pas été attribués.* Toutes les nations de la terre livrées à l'idolâtrie appartenaient naturellement aux fausses divinités; mais le vrai Dieu, s'étant réservé Israël pour en faire son peuple particulier, les Israélites n'appartenaient qu'à lui seul.

29. Ce verset, que la Vulgate a parfaitement traduit de l'hébreu, est diversement interprété; le sens qui nous semble le plus naturel est que ces châtiments avaient été jusque-là un secret caché en Dieu, et que Dieu le manifestait maintenant pour engager plus puissamment les Israélites à l'observation de ses commandements.

9. Et le Seigneur ton Dieu te fera abonder en toutes les œuvres de tes mains, en enfants de ton sein, en fruit de tes bestiaux, en fécondité de ta terre et en dons de toutes choses. Car le Seigneur reviendra pour se complaire en toi, en te comblant de tous les biens, comme il s'est complu dans tes pères;

10. Si cependant tu écoutes la voix du Seigneur ton Dieu, que tu gardes ses préceptes et ses cérémonies qui sont écrites dans cette loi, et que tu reviennes au Seigneur ton Dieu en tout ton cœur et en toute ton âme.

11. Ce commandement que moi, je te prescris aujourd'hui, n'est pas au-dessus de toi, ni éloigné;

12. Ni placé dans le ciel, en sorte que tu puisses dire : Qui de nous peut monter au ciel, pour nous l'apporter, et pour que nous l'entendions et l'accomplissions par nos œuvres?

13. Il n'a pas été posé non plus au-delà de la mer, pour que tu trouves un prétexte et que tu dises : Qui de nous pourra passer la mer, et l'apporter jusqu'à nous, afin que nous puissions l'entendre, et faire ce qui est ordonné?

14. Mais ce commandement est tout près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur, pour que tu le pratiques.

15. Considère que j'ai proposé aujourd'hui en ta présence la vie et le bien, et d'un autre côté la mort et le mal,

16. Afin que tu aimes le Seigneur ton Dieu, que tu marches dans ses voies, que tu gardes ses commandements, ses cérémonies et ses ordonnances; et que tu vives, et qu'il te multiplie et qu'il te bénisse dans la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder.

17. Mais si ton cœur se détourne, si tu ne veux pas écouter, et que, séduit par l'erreur, tu adores des dieux étrangers, et tu les serves,

18. Je te prédis aujourd'hui que tu périras, et que tu demeureras peu de temps dans la terre, dans laquelle, le Jourdain passé, tu entreras pour la posséder.

19. J'invoque à témoin aujourd'hui le ciel et la terre, que je vous ai proposé la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis donc la vie, afin que tu vives, et toi et ta postérité,

20. Que tu aimes le Seigneur ton Dieu, que tu obéisses à sa voix et que tu t'attaches à lui (car c'est lui-même qui est ta vie et la longueur de tes jours), afin que tu habites dans la terre au sujet de laquelle le Seigneur a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob qu'il la leur donnerait.

12. Rom., x, 6.

---

9. *En dons de toutes choses.* Littér.: *Et en largesse de toutes choses;* c'est-à-dire en le comblant de toute sorte de biens.

15. *Le bien, le mal;* c'est-à-dire les biens, les avantages, les maux, les malheurs.

CHAPITRE XXXI.

Moïse nomme Josué pour son successeur. Il ordonne qu'on lise la loi au peuple tous les sept ans. Dieu lui annonce sa mort prochaine, et lui ordonne de composer un cantique.

1. Moïse alla donc, et il adressa toutes ces paroles à tout Israël,

2. Et il leur dit : J'ai cent vingt ans aujourd'hui, je ne peux plus sortir et entrer, surtout après que le Seigneur m'a dit : Tu ne passeras point ce Jourdain.

3. Le Seigneur donc ton Dieu passera devant toi ; lui-même détruira toutes ces nations en ta présence, et tu les posséderas : et ce Josué passera devant toi, comme a dit le Seigneur.

4. Et le Seigneur leur fera comme il a fait à Séhon et à Og, rois des Amorrhéens et à leur terre, et il les détruira.

5. Lors donc qu'il vous les aura aussi livrés, vous leur ferez pareillement, ainsi que je vous ai ordonné :

6. Agissez courageusement et fortifiez-vous ; ne craignez point, et ne tremblez pas à leur aspect, parce que le Seigneur lui-même est ton guide, et il ne te laissera point, et il ne t'abandonnera point.

7. Et Moïse appela Josué, et lui dit devant tout Israël : Fortifie-toi et sois courageux ; car c'est toi qui introduiras ce peuple dans la terre que le Seigneur a juré à ses pères de lui donner, et c'est toi qui la partageras au sort.

8. Et le Seigneur qui est votre guide, sera lui-même avec toi ; il ne te laissera point, et il ne t'abandonnera point : ne crains pas et ne tremble pas.

9. C'est pourquoi Moïse écrivit cette loi, et la remit aux prêtres, enfants de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, et à tous les anciens d'Israël.

10. Et il leur ordonna, disant : Après sept ans, à l'année de la rémission, à la solennité des tabernacles,

11. Tous ceux d'Israël venant ensemble pour paraître en la présence du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'aura choisi le Seigneur, tu liras les paroles de cette loi devant tout Israël, qui écoutera,

12. Et tout le peuple étant assemblé, tant les hommes que les femmes, les petits enfants et les étrangers qui sont au dedans de tes portes, afin que les écoutant, ils les apprennent, et qu'ils craignent le Seigneur votre Dieu, et qu'ils gardent et accomplissent toutes les paroles de cette loi.

13. Et que leurs enfants aussi qui maintenant les ignorent, puissent les entendre, et qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu, durant tous les jours qu'ils demeureront dans la terre, vers laquelle vous-mêmes vous allez pour vous en emparer, le Jourdain une fois passé.

14. Alors le Seigneur dit à Moïse : Voilà qu'approchent les jours de ta mort ; appelle Josué, et tenez-vous dans le tabernacle

CHAP. XXXI. 2. Nomb., XXVII, 13; Supra, III, 27. — 4. Nomb., XXI, 24. — 5. Supra, VII, 2. — 7. Jos., I, 6; III Rois, II, 2.

2. *Entrer et sortir*, à votre tête, c'est-à-dire vous conduire.

de témoignage, afin que je lui donne mes ordres. Moïse et Josué allèrent donc, et ils se tinrent dans le tabernacle de témoignage;

15. Et le Seigneur y apparut dans une colonne de nuée qui s'arrêta à l'entrée du tabernacle.

16. Le Seigneur dit alors à Moïse : Voilà que toi, tu dormiras avec tes pères, et ce peuple, se levant, forniquera avec des dieux étrangers dans la terre dans laquelle il va entrer pour y habiter : là, il m'abandonnera, et il rendra vaine mon alliance, l'alliance que j'ai faite avec lui.

17. Et ma fureur s'irritera contre lui en ce jour-là; et je l'abandonnerai et je lui cacherai ma face, et il sera dévoré : Tous les maux et toutes les afflictions l'envahiront, de sorte qu'il dira en ce jour-là : vraiment, c'est parce que Dieu n'est pas avec moi, que ces maux m'ont envahi.

18. Mais moi je cacherai, je célerai ma face en ce jour-là, à cause de tous les maux qu'il aura faits, parce qu'il aura suivi des dieux étrangers.

19. Maintenant donc écrivez pour vous ce cantique et apprenez-le aux enfants d'Israël, afin qu'ils le retiennent de mémoire, qu'ils le chantent de leur bouche, et que ce chant me soit un témoignage parmi les enfants d'Israël.

20. Car je l'introduirai dans la terre au sujet de laquelle j'ai juré à ses pères, et où coulent du lait et du miel. Et lorsqu'ils auront mangé, et qu'ils seront rassasiés et engraissés, ils se tourneront vers des dieux étrangers et les serviront; ils parleront contre moi et rendront vaine mon alliance.

21. Après qu'une foule de maux et d'afflictions l'auront envahi, ce cantique lui répondra comme un témoignage qu'aucun oubli n'effacera de la bouche de sa postérité. Car je sais ses pensées, ce qu'il doit faire aujourd'hui, avant que je l'introduise dans la terre que je lui ai promise.

22. Moïse écrivit donc le cantique, et il l'apprit aux enfants d'Israël.

23. Or le Seigneur ordonna à Josué, fils de Nun, et il lui dit : Prends courage et sois fort; car c'est toi qui introduiras les enfants d'Israël dans la terre que j'ai promise, et moi, je serai avec toi.

24. Après donc que Moïse eut écrit les paroles de cette loi dans un livre, et qu'il eut achevé,

25. Il ordonna aux Lévites qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, disant :

26. Prenez ce livre, et placez-le à côté de l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, afin qu'il y soit un témoignage contre toi.

27. Car moi, je connais ton obstination et ton cou très roide. Moi vivant encore, et marchant avec vous, vous avez toujours agi opiniâtrément contre le Sei-

---

20. *Je l'introduirai.* Le singulier *le* désigne le peuple d'Israël, nom collectif; voilà pourquoi Moïse emploie le pluriel immédiatement après.

27. *D'un cou très roide;* qui supporte très difficilement le joug, tout à fait indomptable.

gneur; combien plus lorsque je serai mort?

28. Assemblez auprès de moi tous les anciens selon vos tribus et vos docteurs, et je leur ferai entendre ces paroles, et j'invoquerai contre eux le ciel et la terre.

29. Car je sais qu'après ma mort vous agirez avec iniquité, et que vous vous détournerez bien vite de la voie que je vous ai prescrite : et que les maux viendront au-devant de vous dans les derniers temps, quand vous aurez fait le mal en la présence du Seigneur, de manière à l'irriter par les œuvres de vos mains.

30. Moïse prononça donc les paroles de ce cantique, l'assemblée entière d'Israël écoutant, et il le récita jusqu'à la fin.

CHAPITRE XXXII.

Dernier cantique de Moïse. Il monte sur la montagne d'Abarim et considère la terre de Chanaan.

1. Entendez, ô cieux, ce que je dis; que la terre entende les paroles de ma bouche.

2. Que ma doctrine croisse comme la pluie, que ma parole se répande comme la rosée, comme la pluie sur l'herbe, et comme les gouttes d'eau sur le gazon.

3. Parce que j'invoquerai le nom du Seigneur; rendez gloire à notre Dieu.

4. Les œuvres de Dieu sont parfaites, et toutes ses voies sont justes : Dieu est fidèle, et sans aucune iniquité; il est juste et droit.

5. Ils ont péché contre lui; ainsi, ils n'étaient pas ses fils au milieu de leurs souillures : génération dépravée et perverse.

6. Est-ce là ce que tu rends au Seigneur, peuple fou et insensé? N'est-ce pas lui qui est ton père, qui t'a possédé, qui t'a fait et qui t'a créé?

7. Souviens-toi des jours anciens, pense à chacune des générations; interroge ton père, et il te le racontera; tes ancêtres, et ils te le diront.

8. Quand le Très-Haut divisait les nations, quand il séparait les

CHAP. XXXII. 7. Job, VIII, 8.

1. * « Nous ne sommes pas ici en présence d'un peuple de pasteurs, ou d'idées de pasteurs sur Dieu et l'ensemble de la vie. Nous avons affaire à un homme né et élevé en Egypte, dont l'Arabie est la seconde patrie, la scène de ses actions, de ses voyages, de ses miracles. L'esprit de sa poésie y prend sa forme et ses images. Le désert de l'Arabie donne partout le ton : Dieu est un rocher, un feu qui brûle et qui consume; il aiguise le tranchant de son épée; il décoche ses flèches altérées de sang; les messagers de sa colère sont des serpents, etc. La poésie de Moïse est forte, primitive, simple, comme sa vie et son caractère. Son esprit est tout différent de celui de Job, de David et de Salomon; l'âme énergique et zélée de Moïse se révèle dans ce dernier chant. Les plus riantes et les plus poétiques images des Psaumes et des prophètes dérivent spécialement de ce chant de Moïse, qui est comme la prophétie primitive, le type et la règle de toutes les prophéties. » (HERDER). — « L'Ecriture surpasse tous (les auteurs Grecs et Romains) infiniment en naïveté, en vivacité, en grandeur. Jamais Homère même n'a approché de la sublimité de Moïse dans ses cantiques, particulièrement le dernier. » (FÉNELON).

4. *Justes*; littér. *jugements*. Le mot hébreu traduit par *judicia* dans la Vulgate, signifie *ce qui est juste, équitable.*

enfants d'Adam, il établit les limites des peuples selon le nombre des fils d'Israël.

9. Mais la part du Seigneur fut son peuple ; Jacob, la corde de son héritage.

10. Le Seigneur le trouva dans une terre déserte, dans un lieu d'horreur et d'une vaste solitude, il le conduisit par divers chemins, et il l'instruisit, et il le garda comme la prunelle de son œil.

11. Comme un aigle qui provoque ses petits à voler, et voltige sur eux, il a étendu ses ailes, l'a pris et l'a porté sur ses épaules.

12. Le Seigneur seul fut son guide ; et il n'y avait point avec lui de dieu étranger.

13. Il l'a établi sur une terre élevée, afin qu'il mangeât les fruits des champs, afin qu'il savourât le miel de la pierre, et l'huile du rocher le plus dur ;

14. Le beurre du troupeau de gros bétail, le lait des brebis avec la graisse des agneaux et des béliers fils de Bazan ; les boucs avec la moelle du froment ; et afin qu'il bût le sang du raisin le plus pur.

15. Le bien-aimé s'appesantit et se révolta ; appesanti, engraissé, grossi, il a abandonné Dieu, son créateur, et il s'est éloigné de Dieu son salut.

16. Ils l'ont provoqué par des dieux étrangers, et par des abominations ils l'ont poussé au courroux.

17. Ils ont sacrifié aux démons, et non à Dieu, à des dieux qu'ils ignoraient ; il est venu des dieux nouveaux, d'un jour, que n'ont pas adorés leurs pères.

18. Le Dieu qui t'a engendré, tu l'as abandonné, et tu as oublié le Seigneur ton créateur.

19. Le Seigneur a vu, et il a été poussé à la colère, parce que ses fils et ses filles l'ont provoqué.

20. Et il a dit : Je leur cacherai ma face, et je considérerai leur fin ; car c'est une génération perverse et des enfants infidèles.

21. Ce sont eux qui m'ont provoqué par ce qui n'est pas Dieu et qui m'ont irrité par leurs vanités : et moi je les provoquerai par ce qui n'est pas un peuple, et je les irriterai par une nation insensée.

22. Un feu s'est allumé dans ma fureur, et il brûlera jusqu'aux extrémités de l'enfer ; il dévorera la terre avec sa végétation, et il brûlera entièrement les fondements des montagnes.

23. J'assemblerai sur eux les maux, et j'épuiserai mes flèches sur eux.

24. Ils seront consumés par la famine et les oiseaux les dévoreront avec les morsures les plus

21. Jér., xv, 14; Rom., x, 19.

---

9. En Egypte, on se servait de cordes pour mesurer les longueurs considérables.

14. *Le beurre*, etc.; le beurre ou la crème faite avec du lait de vache. — *Fils de Basan;* c'est-à-dire qui étaient de Basan, pays très abondant en gras pâturages. — *La moelle du froment* pour *la fleur du froment.*

15. Le mot hébreu que la Vulgate a rendu par *bien aimé* (*dilectus*) est un nom propre symbolique qui s'applique au peuple d'Israël, et dont la racine signifie *être droit, juste.*

21. *Par leurs vanités.* C'est le nom que l'Ecriture donne aux faux dieux des païens.

cruelles : j'enverrai contre eux les dents des bêtes féroces, avec la fureur de celles qui se traînent sur la terre, et qui rampent.

25. Au dehors, le glaive les ravagera, et au dedans, l'épouvante; *ils ravageront* le jeune homme en même temps que la vierge, l'enfant qui tète avec le vieillard.

26. J'ai dit : Où sont-ils? je ferai cesser leur mémoire du milieu des hommes.

27. Mais à cause de la colère des ennemis j'ai différé, de peur que leurs ennemis ne s'énorgueillissent, et ne disent : C'est notre main élevée, et non le Seigneur, qui a fait toutes ces choses.

28. C'est une nation sans conseil et sans prudence.

29. Ah! que n'ont-ils de la sagesse! que ne comprennent-ils! que ne prévoient-ils la fin!

30. Comment un seul en poursuit-il mille, et deux en font-ils fuir dix mille? n'est-ce point parce que leur Dieu les a vendus et que le Seigneur les a enfermés?

31. Car notre dieu n'est pas comme leurs dieux, nos ennemis mêmes en sont juges.

32. C'est de la vigne de Sodome qu'est leur vigne, et des faubourgs de Gomorrhe; leur raisin est un raisin de fiel, et leurs grappes sont très amères.

33. C'est un fiel de dragons que leur vin, et un venin d'aspics incurable.

34. Tout cela n'est-il pas renfermé en moi, et scellé dans mes trésors?

35. A moi est la vengeance, et c'est moi qui ferai la rétribution en son temps, afin que leur pied chancelle : le jour de leur perte est près, et les temps se hâtent d'arriver

36. Le Seigneur jugera son peuple, et il aura pitié de ses serviteurs : il verra que leur main est affaiblie, que ceux mêmes qui étaient renfermés ont défailli, et que ceux qui étaient restés ont été consumés.

37. Et il dira : Où sont leurs dieux en qui ils avaient confiance?

38. Ils mangeaient les graisses de leurs victimes, et buvaient le vin de leurs libations : qu'ils se lèvent, qu'ils vous secourent, et que dans votre détresse il vous protègent.

39. Voyez que moi je suis seul, et qu'il n'y a point d'autre Dieu

29. Jér., IX, 12. — 35. Eccli., XXVIII, 1; Rom., XII, 19; Hébr., X, 30. — 36. II Mach., VII, 6. — 37. Jér., II, 28. — 39. I Rois, II, 6; Tobie, XIII, 2; Sag., XVI, 13; Job, X, 7; Sag., XVI, 15.

---

30. *Les a enfermés*, dans les mains de leurs ennemis.

32. * *De Sodome.* Voir la note sur *Genèse*, XIII, 10.

36. *Qui étaient renfermés*, dans leurs forteresses, selon les uns, dans les prisons, selon les autres, ou bien, selon d'autres encore dans leurs maisons; c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas pris part à la guerre. — *Ceux qui étaient restés;* c'est-à-dire ceux qui avaient pris d'abord la fuite, et qui étaient revenus et s'étaient rendus à l'ennemi. On donne encore à cette expression plusieurs autres sens, mais celle-ci paraît plus conforme à la Vulgate.

39. Dans la Vulgate, les verbes sont au futur, comme ils y sont dans le texte original; mais en vertu d'un hébraïsme, ils expriment le présent, ou plutôt un temps indéterminé.

que moi ; moi je tue, et moi je fais vivre ; moi je frappe, et moi je guéris, et il n'y a personne qui puisse *rien* arracher de ma main.

40. Je lèverai au ciel ma main, et je dirai : Je vis, moi, éternellement.

41. Si j'aiguise mon glaive comme la foudre, et que ma main saisisse un jugement, j'exercerai ma vengeance sur mes ennemis, et à ceux qui me haïssent je ferai la rétribution.

42. J'enivrerai mes flèches de sang, et mon glaive dévorera des chairs, à cause du sang de ceux qui ont été tués, et à cause de la captivité des ennemis à la tête nue.

43. Nations, louez son peuple, parce qu'il vengera le sang de ses serviteurs, qu'il exercera sa vengeance sur leurs ennemis, et qu'il sera propice à la terre de son peuple.

44. Moïse vint donc, et il récita toutes les paroles de ce cantique aux oreilles du peuple, lui et Josué, fils de Nun.

45. Et il acheva tous ses discours, parlant à tout Israël ;

46. Et il leur dit : Appliquez vos cœurs à toutes les paroles que moi je vous certifie aujourd'hui, afin que vous enjoigniez à vos fils de les garder et de les pratiquer, et d'accomplir toutes les choses qui sont écrites dans cette loi,

47. Parce que ce n'est pas en vain qu'elles vous ont été prescrites, mais afin que chacun de vous vive par elles, et que les pratiquant, vous demeuriez longtemps dans la terre dans laquelle, le Jourdain passé, vous allez entrer pour la posséder.

48. Or, le Seigneur parla à Moïse, le même jour, disant :

49. Monte sur cette montagne d'Abarim, c'est-à-dire des passages, sur la montagne de Nébo qui est dans la terre de Moab contre Jéricho ; et vois la terre de Chanaan que je livrerai moi-même aux enfants d'Israël pour l'occuper, et meurs sur la montagne.

50. Et, l'ayant montée, tu seras

43. II Mach., VII, 6. — 50. Nomb., XX, 26 ; XXVII, 13.

---

40. *Je vis*, etc. Formule de serment qui n'est propre qu'à Dieu seul. Dieu jure par lui-même, parce que, comme le remarque saint Paul (*Hébr.*, VI, 13), il n'y a aucun être plus grand que lui par lequel il puisse jurer.

41. *Si j'aiguise mon glaive comme la foudre ;* c'est-à-dire si je le rends pénétrant comme la foudre, si je lui donne le brillant, l'éclat éblouissant de l'éclair.

42. Ce verset est aussi obscur dans le texte hébreu que dans la Vulgate, l'explication qu'en donne Ménochius nous a paru la plus simple et la plus naturelle : Je punirai les nations, parce qu'elles ont versé le sang des Israélites, en les tuant, parce qu'elles les ont emmenés en captivité, et parce qu'elles ont rasé la tête à ces mêmes Israélites, leurs ennemis, comme on la rase aux esclaves. Dans ces temps anciens, en effet, c'était la coutume de raser la tête aux captifs en signe d'esclavage.

49. Le mot hébreu *Abarim* est un pluriel ; c'est pourquoi la Vulgate elle-même dit, *Nombres*, XXXIII, 47, 48, les *montagnes d'Abarim*. *Nébo* était une des montagnes qui formaient la chaîne des *monts Abarim*. — * « On ne distingue pas un sommet, pas la moindre cime » dans cette chaîne, dit Chateaubriand. Cependant, d'après la description générale, le mont Nébo devait être situé près de l'embouchure du Jourdain. — *Contre Jéricho*. Voir la note sur *Josué*, VI, 1.

réuni à tes peuples, comme est mort Aaron ton frère sur la montagne de Hor, et il a été réuni à ses peuples,

51. Parce que vous avez prévariqué contre moi aux Eaux de contradiction, à Cadès du désert de Sin; et que vous ne m'avez pas sanctifié parmi les enfants d'Israël.

52. Vis-à-vis, tu verras la terre (et tu n'y entreras pas) que je donnerai moi-même aux enfants d'Israël.

CHAPITRE XXXIII.

Moïse bénit les douze tribus et prédit ce qui doit leur arriver.

1. Voici la bénédiction dont Moïse, homme de Dieu, bénit les enfants d'Israël avant sa mort.

2. Il dit donc : Le Seigneur est venu de Sinaï, et il s'est levé pour nous de Séir; il a apparu de la montagne de Pharan, et avec lui des milliers de saints. En sa main droite était une loi de feu.

3. Il a aimé des peuples; tous les saints sont dans sa main; et ceux qui s'approchent de ses pieds recevront de sa doctrine.

4. Moïse nous a prescrit une loi, héritage de la multitude de Jacob.

5. Il sera roi chez le *peuple* très juste, les princes du peuple étant assemblés avec les tribus d'Israël.

6. Que Ruben vive, et qu'il ne meure pas, mais qu'il soit en petit nombre.

51. Nomb., XX, 12; XXVII, 14. — CHAP. XXXIII. 3. Sag., III, 1; V, 5.

---

51. *Vous ne m'avez pas sanctifié.* Voy. *Nombres*, XX, 12. — * *A Cadès du désert de Sin.* Voir *Nombres*, XX, 1.

1. On s'accorde assez généralement à regarder ce chapitre et le suivant comme appartenant au livre de Josué. Autrefois, les livres saints étaient ordinairement sans titres et sans sommaires; ils se suivaient sans aucune division par sections. Cependant les bénédictions contenues dans ce XXXIIIe chap. sont incontestablement l'œuvre de Moïse.

2. Le mont Séir était en Idumée, et celui de Pharan dans une région du pays des Ismaélites, à laquelle il donnait son nom. Pour expliquer la difficulté que semble offrir ce passage, il suffit de remarquer que Moïse nomme les trois montagnes de Sinaï, de Séir et de Pharan, non point par rapport à leur situation, car Pharan est plus près de Sinaï que Séir, quand on vient d'Egypte; mais relativement à la route que les Israélites firent avant d'entrer sur les confins du pays de Chanaan. Remarquons encore que Moïse a pu réunir ces trois lieux, parce qu'ils furent illustrés tous les trois par les merveilles que Dieu y opéra.

3. Le mot *peuples* doit s'entendre ici, comme on l'entend en bien d'autres passages, d'une collection, d'une réunion nombreuse d'individus. Nous dirons donc avec les meilleurs interprètes, que Moïse veut exprimer ici les douze tribus, les Israélites. — *Dans sa main;* c'est-à-dire sous sa garde, sous sa protection toute particulière. — *Ceux qui s'approchent de ses pieds*, ses disciples, qui viennent recevoir ses instructions. Anciennement, comme aujourd'hui encore dans plusieurs pays de l'Orient, les écoliers étaient assis aux pieds de leurs maîtres. Compar. *Act.*, XXII, 3. Cependant cette locution pourrait signifier *ceux qui lui sont soumis*, comme porte la version grecque.

5. *Il sera roi;* l'hébreu porte *et il fut roi;* ce que la plupart des interprètes juifs et chrétiens entendent de Moïse, qui, sans porter le nom de roi, en eut toute l'autorité et toutes les prérogatives. D'ailleurs le terme traduit dans la Vulgate par *roi*, signifie aussi *gouverneur, chef, qui commande.* Plusieurs traduisent : *Elle* (*la loi*) *sera roi, tiendra lieu de roi;* mais le texte original s'oppose à cette interprétation. — *Chez le peuple très juste.* Voy. XXXII, 15.

7. Voici la bénédiction de Juda : Ecoutez, Seigneur, la voix de Juda et introduisez-le auprès de son peuple ; ses mains combattront pour lui, et il sera son aide contre ses adversaires.

8. A Lévi aussi il dit : *Seigneur*, votre perfection et votre doctrine sont à l'homme, votre saint, que vous avez éprouvé par une tentation, et jugé aux Eaux de contradiction ;

9. Qui a dit à son père et à sa mère : Je ne vous connais pas ; et à ses frères : Je ne sais qui vous êtes ; et ils n'ont pas connu leurs enfants. Ceux-là ont gardé votre parole, et ont observé votre alliance,

10. Vos ordonnances, ô Jacob ! et votre loi, ô Israël. Ils offriront de l'encens dans votre fureur, et un holocauste sur votre autel.

11. Bénissez, Seigneur, sa force, et recevez les œuvres de ses mains. Frappez le dos de ses ennemis, et que ceux qui le haïssent ne se relèvent point.

12. Et à Benjamin il dit : Le bien-aimé du Seigneur habitera avec confiance en lui ; il demeurera tout le jour comme dans une chambre nuptiale, et il se reposera entre ses bras.

13. A Joseph aussi il dit : Que la terre de Joseph *soit remplie* de la bénédiction du Seigneur, des fruits du ciel, de la rosée, et de l'abîme qui est en bas ;

14. De toutes les sortes de fruits que mûrissent le soleil et la lune ;

15. Des fruits du sommet des montagnes antiques et de ceux des collines éternelles,

16. De tous les grains de la terre et de son abondance. Que la bénédiction de celui qui a apparu dans un buisson vienne sur la tête de Joseph, et sur la tête de celui qui est nazaréen entre ses frères.

17. Sa beauté est comme celle du premier-né d'un taureau ; les cornes du rhinocéros sont ses cornes ; avec elles il fera sauter en l'air des nations jusqu'aux extrémités de la terre. Telle seront les troupes nombreuses d'E-

16. Exode, III, 2.

8. *Votre perfection et votre doctrine.* Compar. *Exode*, XXVIII, 30. — *A l'homme*, etc. ; c'est-à-dire à Aaron. — *Que vous avez éprouvé*, etc. L'hébreu porte : *Que vous avez éprouvé par épreuve*, ou *en l'éprouvant ;* genre de pléonasme qu'on rencontre à chaque page de la Bible. — *Eaux de contradiction.* Voy. *Nombres*, XX, 13.

9. *Ils n'ont pas connu leurs enfants ;* ils n'ont pas été touchés de compassion pour eux, lorsqu'il s'est agi de venger l'outrage fait au Seigneur. (*Exode*, XXXII, 27, 28.)

10. *Vos ordonnances*, etc. Ces mots forment évidemment un des compléments du verbe *ont observé* du verset précédent, et sont en apposition avec *parole* et *alliance* du même verset 9 ; d'où le sens est : Ceux-là ont gardé votre parole, et ont observé votre alliance, qui ne sont autre chose que vos ordonnances, ô Jacob, et votre loi, ô Israel. Quelques traducteurs, abandonnant la Vulgate, ont rendu conformément à l'hébreu : *Ils ont enseigné vos ordonnances à Jacob et votre loi à Israël.*

17. * *Les cornes du rhinocéros sont ses cornes.* Les montagnes d'Ephraïm, héritage des enfants de Joseph, leur donnèrent la force prédite par Moïse. Juda devait garder le sud, comme un lion caché dans sa forteresse de Sion ; Ephraïm, son rival, devait défendre le nord, semblable au taureau et au rhinocéros (ou plutôt au bufle), moins belliqueux mais non moins puissant. Les chemins de communication entre le nord et le sud de la Palestine par la plaine d'Esdrelon, passaient par les défilés appartenant à Manassé.

phraïm, et tels les milliers de Manassé,

18. Et à Zabulon il dit : Réjouis-toi, Zabulon, dans ta sortie, et, Issachar, dans tes tabernacles.

19. Ils appelleront des peuples sur la montagne ; là, ils immoleront des victimes de justice. Ils suceront comme le lait les eaux débordantes de la mer, et les trésors cachés dans les sables.

20. Et à Gad il dit : Béni Gad dans son étendue ! il s'est reposé comme un lion, puis il a saisi un bras et une tête.

21. Et il a vu sa primauté, qui est que dans son partage était placé un docteur : et il a été avec les princes d'un peuple, et il a exécuté les justices du Seigneur et son jugement avec Israël.

22. A Dan aussi il dit : Dan est le petit d'un lion, il se répandra de Basan au loin.

23. Et à Nephtali il dit : Nephtali jouira de l'abondance et il sera rempli des bénédictions du Seigneur ; il possédera la mer et le midi.

24. A Aser aussi il dit : Béni Aser entre les fils d'Israël ! qu'il soit agréable à ses frères, et qu'il trempe son pied dans l'huile.

25. Le fer et l'airain seront sa chaussure. Ta vieillesse sera comme les jours de ta jeunesse.

26. Il n'est pas un autre Dieu comme le Dieu du *peuple* très juste ; celui qui monte sur le ciel est ton aide. Par sa magnificence les nuées courent de toutes parts;

27. Son habitacle est en haut ; et au-dessous sont ses bras éternels ; il chassera de ta face l'ennemi, et il dira : Sois brisé.

28. Israël habitera avec assurance et seul. L'œil de Jacob *sera fixé* sur une terre de vin et de blé, et les cieux seront obscurcis par la rosée.

29. Tu es heureux, Israël : qui est semblable à toi, peuple, qui es sauvé dans le Seigneur ? il est le bouclier de ta défense, et le glaive de ta gloire ; tes ennemis te renieront, et tu fouleras aux pieds leurs cous.

CHAPITRE XXXIV.

Mort de Moïse. Sa sépulture. Josué lui succède. Eloge de Moïse.

1. Moïse donc monta des plaines de Moab sur la montagne de Nébo au sommet de Phasga contre Jéricho ; et le Seigneur lui montra toute la terre de Galaad jusqu'à Dan,

CHAP. XXXIV. 1. Supra, III, 27; II Mach., II, 4.

18. *Dans ta sortie;* c'est-à-dire tes excursions, ta navigation.

19. * *Les trésors*, le verre fabriqué par les Phéniciens, *cachés dans le sable* du Bélus.

20. * *Comme un lion.* Gad eut quelque chose du caractère du lion de Juda. Il habita, comme un lion, dans les forêts, au sud du Jaboc, à l'est du Jourdain. Du temps de David, il est mentionné pour sa vaillance.

21. Ce *docteur* est, selon l'opinion commune, Moïse, qui fut enterré au delà du Jourdain, où la tribu de Gad avait son partage.

22. * *Basan.* Voir *Nombres*, XXI, 33.

24. * *Dans l'huile.* Voir la note sur *Genèse*, XLIX, 20.

26. *Du peuple très juste.* Voy. XXXII, 15.

1. Voy. sur l'auteur de ce chapitre, XXXIII, 1. — * *Nébo.* Voir plus haut, XXXII, 49. — *Phasga.* Voir *Nombres*, XXI, 20.

2. Tout Nephtali, la terre d'Ephraïm et de Manassé et toute la terre de Juda, jusqu'à la dernière mer;

3. Et la partie australe, ainsi que l'étendue de la campagne de Jéricho ville des palmes jusqu'à Ségor.

4. Et le Seigneur lui dit : Voici la terre au sujet de laquelle j'ai juré à Abraham, à Isaac et à Jacob, disant : C'est à ta postérité que je la donnerai. Tu l'as vue de tes yeux, et tu n'y passeras pas.

5. Et Moïse, serviteur du Seigneur, mourut là dans la terre de Moab, le Seigneur l'ordonnant;

6. Et il l'ensevelit dans la vallée de la terre de Moab contre Phogor; et aucun homme n'a connu son sépulcre jusqu'au présent jour.

7. Moïse avait cent et vingt ans quand il mourut; son œil ne s'obscurcit pas, et ses dents ne furent pas ébranlées.

8. Les enfants d'Israël le pleurèrent dans les plaines de Moab durant trente jours : ainsi furent accomplis les jours du deuil de ceux qui pleuraient Moïse.

9. Or, Josué, fils de Nun, fut rempli de l'Esprit de sagesse, parce que Moïse avait posé sur lui ses mains. Et les enfants d'Israël lui obéirent et ils firent comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

10. Et il ne s'éleva plus de prophète en Israël comme Moïse, que le Seigneur connût face à face,

11. A cause de tous les signes et de tous les prodiges qu'il l'envoya faire dans la terre d'Égypte contre Pharaon, contre ses serviteurs et contre toute sa terre,

12. Et à cause de toute cette main forte, et de ces grandes merveilles que fit Moïse devant tout Israël

4. Genèse, XII, 7; XV, 18.

---

2. *La dernière mer;* c'est-à-dire la mer Méditerranée.

3. * *Jusqu'à Ségor,* à l'extrémité sud de la mer Morte.

10-12. Le sens de ces trois versets est que depuis la mort de Moïse il ne parut pas en Israël un prophète avec lequel le Seigneur entretînt un commerce aussi intime, par lequel il montrât avec autant d'éclat sa main puissante, et opérât des prodiges semblables aux miracles faits en Egypte, à la face de tout le peuple d'Israel. Quant à l'analyse grammaticale des deux derniers versets, on doit reconnaître qu'elle est absolument impossible à faire.